

lefigaro.fr

## LE FIGARO

« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur » Beaumarchais



**JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT**  
« IL FAUT UN GOUVERNEMENT DE SALUT PUBLIC » **PAGE 25**

**RUSSIE**  
EN SIBÉRIE, LE MYSTÉRIEUX CENTRE VEKTOR SUR LA PISTE D'UN VACCIN **PAGE 23**



**LE FIGARO CHEZ VOUS**

PAGES 11 À 18

**TÉLÉVISION**

LES MEILLEURES ADAPTATIONS D'AGATHA CHRISTIE  
**PAGE 16**

**BIEN-ÊTRE**

NOS CONSEILS POUR GARDER LA FORME  
**PAGE 13**

SANTÉ

Risque de rupture de médicaments  
**PAGE 7**

ÉLYSÉE

Macron veut esquisser un horizon de sortie de crise  
**PAGE 8**

ÉTATS-UNIS

Sanders abandonne la primaire démocrate  
**PAGE 23**

CONJONCTURE

La France plonge dans une brutale et profonde récession  
**PAGES 32 ET 33**

**CHAMPS LIBRES**

• La chronique de Luc Ferry  
• La tribune de Jean-Louis Thiériot  
**PAGE 26**

**FIGARO OUI FIGARO NON**

**Réponses à la question de mercredi :**  
Approuvez-vous la décision de certains maires de rendre le port du masque obligatoire dans leur ville ?

OUI

NON

TOTAL DE VOTANTS : 74369

**Votez aujourd'hui sur lefigaro.fr**

Coronavirus : approuvez-vous la mise en œuvre du traçage à partir des téléphones portables ?

FABIEN CLAIREFOND - TASS/ABACA - JC MARMARA / LE FIGARO



# Traçage numérique: le plan pour maîtriser l'épidémie

Olivier Véran et Cédric O confirment qu'une application mobile pourrait accompagner le déconfinement. Une annonce qui crée des remous au sein de la majorité et dans toute la classe politique. **PAGES 2 À 6 ET L'ÉDITORIAL**

## Plus d'un demi-million d'amendes pour non-respect du confinement

Après vingt jours de contrôles, 530 000 PV ont été dressés. Soit entre 25 000 et 30 000 par jour. Le bilan des amendes dressées en France pour non-respect du confinement reste raisonnable. À ce stade, 40 millions d'euros de recettes sont attendus. Pas assez pour équiper les Français en masques pendant une journée... **PAGE 19**



## Transactions, emprunts, locations... le marché immobilier à l'arrêt

Avec le confinement, les agents immobiliers ne rentrent plus de mandats et les visites sont impossibles. Pas moins de 3 000 agences sont menacées. Du côté des banques, les délais pour traiter les dossiers s'allongent et les taux d'intérêt remontent déjà. Quant aux prix, ils devraient baisser au moins de 5 % à 10 % dans les prochains mois. **PAGES 30 ET 31**

**ÉDITORIAL** par Vincent Trémolet de Villers [vtremolet@lefigaro.fr](mailto:vtremolet@lefigaro.fr)

## Mal nécessaire

« Antigone a raison mais Créon n'a pas tort. » La célèbre phrase de Camus concentre toute la complexité morale posée par la technique du traçage. Sur l'intention, d'abord - nous délivrer enfin du confinement tout en empêchant une nouvelle vague épidémique -, tout le monde s'entend. Sur la pratique, ensuite, il faut reconnaître au gouvernement un souci affiché de la protection des libertés publiques. L'usage de l'application numérique ne sera pas imposé; les données seront scrupuleusement protégées d'une autre utilisation commerciale, politique ou sécuritaire; l'outil, nous promet-on, disparaîtra de sa belle mort une fois que nous serons sortis de ce cauchemar. Il faudrait être dangereusement paranoïaque pour penser que la puissance publique profiterait d'une pandémie pour surveiller les citoyens. Le souci du moment n'a qu'un objet : permettre à la population de sortir sereinement de chez elle. Rappelons à ce titre que le traçage est la pointe d'un triangle. Il est relié à la généralisation des tests et aux stocks de masques. Sans cela, il serait moins utile qu'une valise sans poignée.

C'est un mal nécessaire, donc, et il nous faut l'accepter. Reste des questions profondes qu'il serait irresponsable d'évacuer. Reconnaissons d'abord que nous avons accepté, avant cette crise et les solutions qu'elle impose, le sacrifice d'une large partie de notre intimité. Si Big Brother existe, il n'est ni à l'Élysée ni Place Beauvau, mais dans la Silicon Valley. Il méprise la politique, il fait du business. Google, Facebook, Amazon nous tracent, nous fichent, nous suivent partout, toujours, tout le temps. Un « capitalisme de surveillance » se fonde sur le principe même du « tracking », et l'immense majorité des Français y consent volontiers. Nous devrions nous en inquiéter : un virus numérique peut aussi dérégler cette existence 2.0. C'est pourquoi ce traçage temporaire doit être appréhendé avec une immense vigilance. Ce qui est en jeu, c'est le sanctuaire de la vie privée. Déjà dévasté par la tyrannie de la transparence, il ne doit pas complètement disparaître dans un processus de biopouvoir. Que vaut une vie sans intimité ? ■

APPLICATION **FIGARO JEUX**

Verticale 8 :

réunion de quartier

O R A N G E

**APPLICATION OFFERTE PENDANT LE CONFINEMENT**



Téléchargez l'application **FIGARO JEUX**

Michel Lacos, mots croisés du Figaro, mots fléchés, mots mêlés, sept lettres... Découvrez ou retrouvez les jeux de lettres exclusifs du Figaro.

L'intégralité de Figaro jeux est incluse dans les abonnements Premium et Premium+.



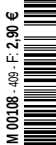
DISPONIBLE SUR  
Google play



Téléchargez sur  
l'App Store



9 770232 535442



M 00108 - 403 - F - 2,90 €

# Le gouvernement planche sur Stop pour retracer les interactions des ma

Olivier Véran et Cédric O ont confirmé mercredi qu'une application mobile pourrait accompagner le

MATHILDE SIRAUD @Mathilde\_Sd

C'EST peu dire que l'exécutif communique avec une extrême prudence sur le sujet inflammable du traçage numérique. Mercredi, ce ne sont pas moins de deux ministres - celui de la Santé et celui du Numérique - qui, de concert, ont confirmé dans une interview au journal *Le Monde* que le gouvernement planchait, dans le cadre de la stratégie de déconfinement, sur le développement de Stop Covid, une application mobile destinée à retracer, grâce à la technologie Bluetooth, les interactions des personnes contaminées par le coronavirus.

Sur la base du volontariat et sous le sceau de l'anonymat, l'outil « informera simplement que vous avez été, dans les jours précédents, en contact avec quelqu'un identifié positif aux Sars-CoV-2 », afin de se faire tester soi-même, explique Cédric O. « Il ne

s'agit pas de tracer les malades, mais bien de pouvoir informer ceux qui ont été en contact avec une personne contaminée, tout en garantissant la protection des données », insiste l'entourage du secrétaire d'État, qui précise qu'il ne s'agit, à ce stade, que d'un « point d'étape » sur un projet encore hypothétique du gouvernement, puisque aucun arbitrage n'a été pris en haut lieu.

Une communication qui a plutôt vocation à dépassionner, à rassurer et à anticiper, alors que la question du respect des libertés individuelles est éruptive dans le débat politique (*lire ci-dessous*). L'exécutif cherche d'ailleurs à en faire un sujet de santé publique plutôt que d'ordre public. Preuve que le projet n'en est qu'au stade de la réflexion, le traçage n'était pas inscrit à l'ordre du jour du Conseil des ministres et n'a pas encore fait l'objet d'un débat au niveau gouvernemental. « Le président est

plutôt sceptique mais pourrait se laisser convaincre pour une question d'efficacité. Le premier ministre est très prudent sur ces questions de libertés individuelles », décrypte un responsable de la majorité.

## L'opinion favorable

Selon nos informations, Emmanuel Macron a toutefois demandé à son gouvernement, à la fin du Conseil des ministres, de « rassembler des informations sur les technologies et leurs impacts en termes de protection de la vie privée et de liberté individuelle afin de prendre des décisions », indique un membre de l'exécutif. Le haut fonctionnaire Jean Castex, chargé de la stratégie de déconfinement, ainsi que le Conseil scientifique, sont mobilisés sur la mise en place d'éventuels outils. Aux yeux du chef de l'État, le moment n'est toutefois pas venu d'aborder cette question, qui implique une orientation politique et phi-

losophique, et pas seulement technocratique. Le sujet sera en tout cas discuté vendredi matin, lors de la visioconférence des ministres animée par Édouard Philippe. « Je serai vigilante sur le droit au respect de la vie privée et sur les principes fondamentaux en matière de données personnelles », a prévenu la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, mercredi, lors de son audition devant la mission d'information parlementaire. « Le vrai "tracking" tel qu'on l'entend dans les pays autoritaires est injouable en France, et n'a jamais été envisagé. Je n'ai aucun problème avec le fait qu'on fasse ce qu'ont présenté O et Véran, mais j'ai un gros doute sur l'efficacité », confie un membre du gouvernement.

Car si l'opinion semble favorable au recours à de tels outils, encore faut-il qu'une majorité de Français consente à télécharger et à utiliser l'application. Or, 13 millions de per-

sonnes ne sont pas équipées de smartphone, et sont majoritairement des personnes âgées, les plus exposées au coronavirus. « Et si le téléphone d'une caissière de supermarché bipe parce qu'elle a été en contact avec une personne contaminée, peut-elle exercer son droit de retrait ? La gestion d'une telle application ne se pose pas de la même manière si on est en France ou dans un pays autoritaire », pointe un proche d'Emmanuel Macron.

Le secrétaire d'État Cédric O tentera d'apporter des réponses, jeudi, devant la commission des lois, puis lors d'une réunion de groupe extraordinaire des députés La République en marche, spécialement consacrée au traçage. Au sein de la majorité, les élus les plus libéraux ont fait de la question un véritable combat politique. « Pour moi, c'est un casus belli, signale Sacha Houlié, député LREM. Sous couvert de la pression des blouses blanches, nous céderions à une société

## Retailleau demande des garanties au chef de l'État

EMMANUEL GALIERO  
egaliero@lefigaro.fr

L'ARME du « tracking » peut trouver une place dans l'arsenal des mesures déployées contre le Covid-19 mais elle sera inutile si la France est incapable d'assurer le dépistage massif et de généraliser le port du masque.

Dans une lettre envoyée à l'Élysée mercredi, Bruno Retailleau met en garde Emmanuel Macron face aux enjeux d'une décision politique qu'il juge « formidablement périlleuse » et complexe dans le contexte du prochain déconfinement. « Nous ne pouvons pas nous permettre une rechute épidémique et économique. Ce serait une catastrophe », confie au Figaro le sénateur LR de Vendée.

Parce que la mise en route d'un « tracking » de cette envergure est une première, Retailleau invite le chef de l'État à bien en mesurer toutes les implications. « Je lui demande des garanties sur l'efficacité et la liberté », explique-t-il. Au-delà du dépistage et des masques, le président des Républicains au Sénat estime que l'État doit s'assurer de l'efficacité du projet. « Il revient au gouvernement d'apporter la preuve scientifique qu'une telle application sera un atout décisif dans la lutte contre le virus », écrit-il, juste avant de souligner une question technique liée aux performances de l'application numérique de suivi. « À partir de quel pourcen-

tage de la population connectée les résultats sont probants ? » Retailleau souligne ce point en sachant qu'environ 20 % des Français ne disposent pas d'un téléphone suffisamment performant pour utiliser cette application. Il sait aussi que certaines études de référence mesurent l'efficacité de l'outil à partir d'un niveau minimum d'utilisateurs effectivement équipés.

## Un contrôle par une autorité indépendante

Sur la question des libertés, l'élu veut également poser des garde-fous. Il part du constat que les Français sont déjà durement éprouvés par un confinement qui ne pourra pas durer éternellement. Aussi, il juge indispensable de définir quatre conditions avant de lancer le « tracking ». La première condition est une limitation dans le temps, fixée par une date d'extinction prédéterminée. Ensuite, il estime que la protection de l'anonymat des usagers doit être garantie. De même pour la transparence qui permettra de limiter l'usage des données au strict domaine de la santé des usagers. Enfin, le contrôle de l'outil par une autorité indépendante spécialement créée pour l'occasion est jugé primordial. « La personnalité que vous seriez amené à nommer à la tête de cette commission provisoire devra, par ses compétences et son indépendance, être de nature à susciter la confiance des Français », conclut Bruno Retailleau. ■



## Méfiant devant un outil inédit, les responsables politiques posent leurs condi

PIERRE MAURER @PMaurer\_  
LORIS BOICHOT @lboichot

DANS LA LUTTE contre le Covid-19, la France doit-elle employer le traçage numérique de ses citoyens volontaires, pour retracer l'histoire de leurs relations sociales et les prévenir s'ils ont côtoyé un malade testé positif ? Envisagée par le gouvernement, cette perspective suscite la circonspection de la classe politique.

La majorité semble plus que jamais fracturée entre son pôle gauche, qui n'en veut pas, et les soutiens intangibles de l'exécutif. Alors que les députés LREM en débattent lors d'une réunion en visioconférence, jeudi, plusieurs cadres du parti présidentiel ont déjà fait part de leur méfiance à l'égard du traçage. À commencer par Sacha Houlié, qui a manifesté mardi son opposition à un tel scé-

nario, auprès du *Journal du dimanche*. « Je voterai contre toute mesure qui ira dans ce sens. Si la décision est prise d'instaurer le tracking, je contrôlerai [son] application par l'exécutif », a insisté mardi le député La République en marche (LREM) de la Vienne, sur Europe 1.

L'élu estime par ailleurs que l'« on nous dit que ce sera la mesure efficace pour sortir un jour [du confinement], ce qui est faux », selon lui. « Singapour a mis en place ce tracking pendant plusieurs semaines mais est obligé de se confiner maintenant, parce que l'épidémie n'a pas été endiguée ». Ces dernières semaines, la hausse du nombre de cas a poussé la cité-État de Singapour à compléter son dispositif de traçage par la fermeture de ses écoles et lieux de travail, et par le placement en quarantaine de près de 20 000 travailleurs migrants.

Ce genre d'application est une ligne rouge qui peut remettre en cause mon appartenance à la majorité

PIERRE PERSON, DÉPUTÉ DE PARIS ET NUMÉRO DEUX DE LREM

Sacha Houlié n'est pas le seul à émettre des doutes dans son camp. Mercredi matin, l'eurodéputé LREM et ex-conseiller d'Emmanuel Macron, Stéphane Séjourné, a affirmé dans *Le Parisien* qu'« il est faux de penser que Big Brother peut nous sauver », en référence au personnage du roman 1984 de George Orwell, devenu un symbole de la surveillance généralisée de la population. « En aucun cas, ce n'est un algorithme qui protégera les gens. Un outil de traçage ne peut être qu'un élément d'une palette plus globale, mais pas une solution miracle », a-t-il ajouté.

## Les oppositions tiraillées

Au sein du parti majoritaire, même les deux premiers dirigeants de LREM expriment des positions divergentes. D'une part, le député de Paris Pierre Person, numéro deux de LREM, s'est insurgé lundi lors d'un bu-

reau exécutif. « Venir limiter la plus fondamentale des libertés, c'est indirectement affaiblir toutes les autres », a-t-il souligné. « Ce genre d'application est une ligne rouge qui peut remettre en cause mon appartenance à la majorité. Que des dirigeants au centre de l'échiquier politique ouvrent cette brèche alors qu'elle peut conduire à une accoutumance de nos sociétés à des régimes illibéraux contrevient à ce que nous sommes ». D'autre part, le patron de LREM, Stanislas Guerini, s'est dit « allant et ouvert » sur le sujet, afin que l'« on se donne tous les outils pour pouvoir vaincre le virus, y compris les outils de traçabilité de façon encadrée et bornée dans le temps ».

Les oppositions se révèlent-elles aussi tiraillées. À gauche, La France insoumise et le Parti communiste manifestent une ferme hostilité à la mesure. « Ça ne sert

à rien si tout le monde n'est pas testé, si tout le monde n'a pas de portable, si on n'est dans une zone non-couverte », a lancé mercredi Jean-Luc Mélenchon, le chef de file de La France insoumise, sur Europe 1. « On ne peut pas sortir de là avec moins de libertés et plus de fractures sociales et numériques qui, souvent, se superposent », juge quant à lui le député communiste de la Seine-Saint-Denis, Stéphane Peu, dans les colonnes de *Libération*.

Dans d'autres camps, les avis exprimés sont plus nuancés : l'outil de traçage n'est pas rejeté catégoriquement, à condition qu'il honore certaines « garanties ». « Pas de géolocalisation, pas de stockage des données », a énuméré mercredi, sur France 2, l'eurodéputé (Europe Écologie-Les Verts) Yannick Jadot, soucieux « que cela ne devienne pas un système de surveillance de mas-

# Covid lades

## déconfinement.

de la surveillance et de la servitude volontaire ? » Jusqu'ici plutôt réservé, le député Guillaume Kasbarian se dit de son côté rassuré par la présentation du gouvernement. « Il y a des garde-fous, ce serait de la mauvaise foi que de soupçonner Véran et O d'être des antilibéraux primaires. Soyons seulement attentifs à ne pas ouvrir la boîte de Pandore », nuance-t-il. « Il n'y a pas d'obstacles, puisque tous les acteurs convergent pour dire que ce sont des technologies éthiques et acceptables, à condition de respecter certains principes », considère de son côté le député Cédric Villani, premier vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

En principe, le gouvernement n'a de toute façon pas besoin de passer par le Parlement pour mettre en place StopCovid. À condition de garantir le consentement et l'anonymat des données. ■

**Mercredi, des Parisiens masqués consultent leurs portables, dans une file d'attente, devant un supermarché.**  
S.SORIANO/LE FIGARO

## Mode d'emploi de l'application de traçage

ELSA BEMBARON @elsabembaron

LE PROJET StopCovid, annoncé mercredi matin par le gouvernement, devrait déboucher sur la mise en place d'une application de traçage. Son objectif : prévenir une personne si son chemin croise celui d'une autre porteuse du coronavirus. Le projet n'en est encore qu'au stade de l'ébauche, mais son principe de fonctionnement est arrêté, avec un mode d'emploi relativement simple : il faudra télécharger une application sur son smartphone et activer le Bluetooth de l'appareil.

Chacun pourra installer cette application de manière volontaire. La base du volontariat est primordiale pour que ce système puisse s'inscrire dans la législation en vigueur concernant le respect de la vie privée. Cette application recensera quelques informations sur l'utilisateur, dont une sur son état de santé : est-il positif ou négatif au Covid-19 ? Une fois celle-ci installée, il n'y aura plus rien à faire, si ce n'est activer le Bluetooth de son téléphone (lire ci-dessous). Si l'utilisateur tombe malade du coronavirus, il conviendra d'enregistrer cette information. Pour éviter les abus, seuls les professionnels de la santé pourraient être habilités à changer le statut d'une personne malade. Une autre piste est envisagée, celle de l'attribution d'un code à saisir dans l'application pour signaler qu'on est porteur du virus.

### Des tests à grande échelle

L'application StopCovid, telle qu'elle a été présentée, devrait « prévenir les personnes qui ont été en contact avec un malade testé positif, afin de pouvoir se faire tester soi-même », comme l'a expliqué Cédric O, le secrétaire d'État au numérique dans un entretien au Monde. L'application couplée au Bluetooth permet en effet au smartphone de communiquer avec les autres téléphones à proximité, équipés de la même application. Cela fonctionne comme certaines applis de rencontre. En quelque sorte, les smartphones s'échangent leur carte de visite, ou plus précisément, leur numéro d'identifiant. Ces informations devraient être conservées dans le smartphone pendant deux semaines environ, pour le respect de la vie privée de chacun.

Concrètement, lorsqu'une personne signale sur l'application qu'elle est tombée malade, cette information est collectée par un service central. Ce service envoie ensuite la liste de tous les identifiants positifs à tous les smartphones équipés de l'application. Celle-ci compare la liste des malades avec celle des personnes rencontrées et alerte le propriétaire du téléphone en cas de correspondance, par SMS, ou via un message (push). Le tout se fait en quelques secondes.

La personne alertée pourra donc se faire tester à son tour, mais elle ne saura pas qui, parmi les gens croisés récemment, était porteur du virus.

Pour fonctionner efficacement, ce principe suppose toutefois que des tests puissent être réalisés à grande échelle. De plus, il faudrait qu'au moins 60 % de la population utilise l'application pour que les résultats soient pertinents, selon plusieurs experts contactés par Le Figaro. « Même si ce n'est pas parfait, cela représenterait un mieux par rapport aux méthodes empiriques utilisées actuellement », affirme cependant un proche du dossier.

### La sécurité, point crucial

Le projet est piloté par l'Inria, qui bénéficie de l'appui de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) et de la direction du numérique (DiNum). Dans cette affaire, la France collabore avec l'Allemagne, plus avancée sur le sujet, et avec l'École polytechnique de Lausanne, pour la Suisse. « En outre, toutes les bonnes volontés du secteur privé sont les bienvenues pour écrire des lignes de code », ajoute un proche du gouvernement. Plusieurs entreprises planchent sur le sujet : Accenture, Cap Gemini, Dassault Systèmes, Orange, Sia Partners et Sopra Steria se sont notamment réunis pour proposer des solutions aux pouvoirs publics. Diverses briques technologiques pourraient être utilisées.

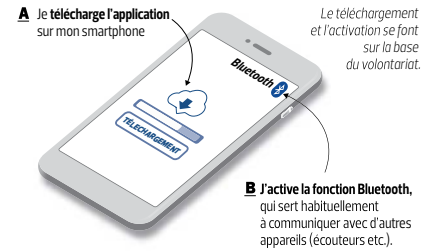
Pour limiter les risques en termes de sécurité, les informations collectées ne devraient pas être conservées ailleurs que dans les smartphones. En effet, une base de données, même sécurisée, avec des identifiants anonymisés, sera « un butin formidable pour des hackers. Il faut prévoir tous les coups à l'avance », alerte Rubin Sfadj, du think tank GénérationLibre. « Même si l'application est très bien pensée dès le départ, il faudra être attentif lors des mises à jour. C'est souvent là que sont les points de faiblesse », renchérit Fabrice Epelboin, enseignant à Sciences Po. La sécurité est le point crucial. Si l'application est hackée cela ruinerait la crédibilité de l'État et des concepteurs.

Enfin, reste la question des personnes ne disposant pas de smartphones et de celles qui ne sont pas à l'aise avec le numérique. Quelque 13 millions de Français sont « en difficulté avec internet ». Comment s'assurer qu'ils pourront utiliser cette application s'ils le souhaitent ? En 2019, 77 % de la population de plus de 12 ans avait un smartphone, selon le Baromètre du numérique. Quid des 23 % qui ne sont pas équipés ? Cédric O évoque « des aides à l'équipement ou des alternatives au smartphone pour ceux qui n'en disposent pas ». Le gouvernement s'est laissé quelques semaines pour répondre à ces questions. ■

## Un système de traçage numérique basé sur la technologie Bluetooth

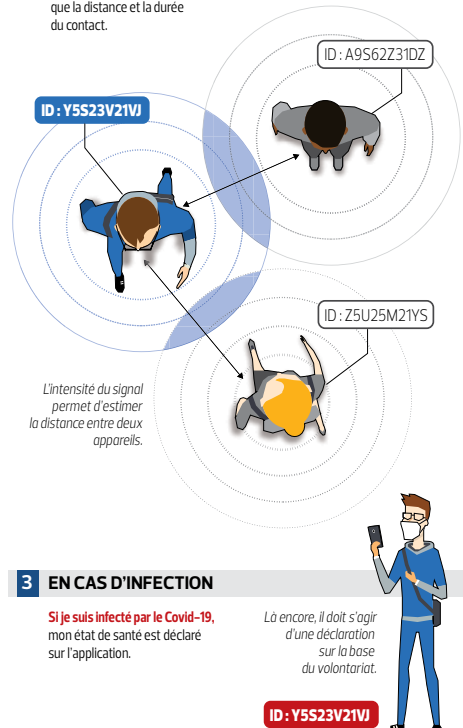
Comment doit fonctionner l'application StopCovid voulue par le gouvernement

### 1 TÉLÉCHARGEMENT ET ACTIVATION



### 2 CONTACTS

Grâce à la connexion Bluetooth, mon smartphone détecte les autres utilisateurs de l'application dans un rayon de quelques mètres. Il enregistre leurs identifiants ainsi que la distance et la durée du contact.



### 3 EN CAS D'INFECTION

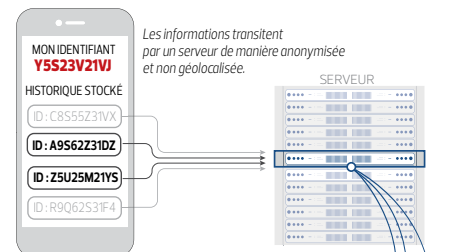
Si je suis infecté par le Covid-19, mon état de santé est déclaré sur l'application.

Là encore, il doit s'agir d'une déclaration sur la base du volontariat.

ID: Y5S23V21WJ

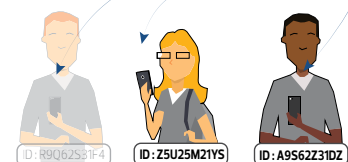
### 4 ACTIVATION DU RÉSEAU

Grâce à l'historique stocké sur mon smartphone, tous les utilisateurs de l'application qui ont été en contact avec moi dans les 14 jours précédents sont instantanément identifiés.



### 5 NOTIFICATIONS

Ils reçoivent des directives sanitaires de distanciation sociale et/ou une convocation pour être testés.



Sources : AFP Reuters

Infographie LE FIGARO

## tions

se ». « Protection de l'anonymat des usagers » et « contrôle de l'outil par une autorité indépendante », ajoute notamment le président des sénateurs Les Républicains, Bruno Retailleau (lire ci-dessus).

Des garde-fous numériques similaires sont réclamés par le premier secrétaire du Parti socialiste, Olivier Faure. Lequel insiste sur la nécessité d'une meilleure fourniture en masques et en tests de dépistage. « À ces conditions et seulement à ces conditions, cette application serait envisageable », a-t-il insisté mercredi, sur Public Sénat. « Le tracking peut avoir un sens s'il est allié à une politique de tests massifs », a abondé en ce sens Jordan Bardella, vice-président du Rassemblement national, sur Sud Radio. À la proposition inédite du gouvernement, les oppositions répondent par beaucoup de « si ». ■

## La technologie Bluetooth privilégiée

LE BLUETOOTH tient la corde dans le dispositif de traçage des porteurs du Covid-19 envisagé par le gouvernement. Cette technologie permet de faire communiquer entre eux deux appareils. Elle est notamment utilisée pour connecter des écouteurs sans fil avec un smartphone. Dans le cas de l'application de suivi, elle servirait à échanger des informations entre deux smartphones.

Son avantage, par rapport à d'autres modes de communication, est qu'elle crée un lien direct et temporaire entre deux appareils, qui peuvent être distants l'un de l'autre jusqu'à une vingtaine de mètres. Contrairement à la technologie GPS, utilisée pour la géolocalisation. Le GPS est plus précis, mais implique que les données soient remontées et partagées dans un serveur. C'est cela que Google utilise pour estimer

un temps de trajet, par exemple. Le Bluetooth est donc jugé moins intrusif et donc mieux adapté aux besoins actuels en termes de suivi des malades. Mais il a aussi ses inconvénients. « Dans un immeuble mal isolé, une application de traçage qui fonctionne avec le Bluetooth ne fera pas la différence entre les occupants d'un appartement et leurs voisins », prévient Fabrice Epelboin, enseignant à Sciences Po. Ainsi, quand un habitant de l'immeuble tombe malade, comment être certain que son voisin de palier, qu'il ne croise jamais, ne sera pas informé qu'il a été à proximité d'un malade ?

Pour éviter ce type d'erreurs, plusieurs pistes sont évaluées, comme celle de déterminer la puissance du signal Bluetooth entre les deux smartphones, afin d'éviter les « faux positifs ». ■

E.B.

# En Chine et en Corée du Sud, deux concep

Le suivi ciblé des patients, encadré par la loi et temporaire en démocratie, contraste avec la surveillance généralisée

SEBASTIEN FALLETTI  fallettiseb  
ENVOYE SPECIAL A SEOUL

ALERTE rouge pour les couples adultes à Séoul. Depuis l'éclosion du coronavirus en Corée, les infidèles redoutent plus que jamais un faux pas les trahissant en toutes lettres sur l'écran du smartphone de leur conjoint.

Le diligent système de « traçage » des patients mis en place par la quatrième économie d'Asie pour enrayer l'épidémie dévoile au public leur itinéraire à l'heure près, lors des 14 derniers jours, en se basant sur les données de leur téléphone et de leurs cartes bancaires, révélant parfois des situations embarrassantes. À l'image de ces infidèles qui s'étaient tous deux enregistrés dans le même hôtel à la même heure, avant d'être testés positifs au Covid-19 au début de l'épidémie. Ou de cette hôtesse d'un « room salon », bar sulfureux offrant des services tarifés, qui a croisé 118 personnes durant sa longue nuit de travail, dans le quartier

huppé de Gangnam, popularisé par le chanteur Psy. L'âge, le sexe et le quartier d'habitation sont révélés, seul le nom étant maintenu à l'abri des regards, assez pour nourrir ragots et suspicions de voisinage. « Beaucoup de gens ne sortent plus de peur d'être fustigés. Une famille qui aurait contaminé ses voisins n'aurait plus qu'à déménager », dit Yunmi, 35 ans, employée d'une entreprise pharmaceutique.

## Transparence

Depuis début février, le quotidien des 50 millions de Sud-Coréens est rythmé par ces notifications tombant plusieurs fois par jour sur leur écran de téléphone, annonçant la détection d'un nouveau patient et rendant public son itinéraire afin de mettre en garde toute personne qui aurait pu le croiser dans tel restaurant, telle superette. Et de les encourager à se faire tester au moindre doute. L'effet est dissuasif, dans une société aux racines confucéennes où l'individu se construit sous le regard omniprésent du groupe.

Des start-up ont aussitôt développé des applications permettant de détecter la localisation des patients, au pâté de maison près, en se basant sur les informations mises à disposition par le Korea Centers for Disease Control (KCDC), le quartier général de la lutte anti-épidémique. La transparence est l'une des pierres d'angle de la stratégie sud-coréenne face au Covid-19, avec pour objectif d'alerter la population en temps réel et de prévenir la diffusion du virus en isolant rapidement les personnes jugées à risque. Avec succès. Le traçage et les tests à grande échelle ont permis à la Corée du Sud d'enrayer l'épidémie avant qu'elle n'atteigne un stade exponentiel, lui évitant un coûteux confinement. « Le tracking des patients est un élément capital du succès, couplé à la mise en quarantaine rapide », juge Park Byung Joo, vice-président de l'Académie de médecine de Corée du Sud.

Mais le système a suscité des inquiétudes chez certains dans cette jeune démocratie où la vie privée est fortement protégée par la loi, au

point de flouter les visages dans les reportages télévisés. Contrairement à la Chine communiste voisine, la collecte des données est strictement encadrée par la loi, et autorisée seulement durant la durée limitée l'épidémie, avant leur effacement total. « Contrairement au monde chinois, la Corée du Sud, où le souvenir de la dictature militaire est encore présent, est régie par un droit très protecteur des données personnelles vis-à-vis des dispositions du RGPD européen », explique un diplomate en poste dans la capitale. Cet amendement à la loi, voté en 2016, tire les leçons de l'épidémie du Mers qui frappa Séoul l'année précédente et a permis au « dragon » coréen d'être particulièrement préparé à la pandémie.

Ce cadre législatif contraste avec l'opacité en vigueur dans la Chine autoritaire voisine, où le régime centralise les données depuis des années, sans aucun contre-pouvoir politique ni taux de fou juridique. « Ce modèle démocratique doit inspirer la France de l'après-confinement », juge le diplomate.

L'exception temporaire autorise le KCDC coréen à mener un travail de limier pour tracer le parcours des patients, à l'exclusion du reste de la population. « C'est une approche low-tech ciblée. Plutôt que Big Brother, il faut imaginer l'inspecteur Colombo avec son carnet », explique ce diplomate. Une fois testé positif, le malade doit révéler au plus près son itinéraire et ses rencontres des deux dernières semaines, lors d'un entretien. Puis ces informations sont croisées avec les données de géolocalisation offertes par les antennes terrestres des opérateurs téléphoniques, les terminaux de cartes bancaires, ainsi que les images de CCTV. Mensonges interdits !

Cette reconstitution s'est d'abord faite au cas par cas par échange de fichier Excel, avec les opérateurs téléphoniques. Avec l'inflation du nombre de cas, qui a franchi la barre des 10 000, les autorités ont changé de braquet pour créer le 26 mars, une plateforme de big data permettant aux différents officiels agréments

En se fondant sur les données téléphoniques et sur celles des cartes bancaires, cette application sur smartphone, mise en place en Corée, permet de connaître les itinéraires à l'heure près et les derniers endroits fréquentés par une personne testée positive. KYODO/MAXPPP



## « L'idée est d'éviter que des porteurs sains se promènent dans la nature »

PROPOS RECUEILLIS PAR  
DELPHINE CHAYET  @DelChayet

LES APPLICATIONS de traçage, notamment testées à Singapour depuis le début de l'épidémie, permettent d'identifier, grâce à leur téléphone portable, toutes les personnes ayant été au contact d'un individu testé positif au Covid-19 afin de les alerter. La technologie repose sur l'utilisation du Bluetooth. Pour Arnaud Banos, directeur de recherche au CNRS, spécialiste de modélisation des systèmes complexes, cet outil technologique pourra être utile en France sous certaines conditions.

LE FIGARO. - Les applications de traçage sont-elles efficaces pour juguler les épidémies ?  
ARNAUD BANOS. - Nous avons encore peu d'études scientifiques permettant de l'affirmer. Les résultats de Singapour, qui a réussi à contenir le nombre de malades et à préserver les capacités de son système de soins, plaident pour une efficacité de ces applications. Mais

ce succès est dû à un ensemble de mesures cohérentes (port du masque généralisé, dépistages nombreux, culture des règles d'hygiène et de la distanciation sociale...). Il est très difficile de distinguer l'impact spécifique des outils numériques dans ce dispositif. Par ailleurs, un travail de modélisation publié la semaine dernière dans la revue *Science* montre que ces applications peuvent être utiles pour limiter la propagation du virus, mais ces recherches théoriques doivent être poursuivies.

Le traçage numérique est-il pertinent en France ?  
Nous pouvons tout à fait envisager de l'inclure dans la stratégie de la France, à certaines conditions. Ce qu'on appelle le traçage consiste à utiliser les smartphones pour identifier instantanément la chaîne de transmission du virus de manière très rapide et complètement anonyme. On reste dans la logique de l'enquête médicale classique qui, de façon plus longue et incomplète, fait appel à la mémoire du malade. L'idée est d'évi-

Avant de s'aventurer dans l'expérimentation de ces technologies, la France doit mettre en place les conditions élémentaires de la lutte épidémiologique, en s'équipant de masques et d'outils de dépistage.

ARNAUD BANOS  
(CNRS)

ter que des porteurs sains ou en incubation se promènent dans la nature. Il est donc crucial de pouvoir proposer un test de diagnostic, rapidement accessible, à toutes les personnes alertées d'un contact à risque. Il ne serait pas éthique de les abandonner dans cette situation incertaine angoissante. Cela pourrait même compromettre l'utilisation de l'application. Avant de s'aventurer dans l'expérimentation de ces technologies, la France doit mettre en place les conditions élémentaires de la lutte épidémiologique, en s'équipant de masques et d'outils de dépistage. Proposer ces logiciels maintenant, en laissant penser que cela remplacera ces équipements, ne serait pas cohérent.

L'installation de l'application de traçage repose sur le volontariat. Est-ce un obstacle ?  
C'est une autre condition importante : l'application doit être téléchargée par un nombre suffisamment important de personnes pour avoir un impact sur l'évolution de l'épidémie. On n'a pas d'étude ro-

buste sur la couverture minimale nécessaire, mais les experts évoquent en général un taux de 10 % de la population à Singapour. Dans le contexte européen, il faudrait envisager un taux de couverture beaucoup plus élevé pour stopper la progression de l'épidémie. Il est donc fondamental de recueillir l'adhésion du grand public en proposant cet outil technologique au bon moment et de façon transparente. À mes yeux, ces applications ne peuvent pas fonctionner sur un mode coercitif. La pédagogie sur les enjeux est aussi très importante, car le dispositif repose sur l'engagement personnel. La personne qui tombe malade devra le déclarer très rapidement sur l'app, et une fois alertée, ceux qu'elle a rencontrés devront se mettre en quarantaine volontairement. On ne va pas leur mettre un bracelet électronique ! Il faudra aussi les encourager et les soutenir, par exemple en leur apportant des courses et en valorisant leur choix de rester confinés.

Cette application s'adresse-t-elle à toute la population ?

L'application est très intéressante dans un contexte urbain particulièrement dense comme à Singapour, où la distanciation entre les individus est quasiment impossible. Il y a un effet boule de neige, de contacts en contacts, en quelques heures et une mise à l'abri très rapide. En France, ces outils devraient être réservés aux grandes villes. De même, ils supposent une bonne maîtrise de la technologie : en Asie du Sud, tout le monde possède un smartphone. Les réseaux sociaux et la géolocalisation sont très appréciés. Mais ce n'est pas le cas en France.

Singapour est revenu à des mesures de confinement. N'est-ce pas une forme de désaveu ?

Le traçage ne peut que ralentir la dissémination du virus, étaler l'épidémie dans le temps de façon à éviter l'encombrement de notre système de soins. Cette mesure ne contribue pas à créer l'immunité de groupe qui, seule, permettra de nous débarrasser de ce virus notamment grâce à la vaccination. ■

# tions du traçage

de la population dans le système communiste.

d'avoir accès aux données des patients. Mais le KCDC se défend d'épier les citoyens. « Il n'y a pas de tracking en temps réel. Les épidémiologistes n'utilisent que les données passées jugées utiles contre la maladie », affirme Park Wonho, directeur adjoint du ministère des Transports et des Infrastructures (Molit).

## Certificats médicaux sur smartphones

Cette entorse à la vie privée est tolérée par la population au nom de l'urgence. « Il s'agit d'une exception temporaire visant à sauver des vies. Mais ce n'est pas comme en Chine. Cette pratique est ciblée sur les patients et doit cesser dès la fin de l'épidémie », juge Park Byung Joo. Le pont doute néanmoins de l'efficacité du traçage en France, vu l'ampleur du nombre de patients.

Ce cadre coréen contraste avec le flou juridique entourant l'usage des big data en Chine, où les algorithmes sont au cœur du dispositif mis en place par les autorités à l'heure de la reprise économique, et concernent l'ensemble de la population. La deuxième puissance mondiale mise sur des applications sur smartphone développées par les géants

de l'internet Alibaba ou Tencent, à la demande des municipalités, rendues obligatoires pour des centaines de millions de Chinois, et délivrant des certificats médicaux digitaux en se basant sur les données collectées. Pour pénétrer bâtiments officiels, banques, gares ou des centres commerciaux, l'individu doit scanner un code sur son smartphone, et obtenir un certificat « vert ». Le « jaune » ou le « rouge » les renvoie en quarantaine. Alibaba et Tencent restent discrets sur le type de données centralisées sur le pouvoir, mais les témoignages indiquent un traçage en temps réel de l'individu. La police a accès à ces données, selon une enquête fouillée du New York Times, attisant la crainte d'une surveillance dépassant le cadre épidémique.

Ce système est plébiscité par beaucoup de Chinois impatients de reprendre une vie normale et de limiter les risques d'infection. Mais il fait aussi grincer des dents. « Cela veut dire que nous n'avons plus de vie privée », se désole un internaute sur Weibo, le Twitter chinois. Sur tout, beaucoup redoutent que le régime autoritaire ne profite de l'épidémie pour pérenniser ses nouveaux instruments de surveillance de masse. ■



Si le confinement a été partiellement levé en Chine, les contrôles restent très stricts et seules les personnes certifiées en bonne santé peuvent sortir, à l'image de ce couple qui doit montrer son certificat « vert » sur son téléphone mobile et prendre sa température avant d'avoir accès à une manifestation artistique à Pékin.

WU HONG/EPA/MAXPPP

## Les libertés publiques fixent des limites au gouvernement français

PAULE GONZALES  
pgonzales@lefigaro.fr

LE BACK TRACKING, non, le traçage, oui. Derrière ces mots barbares, se dessine clairement la volonté du gouvernement de choisir l'usage d'une technologie qui soit la moins intrusive possible pour des concitoyens souvent méfiants vis-à-vis du pouvoir régaliens et chauffés à blanc par les thèses complotistes. Exit donc l'idée d'une géolocalisation des individus comme cela se pratique en matière d'enquête criminelle, et qui livre aux policiers les données d'identification des personnes. Le gouvernement fait le choix du Bluetooth, une technologie de connexion qui permet de limiter la collecte de données et de simplement retracer l'histoire des « relations sociales ».

Ce choix d'une technologie « douce » lui permet de dire que sa mise en place ne sera pas imposée mais reposera sur le « volontariat ». Ou plus précisément, comme l'exige la directive européenne de 2002 « ePrivacy » et le Règlement général sur la protection des données de 2016 (RGPD), sur « le consentement libre et éclairé » des personnes. Dès lors que ce dernier est certain, nul besoin de passer par une loi pour implanter cette application dans les smartphones. À condition de s'assurer du respect d'un certain nombre de garanties, le rappelait dans nos colonnes le professeur de droit Théodore Christakis (lire nos éditions du 3 avril), comme « la finalité de l'application », celle de répondre à la crise sanitaire par exemple et non à des motifs d'ordre public.

« De ce point de vue, il serait bon que le dispositif ne soit porté

que par le seul ministère de la Santé et surtout pas par celui de l'Intérieur », insiste l'avocat spécialiste des nouvelles technologies Alexandre Archambault. À cela s'ajoute, rappelle le Comité consultatif national d'éthique pour les nouvelles technologies, « la proportionnalité des mesures par rapport au but poursuivi, leur durée, celle de la rétention des données personnelles, la définition d'objectifs précis, l'habilitation de ceux pouvant les exploiter, l'existence de voies de recours devant un juge, des mécanismes de contrôle et la transparence du dispositif ».

## Le consentement en question

Ces dispositions prises, cela suffira-t-il à se passer d'un débat public de la représentation nationale pour s'assurer qu'est véritablement garanti le droit à la vie privée qui se joue, là, à travers la collecte de données personnelles ?

La question est loin de se limiter à un simple choix technologique. Le gouvernement ne s'est pour l'instant pas exprimé sur la manière dont serait implantée cette application dans nos smartphones : existe-t-il une obligation légale pour Apple, Android et les opérateurs téléphoniques de la proposer aux Français ? Si oui, seule une loi pourra l'imposer.

Par ailleurs, si le gouvernement parle de volontariat, il ne tranche pas la question des conséquences pour les citoyens de leur refus d'y souscrire ou du sort qu'il leur serait réservé s'ils étaient dépourvus de smartphone. Nul ne sait s'ils seront alors privés d'aller et venir. De même, rien n'est dit sur les sanctions possibles que pourrait encourir un citoyen

ayant donné son consentement mais ayant éteint ou oublié son smartphone.

De même, nul ne sait si le test biologique résultant de son identification électronique sera obligatoire et ce qu'il en coûtera de ne pas s'y soumettre. En fonction des réponses qui seront apportées, la valeur du consentement à être tracé par Bluetooth, pourrait être remise en cause par le juge au nom du respect à la vie privée.

Car selon le degré de coercition retenu, il sera difficile d'affirmer que le consentement est libre, et non contraint ou biaisé. L'affaire est d'autant plus complexe que la crise sanitaire exige une réponse efficace. Une efficacité qui, en l'occurrence, repose sur le nombre de personnes détectées et testées. Dans un monde idéal et solidaire, il est possible d'imaginer qu'en un seul mouvement spontané et citoyen, les Français acceptent en masse de se connecter pour atteindre la masse critique des 60 % de la population. Rien n'est moins sûr. De quoi alors complexifier la donne juridique.

En effet, Alexandre Archambault le rappelle, « le texte européen comme le RGPD insiste sur le fait que tout dispositif intrusif de traitement des données personnelles doit être évalué à l'aune de son efficacité tout au long de son cycle de vie, depuis son lancement sur le marché, pendant sa mise en application et jusqu'à son extinction. Sans efficacité, il devient difficile d'admettre de telles intrusions même consenties. » De quoi repenser la question d'une loi qui aurait le mérite d'ouvrir un débat public et de traiter, dans l'ordre, bien des questions qui semblent se poser. ■

## En France, 34 maladies déjà étroitement surveillées

DU BOTULISME à Zika, 34 maladies sont « à déclaration obligatoire » en France : elles font systématiquement l'objet d'un signalement par les soignants qui la constatent. Certaines sont émergentes (dengue, chikungunya...), d'autres complexes à éradiquer (rougeole...), d'autres n'existent presque plus en France métropolitaine mais continuent à circuler ailleurs (diphtérie, choléra, peste...). L'immense majorité sont des maladies infectieuses, les deux exceptions étant les mésothéliomes (cancers dus à l'amiante), et le saturnisme chez les enfants.

L'obligation ne date pas d'hier : une loi de novembre 1892 obligeait médecins, officiers de santé et sages-femmes à déclarer les cas de maladies épidémiques aux autorités sanitaires. Mais le fait qu'une maladie soit susceptible de provoquer une épidémie ne suffit pas à en rendre la déclaration obligatoire : la grippe, comme le Covid-19, ne font pas partie de la liste. En 2017, la direction générale de la santé avait demandé au Haut conseil à la santé publique (HCSP) de se prononcer sur l'opportunité de mettre en place une déclaration obligatoire des in-

fections à Mers-CoV, un autre coronavirus. Le HCSP avait estimé que cela n'était pas pertinent, les cas étant de toute façon déjà remontés aux ARS, et les infections étant en outre presque « toujours des atteintes respiratoires banales ne justifiant pas la mise en place d'une modalité spécifique de suivi épidémiologique ».

Les maladies à déclaration obligatoire sont listées dans le Code de la santé publique. Certaines nécessitent une intervention urgente et la déclaration doit indiquer l'identité du malade, et d'autres informations (âge, sexe, profession, lieu de résidence, etc.) en lien supposé avec la maladie ; pour d'autres (infection par le VIH, hépatite B aiguë, tétanos), une simple remontée anonyme des cas est faite, l'objectif étant alors la surveillance nationale pour évaluer les politiques de santé publique.

Les cas doivent être « signalés sans délai » à l'Agence régionale de santé, qui décide si des « mesures de prévention individuelle et collective » sont nécessaires, et s'il faut déclencher une enquête. Puis les données sont anonymisées avant d'être transmises à Santé publique France, qui les centralise à l'échelon national. ■ S.R.

#ProtegeTonSoignant

ON NE SOIGNE PAS  
AVEC UN MASQUE EN PAPIER.



Aidons nos soignants à nous soigner dans de bonnes conditions.  
ProtegeTonSoignant\* est un collectif solidaire et citoyen  
qui collecte vos dons pour acheter et livrer rapidement  
du matériel médical au personnel soignant, partout en France.

Chaque don compte.



Faites un don

[www.protegetonsoignant.com](http://www.protegetonsoignant.com)

\* Collectif hébergé par l'association de loi 1901 et d'intérêt général Tech For Good France.  
Les dons sont éligibles à l'émission de reçus fiscaux.

# Un confinement parti pour durer, selon le dernier avis du Conseil scientifique

Une semaine après avoir été remise au gouvernement, une analyse du confinement vient d'être publiée.

VINCENT BORDENAVE  
@bordenavev

UNE SEMAINE APRÈS l'avoir remis au gouvernement, le Conseil scientifique a rendu public son avis sur l'état des lieux du confinement. Si la mesure commence à porter ses fruits, en permettant notamment aux services de réanimation de continuer à accueillir les nouveaux malades, la fin du confinement n'est pas pour tout de suite. Alors que dans leur précédent avis les conseillers préconisaient une durée de six semaines, ils demandent désormais de maintenir la mesure pour plusieurs semaines. « Il est beaucoup trop tôt pour se projeter sur le déconfinement », explique Pierre-Louis Druais, médecin et membre du Conseil scientifique. L'urgence est de poursuivre cet effort pour qu'il soit salutaire. »

## Un mois d'avril difficile

L'avis a été rédigé à la toute fin du mois de mars et nous annonçait une première quinzaine du mois d'avril particulièrement meurtrière. « Le confinement a permis de limiter l'augmentation du nombre de malades en réanimation et la propagation sur le territoire, ce qui est essentiel », explique Pierre-Louis Druais. Nous avons ainsi pu transférer les patients pour désengorger les régions les plus

touchées. » Si une amélioration est à noter, la situation restera très difficile dans les prochains jours.

## Évaluer les effets sociaux du confinement

Les scientifiques rappellent que si le confinement est nécessaire, il accentue les inégalités et risque d'avoir des conséquences à moyen terme sur la santé des gens. « Le confinement ne tiendra que si nos concitoyens sont convaincus de son utilité », analyse Pierre-Louis Druais. Il ne pourra être efficace qu'avec une transparence absolue, en acceptant des respirations. Sans quoi le remède risque d'être pire que le mal. » La problématique des plus fragiles est donc au cœur de cet avis. D'autant plus que la mesure semble s'inscrire dans la durée, sans la moindre date de fin annoncée. « Il s'agit d'être vigilant non seulement envers les personnes qui présentent le plus de risques médicaux, continue le médecin. Mais aussi envers les classes sociales les plus populaires qui ne peuvent, objectivement, pas passer deux mois enfermés dans leur appartement. Nous devons apporter des réponses collectives pour accompagner chacun durant cette épreuve. » Le conseil alerte ainsi tout particulièrement sur les personnes en situation de grande précarité, mais aussi sur les individus incarcérés.



LEON TANGUY/AXPPP

Quelle que soit la date de sortie de confinement, le virus circulera toujours. Nous devons apprendre à vivre avec pendant plusieurs mois

PIERRE-LOUIS DRUAIS, MÉDECIN ET MEMBRE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

## Des tests en masse fin avril

La modification de la doctrine actuelle de l'utilisation des tests est nécessaire pour envisager une sortie du confinement. Le gouvernement a déjà annoncé la mise en place de tests PCR dans les Ehpad et pour les personnels soignants. « Des tests sérologiques seront déployés rapidement », ajoute Pierre-Louis Druais. Mais il faut rester prudent, car certains tests sur le marché ne sont pas validés. » Ce déploiement permettra de confirmer de nouvelles stratégies comme le « contact tracing » nécessaire durant la phase de confinement.

## Pas de retour à la normale avant longtemps

« Quelle que soit la date de sortie de confinement, le virus circulera toujours », explique Pierre-Louis Druais. Nous devons apprendre à vivre avec pendant plusieurs mois. Pour ça, il nous faut prendre des mesures de distanciation sociale sur le long terme. » Le port du masque est ainsi recommandé pour toute la population, à la manière de ce qui se fait en Asie. Le conseil recommande également la mise en place des modalités d'isolement des personnes malades et des cas contacts pour éviter tout nouveau cluster. L'immunité collective, considérée comme atteinte quand 60 % de la population est pourvue d'anticorps, n'est pas une solution prise en compte dans cet avis

« dans la mesure où elle est pour l'instant inférieure à 15 %, y compris dans les zones les plus touchées ». Le conseil ne se prononce pas sur le maintien de grands rendez-vous culturels de l'été. Mais, si on peut légitimement penser que l'activité économique du pays aura repris d'ici là, il est en revanche compliqué d'imaginer de grands rassemblements propices à la propagation du virus.

## Un confinement différent selon les publics

L'âge étant un facteur de risque de formes graves de la maladie, le Conseil scientifique considère qu'il est impératif que les personnes âgées adoptent un confinement strict les protégeant d'un risque de contamination. Tout en précisant que, pour certaines d'entre elles, ces mesures de confinement doivent être adaptées à leur pathologie ou leur handicap. « On sait que pour de nombreux patients âgés souffrant de maladie chronique, le confinement peut avoir des conséquences particulièrement néfastes », souligne Pierre-Louis Druais. Il faut donc assurer un suivi très particulier à chacun. »

## Remettre la médecine de proximité au cœur

« Se passer des médecins traitants au début de la crise est sans doute une des erreurs les plus importantes que nous ayons faites », juge Pierre-

Louis Druais. La téléconsultation peut être utile mais ne permet pas de répondre pleinement à cette crise sanitaire. De nombreux patients ne se font plus prescrire d'ordonnance, par exemple. Le risque est de voir le nombre de morts pour abandon de soins venir renforcer massivement les rangs des victimes du Covid. » Le conseil appelle ainsi à organiser le système de première ligne pour assurer le suivi habituel des patients hors Covid dans des moments dédiés de consultation. Une attention particulière doit être donnée aux patients atteints de pathologies psychiatriques et de troubles psychiques.

## Agir contre les violences domestiques

Une attention particulière est portée sur le risque accru de violences conjugales et de violences sur enfants et handicapés. Le conseil appelle à la vigilance quant à la mise en œuvre rapide et opérationnelle des mesures prévues.

## La délicate question du deuil

Les enterrements dans l'anonimat succèdent à la longue liste des faire-part de nos journaux. Le travail de deuil devient quasiment impossible. Le conseil souligne l'importance et l'urgence à inventer collectivement des réponses aux situations de deuil afin de renforcer la résilience individuelle et collective face à l'épidémie. ■



Mercredi 8 avril, à Sceaux (Hauts-de-Seine), est entré en vigueur l'arrêté du maire UDI, Philippe Laurent, obligeant les personnes de plus de 10 ans à porter un « dispositif de protection nasale et buccale » dans l'espace public.

## Individuelle ou collective, l'immunité sera la clé du déconfinement

DAMIEN MASCRET @dmascrct

DANS une vision un peu simpliste de l'immunité, il suffirait de s'infecter par un virus pour développer des anticorps, guérir, être immunisé pour une durée plus ou moins longue et ne plus être contagieux. La réalité est plus complexe. Ainsi, selon des chercheurs de l'université de Shanghai, dont le travail vient d'être envoyé sur le site de prépublication scientifique medRxiv, l'immunité acquise lors d'une infection par le Sars-CoV-2, n'est pas aussi uniforme qu'on le croit. « Environ 30 % des patients guéris ne produisent qu'un faible taux d'anticorps neutralisant », écrivent les chercheurs de Shanghai, qui ont scrupuleusement suivi chez 175 malades l'évolution du taux de ces anticorps, les plus importants pour protéger un individu d'une réinfection.

« Dans la plupart des infections avec des virus à ARN comme ce coronavirus, les anticorps apparaissent après quel-

ques jours, et, en fonction des patients, ces anticorps vont atteindre une concentration suffisante dans le sang, explique Eric Vivier, professeur d'immunologie et membre du groupe Covid de l'Académie de médecine. Ce que montre cette étude, c'est qu'il y a bien une augmentation de la production d'anticorps neutralisant, et donc qu'une séroneutralisation est probable. » La première conséquence est thérapeutique : « Ceci est prometteur pour les approches thérapeutiques basées sur le plasma de malades guéris », explique-t-il. L'autre intérêt concerne les tests en développement : « Avec les tests qui seront basés sur des anticorps neutralisants, on aura de bonne chance de pouvoir prédire qu'une personne qui avait été infectée est bien protégée contre ce virus. »

À condition d'effectuer ces tests au bon moment. Selon le Pr Jean-François Delfraissy, président de Conseil scientifique, interrogé le 7 avril sur France 2, dans certains cas, « la production d'anticorps est retardée et ne survient

pas comme d'habitude au bout de deux semaines, mais survient au 28<sup>e</sup> jour, c'est-à-dire beaucoup plus tard que d'habitude ».

## Le seuil des 50 %

Savoir qui est immunisé et qui ne l'est pas, c'est là une des clés d'un déconfinement progressif. Pour espérer contrôler l'épidémie de coronavirus, il faudrait en effet, selon les experts, qu'au moins 50 % à 70 % de la population ait été contaminée. On aurait alors une « immunité de groupe » théorique, suffisante pour former un barrage entre les personnes qui s'infectent encore et celles qui ne l'ont pas encore été. Si un malade ne rencontre que des individus immunisés pendant la période où il est contagieux, ce qui est très probable dès lors que 50 % de la population est immunisée, l'épidémie finit ainsi par s'arrêter. « C'est un chiffre théorique, il est possible que 30 % puisse suffire. On ne le sait pas, car c'est un nouveau virus que l'on découvre »,

explique le Dr Nicolas Noël, immunologue au CHU Bicêtre (université Paris-Saclay). Une stratégie de santé publique consiste même à laisser une épidémie se répandre dans la population afin qu'elle atteigne ce seuil réputé conduire à l'extinction de l'épidémie. Le Royaume-Uni l'avait un moment adopté avant de s'inquiéter de la montée rapide des cas graves. « Cette espèce de pari de laisser 60 % de la population s'infecter est vertigineux quand on voit la population qui s'aggrave et qui meurt », ajoute-t-il.

Car parier sur l'immunité de groupe implique de disposer de ressources suffisantes pour prendre en charge les malades, ce qui s'avère rapidement impossible lorsque le nombre de formes graves, en particulier requérant de la ventilation artificielle, croît trop vite. D'un autre côté, briser trop tôt la dynamique épidémique, notamment par un confinement trop précoce, peut exposer la population à un rebond des contaminations au moment du déconfinement. C'est

pourquoi la France a attendu autant que possible avant de mettre en place un confinement national.

Selon une enquête menée par le syndicat de médecins généralistes MG France auprès de 2000 adhérents, l'extrapolation du nombre de malades qu'ils ont diagnostiqué Covid, en tenant compte des variations régionales observées, aboutirait à plus de 1,5 million de patients ayant été infectés et pris en charge en médecine générale dans notre pays. En ajoutant le nombre de malades asymptomatiques, qui ont été infectés sans avoir présenté de symptômes, la couverture actuelle de la population serait d'environ 9 %. Il faudra attendre les résultats des enquêtes sérologiques en cours pour en avoir le cœur net, mais, selon le Pr Delfraissy, « le chiffre est probablement de l'ordre de 10 %. Ce sera peut-être 15 %, mais, en tout cas, on est très loin des 50 % qui seront nécessaires. » Si l'on s'en tient à ce seul critère, le déconfinement n'est pas pour demain. ■

# Risque de rupture de médicaments essentiels

En ville et à l'hôpital, en réanimation et en soins palliatifs, les soignants doivent trouver des alternatives.

CÉCILE THIBERT @CecileThibert

MOINS DE 24 HEURES : c'est le stock de certains médicaments essentiels en réanimation et en soins palliatifs dont disposaient lundi 6 avril certains des 39 établissements franciliens de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), selon un document interne à l'Agence régionale de santé d'Île-de-France. « Les échanges entre établissements de santé fonctionnent mais les stocks globaux diminuent », précise la note, ajoutant qu'un « stock récupéré chez les vétérinaires va être alloué rapidement ». Faute d'être assez approvisionnés, certains services de réanimation franciliens devront donc avoir recours à des produits prévus pour les animaux, comme le prévoit un décret paru la semaine dernière. Une mesure qui ne met pas en cause la qualité des soins (ces médicaments sont aussi efficaces) mais révèle la gravité de la situation.

Trois types de médicaments sont indispensables en réanimation : les sédatifs, comme le midazolam, pour plonger le patient dans un coma artificiel ; les dérivés de la morphine, qui servent à soulager la douleur ; et les curares, qui donnent une paralysie musculaire prolongée, facilitant l'intubation et la ventilation mécanique. En temps normal, les hôpitaux fonctionnent en flux tendu. Un mode de fonctionnement incompatible avec la crise actuelle. Un afflux massif de patients, une durée d'hospitalisation longue (deux à trois semaines), des doses

plus importantes que pour les malades habituels et des besoins qui explosent à l'international... Tous les ingrédients d'une pénurie sont là. Les médecins et pharmaciens hospitaliers de l'AP-HP contactés par *Le Figaro* le confirment : ils n'ont aucune visibilité à court terme.

## « Un problème à tiroirs »

« La fin de semaine dernière a été très compliquée, nous avons eu des moments de grand stress, témoigne Nathalie Pons-Kerjean, chef de la pharmacie de l'hôpital Beaujon, à Clichy. Nous n'avons pas eu de rupture sèche mais les stocks en curare et en midazolam sont très tendus. Heureusement, des produits importés ont été livrés, ce qui nous a redonné un peu de mou ces derniers jours. Mais nous n'avons aucune visibilité au-delà de dix jours », s'inquiète la pharmacienne.

Face au risque de rupture de stock de midazolam, une note de la cellule de crise de l'AP-HP diffusée en interne le 3 mars demande que ce médicament soit désormais réservé à la réanimation. Or cette molécule fait aussi partie de l'arsenal thérapeutique en soins palliatifs, notamment en cas de détresse respiratoire importante. Elle est même recommandée en première intention par la Haute Autorité de Santé pour la sédation profonde des patients en fin de vie. « Nous avons de bonnes alternatives comme le rivotril et le valium, assure le Dr Laure Serresse, médecin au sein de l'équipe mobile de soins palliatifs à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris. Ils ont exactement les mêmes pro-

priétés mais pas la même pharmacocinétique (mode d'action, NDLR), ce qui les rend un peu moins faciles à manier. Mais cela ne dégrade pas la prise en charge. » Mais que se passera-t-il si ces alternatives viennent à manquer ? « C'est un problème à tiroirs, reconnaît le Dr Pons-Kerjean. Utiliser intensivement ces molécules pourrait les mettre sous tension à leur tour. Cela ne fait que déplacer le problème, tout en nous faisant gagner du temps pour éventuellement récupérer des quantités satisfaisantes de midazolam. »

Adopter sans cesse les pratiques en fonction des produits disponibles

Trois types de médicaments indispensables en réanimation pourraient être touchés par la pénurie : les sédatifs, comme le midazolam ; les dérivés de la morphine, qui servent à soulager la douleur ; et les curares, qui provoquent une paralysie musculaire prolongée, facilitant l'intubation et la ventilation mécanique.

BELMONTE/BSIP VIA AFP

gène du stress chez les soignants. « Nous sommes dans une situation très incertaine, avec très peu d'informations qui nous parviennent », témoigne le Dr Sophie Crozier, neurologue à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, qui s'inquiète de ne pas pouvoir accompagner correctement ses patients en fin de vie. D'autres sont plus confiants. « Cette crise nous amène à nous questionner en permanence sur la pertinence de toutes les prescriptions, que ce soit dans le choix de molécules, les doses nécessaires, la du-

rée des traitements, souligne le Pr Catherine Paugam-Burtz, chef du service d'anesthésie-réanimation à l'hôpital Beaujon (AP-HP). Si tout le monde reste vigilant et adopte une prescription raisonnée, nous devrions y arriver. »

## « Une question purement logistique »

À la pharmacie centrale des hôpitaux de Paris (Apeps), qui gère toutes les commandes (800 000 par an, soit environ un milliard d'euros de produits), on reconnaît des « difficultés d'approvisionnement sur les produits absolument indispensables ». « Nous avons en moyenne cinq jours de stock, ce qui nous permet de servir les services, même si ce n'est parfois pas à la hauteur des quantités appelées, indique Renaud Cateland, directeur de l'Apeps. La consommation de certains médicaments a été multipliée par vingt. Et l'industrie a du mal à s'aligner. Pour le moment, nous n'avons pas eu de pénurie sèche mais nous n'avons aucune idée des livraisons que nous aurons dans quinze jours. »

Les médecins qui pratiquent les soins palliatifs à domicile ou en Ehpad ont également de grandes difficultés à s'approvisionner en sédatifs, car les stocks sont englobés par les hôpitaux. Trois alternatives existent : le rivotril, exceptionnellement et temporairement autorisé en médecine de ville par un décret du 28 mars, le valium et le tranxène. Pour ce dernier, « les pharmacies de ville étouffent en rupture bien avant l'épidémie, souligne le Dr Thierry Vimard, médecin d'équipe mobile de soins palliatifs à Bordeaux. Quant au rivotril, il est très difficile de s'en procurer en ce moment, il nous reste donc le valium. »

Dans la région Grand Est, durement frappée par l'épidémie, certains médecins commencent à être démunis. « Nous avons beaucoup de mal à nous approvisionner en sédatifs, même en valium, témoigne, désemparé, le Dr Pascal Meyvaert, médecin coordonnateur dans deux Ehpad dans le Bas-Rhin. Il n'y en a plus à l'officine, j'ai dû appeler trois fois la pharmacie de l'établissement d'hospitalisation à domicile pour finir par en avoir pour une patiente. Mais on m'a dit qu'après lundi, je devrai me débrouiller autrement. »

L'Ordre des pharmaciens reconnaît des « tensions d'approvisionnement mais pas de rupture ». « Il y a une forte demande. Il faut le temps à la chaîne de production de ces médicaments d'alimenter les officines, assure Carine Wolf-Thal, présidente du conseil national de l'Ordre des pharmaciens. C'est une question purement logistique qui devrait se régler dans les jours à venir. » Interrogé mardi par le Figaro, le directeur général de la Santé Jérôme Salomon a pour sa part balayé la question, en indiquant que « des solutions pour que l'accès aux soins palliatifs se fasse dans les meilleures conditions » avaient été trouvées. ■

## « Nous n'avons que 15 jours de visibilité pour certains produits »

Le Dr Christelle Ratignier-Carbonnel est directrice générale adjointe de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM). Elle fait le point sur la situation et les mesures mises en œuvre pour remédier au risque de pénurie, notamment pour les traitements indispensables en réanimation.

LE FIGARO. - Y a-t-il un risque de pénurie pour certains médicaments ?

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEL. - Nous sommes en contact permanent avec les professionnels de santé, les pharmaciens et les industries pharmaceutiques qui nous transmettent quotidiennement leurs stocks. Nous sommes mobilisés depuis fin janvier pour prendre toutes les mesures visant à garantir l'accès le plus pérenne possible à ces médicaments. Mais la situation est évidemment très tendue au niveau international. Actuellement, la demande est tellement importante sur certains produits, notamment ceux utilisés en réanimation, que nous avons une visibilité d'une quinzaine de jours seulement.

Pourquoi n'avez-vous pas de visibilité au-delà ?

La situation est exceptionnelle. Nous avons actuellement plus de 7 500 patients en réanimation en France, du jamais vu. Cet afflux massif de patients dans un délai très court a fait exploser la demande de 2 000 % pour certains médicaments. Même si les industriels aug-

mentent la production au maximum, les stocks diminuent. Il ne faut pas oublier que de nombreux pays sont dans notre situation.

## Quelles mesures ont été prises ?

Nous avons interdit aux grossistes répartiteurs de revendre à l'exportation les médicaments qui font l'objet de tensions. En parallèle, nous avons demandé aux industriels de prioriser la couverture des besoins sur le territoire. Par ailleurs, nous essayons d'importer au maximum, ce qui nécessite une grande vigilance car les packagings et les doses peuvent être différents. Nous surveillons de près la qualité de ces produits. Et comme d'autres pays européens, nous avons utilisé à titre exceptionnel le recours à des médicaments à usage vétérinaire car ce sont les mêmes molécules. Enfin, nous avons mis en place un système qui permet d'allouer les ressources au bon endroit, au bon moment.

En Espagne, un décret permet au gouvernement de réquisitionner des laboratoires pharmaceutiques ? Est-ce une solution envisagée ?

Ce sujet doit être abordé avec prudence. Nous devons rester dans un système d'échanges car il peut y avoir des besoins différents selon les États. Le contraire pourrait impacter la fluidité de possibles importations. Par ailleurs, il est illusoire de penser que les laboratoires pharmaceutiques peuvent mettre en place une nouvelle chaîne de pro-

duction en quelques semaines. Quand ils le peuvent, ils le font. Mais la plupart des médicaments sont des produits complexes.

Combien la France compte-t-elle de sites produisant ces médicaments de réanimation ?

Nous avons deux sites en France. Par ailleurs, moins de 50 % des spécialités qui disposent d'une autorisation de mise sur le marché en France comportent une substance active provenant d'Inde ou de Chine. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR C. T.

La France compte 271 sites de productions, mais seuls 22 % des médicaments remboursés sont produits dans l'Hexagone. Ci-dessous, l'usine du groupe Pierre Fabre à Gien (Loiret).

GERARD JULIEN/AFP



## Le risque de pénurie, un problème récurrent en augmentation

SI LA CRISE du coronavirus exacerbe les difficultés d'approvisionnement de certains médicaments, ce problème est loin d'être nouveau. Pire encore, il ne cesse de s'intensifier d'année en année. Dans son dernier rapport d'activité, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) recensait ainsi 871 signalements de ruptures de stock de médicaments d'intérêt thérapeutique majeur en 2018, contre seulement 44 en 2008. Soit

près de vingt fois plus de signalements en dix ans. En détail, les médicaments les plus concernés sont ceux indiqués dans les maladies cardiovasculaires, comme les sartans (antihypertenseurs), les pathologies du système nerveux et les anti-infectieux (antibiotiques notamment). Les causes sont diverses : retards de fabrication, panne d'équipement, capacité de production insuffisante, médicaments non conformes au contrôle, manque de matières premières...

Ce dernier point est préoccupant, à l'heure où bon nombre de matières premières proviennent d'Asie. « Il est indispensable que nous retrouvions une indépendance sanitaire, il faut relocaliser la production au plus vite », alerte le Pr Rémi Salomon, néphrologue et représentant du personnel médical à l'AP-HP. La France n'est toutefois pas dénuée de sites de production (elle en compte 271). Mais d'après le syndicat des entreprises du médicament, seuls 22 % des médicaments remboursés sont produits dans l'Hexagone. Ce chiffre grimpe à 50 % pour les produits non remboursés et 30 % pour les génériques. « Cette crise nous plonge dans une guerre commerciale, que ce soit pour les tests, les masques ou les médicaments. Or elle va durer longtemps. Cela nécessite au plus vite une action européenne coordonnée », estime le médecin. ■ C. T.

# Macron veut esquisser un horizon de sortie de crise

Le président de la République va de nouveau s'adresser aux Français, lundi soir, pour annoncer le prolongement du confinement. Le chef de l'État veut aussi commencer à expliquer sa stratégie pour endiguer l'épidémie de coronavirus.

FRANÇOIS-XAVIER BOURMAUD  
@fxbourmaud

PARFOIS la lumière au bout du tunnel, ce sont les phares du train qui arrive en face. Ce sera tout l'enjeu pour Emmanuel Macron que de persuader les Français de l'inverse. Pour la quatrième fois depuis le début de l'épidémie de coronavirus, le président de la République va s'adresser solennellement au pays, lundi soir. Et tenter d'esquisser les contours d'une sortie de crise alors que le pays s'apprête à franchir le seuil d'un mois de confinement avec un prolongement d'au moins deux semaines à venir.

Selon le président du Conseil scientifique, Jean-François Delfraissy, « l'élément essentiel et capital », dans la lutte contre l'épidémie « est la poursuite d'un confinement strict sur plusieurs semaines ». Depuis le début de la crise, Emmanuel Macron s'appuie sur les avis de cette instance pour ses décisions politiques. Celle de prolonger le confinement en est une que le président s'apprête donc à annoncer aux Français tout en essayant malgré tout de dégager l'horizon.

« Il va évoquer un peu "l'après" mais il ne veut pas donner le sentiment que nous sommes déjà sortis de la crise, prévient-on dans son entourage. Le président veut être très clair sur la sortie du confinement et annoncer une échéance précise, pas seulement une reconduction pour quinze jours ». Le pays ne s'attend de toute façon pas à recevoir de bonnes nouvelles. Au bout de trois semaines de confinement, les Français anticipent massivement la prolongation du confinement. Selon un sondage Elabe, un

quart d'entre eux estime qu'il durera jusqu'au 30 avril, un tiers le voit durer jusqu'au 15 mai et le dernier tiers pense aller au-delà de cette date. « On est probablement en train de parler de semaines et non de mois, à condition bien sûr qu'on voit ce que donne l'épidémie », a assuré Jean-François Delfraissy sur France Info.

Derrière cet horizon de sortie de crise qu'Emmanuel Macron veut esquisser devant les Français, c'est toute la stratégie de déconfinement qui se profile. Avec un enjeu majeur : éviter que la phase de retour à la normale se traduise par un redémarrage de l'épidémie. La fameuse seconde vague que redoutent les épidémiologistes. Dans cette séquence, la question des masques et des tests est essentielle. Emmanuel Macron veut être « très au clair » sur ces deux sujets alors que les polémiques perdurent. Après le manque de masques de protection dénoncé par les opposants du chef de l'État, ce sont les réquisitions de masques qui sont critiquées.

## Un message aux croyants

À l'issue du Conseil des ministres mercredi, la porte-parole du gouvernement a ainsi défendu les réquisitions par l'État de masques de protection commandés par des collectivités locales. « Nous sommes attachés à faire en sorte que les 40 à 45 millions de masques qui sont nécessaires pour le personnel soignant soient systématiquement livrés semaine après semaine », a expliqué Sibeth Ndiaye.

Pas question en revanche de parler de la chloroquine, ce traitement contre le coronavirus défendu par le P\* Raoult de Marseille mais sur lequel les autori-

tés sanitaires émettent de sérieuses réserves. « Le président ne pourra rien dire car les résultats des tests n'arriveront pas avant la fin du mois », explique un conseiller. Il devrait en revanche s'expliquer sur le recours aux smartphones personnels des Français pour tenter d'endiguer l'épidémie. Une mesure très contestée sur laquelle Emmanuel Macron lui-même émet de très fortes réserves. « Il n'est pas à l'aise avec ça », confie l'un de ses proches.

Au moment des fêtes religieuses, Pâques pour les chrétiens, Pessah pour les juifs et le début du Ramadan pour les musulmans, le président de la République veut enfin adresser un message aux croyants de ces trois religions. L'occasion également de revenir sur l'incendie de Notre-Dame de Paris il y a un an. Alors que les travaux ont été fortement perturbés par le confinement, le président de la République veut assurer que les délais de reconstruction seront tenus. ■



## Chez LR, les libéraux agacés s'interrogent sur

EMMANUEL GALIERO [egaliero@lefigaro.fr](#)

CEUX qui profitent de la crise sanitaire pour essayer d'imprimer une évolution de la ligne politique des Républicains sont invités à consulter les troupes avant de s'exprimer. Voici en substance l'avertissement de plusieurs élus agacés par les déclarations récentes du secrétaire général Aurélien Pradié et du vice-président Guillaume Peltier.

À quelques jours d'intervalle, les numéros trois et deux du parti LR ont dessiné les contours d'une évolution idéologique de la droite sur l'économie. Le 30 mars, Pradié a appelé à « renverser la table ». « On n'évitera pas d'interroger le libéralisme, c'est une évidence » a dit le député du Lot dans *Liberation*, en pointant le « dogme budgétaire » et en se disant favorable à l'idée de « planifica-

tion ». Le dimanche suivant, Peltier, dans le JDD a dénoncé « quarante années d'échec du mondialisme financier » et « le malheur des peuples sacrifiés sur la seule logique des profits ». Puis, au nom d'un « idéal de la France gaullienne » et sur le modèle du Conseil national de la Résistance, il a proposé la création d'un conseil national de la reconstruction. Il n'en fallait guère plus pour hérisser fortement le poil des libéraux.

« Je ne voudrais surtout pas que l'on croie que ces déclarations sont à l'image de ce que pensent Les Républicains, car beaucoup de gens ne sont pas du tout sur cette ligne », prévient Nicolas Forissier. Le député de l'Indre juge « très prématuré » de tirer de telles conclusions en pleine crise sanitaire. « Surtout, ajoutez-il, quand cela se fait par prises de position successives alors que les lieux de ren-

contre n'existent plus et qu'il est beaucoup plus compliqué de débattre par visio ou télé-conférences. » Le parlementaire déplore l'évocation du gaullisme contre le libéralisme. « De Gaulle a probablement été le président le plus réformateur et peut-être le plus libéral. Moi, je n'appartiens pas à un parti qui adopterait des thématiques très proches de ce que l'on entend parfois chez les gens de La France insoumise ! », tonne Nicolas Forissier, sans être le seul à identifier un problème sur la manière dont le gaullisme est instrumentalisé. En spécialiste de la question, le député de Seine-et-Marne Jean-Louis Thieriot adresse une mise en garde : « Le mythe de l'âge d'or d'une planification gaulliste est évidemment inapplicable, car on oublie que la planification du Général avait été largement exigée par les communistes dans les années 1940, époque durant laquelle l'industrie était marquée par des cycles longs. Or les

## L'intérim du premier adjoint prolongé en cas de décès du maire

MARCELO WESFREID [@mwesfreid](#)

ILS SONT en première ligne. Ils ont organisé le premier tour des municipales, procédé au dépouillement dans des salles parfois bondées, ils ont la poignée de main facile et sont au cœur de la vie publique. Les élus locaux font partie de la catégorie des citoyens très exposés au risque sanitaire, d'autant que la moyenne d'âge des élus est plus élevée que la moyenne. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a rédigé une ordonnance, présentée en Conseil des ministres, le 8 avril, pour faire face au pire : la mort du premier magistrat d'une ville. Dans ce cas, le premier adjoint n'est plus tenu de convoquer le conseil municipal pour élire un nouveau maire dans les 15 jours, ce qui était la règle. Il pourra attendre jusqu'à la fin de l'état d'exception. « En cas de vacance du siège de maire, pour quelque cause que ce soit, l'élu chargé provisoirement des fonctions de maire conserve ces fonctions jusqu'à l'élection des maires à la suite du premier ou du second tour du renouvellement général des conseils municipaux, ou, le cas échéant, jusqu'à la date d'entrée en fonction des maires déjà élus à la suite du premier tour », stipule ce texte. Dans les faits, il englobe les élus touchés par le coronavirus et ceux qui décèdent pour d'autres causes.

Cette disposition vaut également pour les présidents de département. La loi obligeait le premier vice-président à trouver un successeur dans le mois suivant le décès. Là aussi, l'intérim sera prolongé. Le cas de Patrick Devéjancin est évidemment dans toutes les têtes. Dans les Hauts-de-

Seine, son premier vice-président, le maire de Châtenay-Malabry Georges Siffredi, l'a remplacé, mais il est frappé par une situation de cumul des mandats. L'ordonnance règle le sujet : l'édile pourra cumuler les deux fonctions : président et maire, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Selon le ministère des Collectivités territoriales, déjà 4 maires sont décédés du Covid-19, ainsi qu'un adjoint et 3 conseillers municipaux. Mais la liste pourrait se révéler plus longue que les remontées officielles. La presse locale se fait régulièrement l'écho du lourd tribut. Le maire de Saint-Louis (Haut-Rhin) est décédé en Allemagne, où il avait été transféré. Les maires de Beurey-Bauguay (Côte-d'Or) et de Saint-Nabor (Bas-Rhin) ont été terrassés par la maladie. Idem pour celui de Saint-Brice-Courcelles (Marne). Le même triste sort a frappé le premier adjoint de Joinville-le-Pont (Val-de-Marne), un vice-président de ce département et un autre de l'intercommunalité « Est Ensemble » dans le 93. Ou encore un adjoint à Chécy (Loiret).

Cette ordonnance vient clore un cycle de textes conçus pour assurer la continuité de la vie démocratique locale. D'abord, avec la loi reportant le second tour des municipales. Le processus s'est poursuivi avec les ordonnances permettant aux maires de reporter le vote du budget à juillet ou de prendre certaines décisions sans réunir leur conseil municipal, en raison du confinement, et les textes autorisant le recours aux outils de communication modernes pour tenir certaines réunions à distance. ■

## Julien Dray : l'autorité du chef de l'État « est au

PROPOS RECUEILLIS PAR  
SOPHIE DE RAVINEL [@S2RVNL](#)

CONSEILLER RÉGIONAL D'Île-de-France, Julien Dray est une figure socialiste, toujours en ébullition.

LE FIGARO. - Tous les partis et des parlementaires de la majorité se lancent déjà dans la construction de la France d'après. Vous aussi ?

JULIEN DRAY. - Je me méfie des bonnes intentions, des lettres au Père Noël et des nouveaux convertis. Que toutes les familles politiques soient amenées à prospecter l'avenir, c'est leur devoir. Mais il faut un cadre et des principes. On ne va céder au coup du « nouveau monde après Covid » que le pouvoir tentera de vendre. D'autant que nous sommes à l'heure de la construction d'une nouvelle gauche, citoyenne et écologique. Moi je suis de gauche et je ne l'abandonne pas parce qu'une part d'entre elle a failli.

Cette nouvelle gauche peut-elle l'emporter par sa critique de la mondialisation libérale ?

Notre problème collectif c'est de porter un nouveau projet progressiste, qui redonne un sens à la vie des femmes et des hommes, autre que celui du gain productiviste et

consommériste. Ce ne sera pas l'heure des bons sentiments mais des actes pour la justice, pour le respect de la planète et pour construire une nouvelle société.

Que dit cette crise de notre société économique et politique ?

Je ne crois pas à la « démondialisation » comme mot fétiche, mais je reprends plutôt le concept utilisé par Dominique Strauss-Kahn dans *Les Échos* d'une « fragmentation de la mondialisation ». Cette crise c'est la dépendance à l'égard de la Chine qui joue avec le monde, tant sur les informations qu'elle n'a pas voulu donner que sur la production du matériel pour endiguer l'épidémie. Il faut maîtriser à nouveau les technologies - celles du médicament et celles aussi du numérique - détenir les brevets et aider les entreprises à se développer. La France ne fera pas tout seule mais pourra construire un nouvel ensemble productif et solidaire.

Dans un cadre européen ?

Telle qu'elle est aujourd'hui, l'Europe ne pourra pas le faire. Chaque pays doit se déterminer et dire s'il veut adhérer à ce nouveau projet.

Il faut recréer des chaînes de production en Europe et mettre un terme à la dépendance à l'égard de la Chine. Il faut, et c'est une démarche nouvelle en économie,



Julien Dray : « Après la crise, il y aura une course de vitesse entre le libéralisme autoritaire - l'efficacité contre la démocratie - et celle d'une démocratie citoyenne que représente le projet d'une VI<sup>e</sup> République. » S. SORIANO/LE FIGARO



Emmanuel Macron, mercredi lors de la visite d'un centre communal d'action sanitaire et sociale (CCAS) à La Courneuve (Seine-Saint-Denis).  
GONZALO FUENTES/AFP

## la ligne du parti après la crise sanitaire

vingt plus grosses capitalisations boursières de Wall Street aujourd'hui n'existaient pas il y a vingt ans. » Thiériot est favorable à la notion d'État stratège et n'exclut pas des réflexions sur l'aide publique, mais aucun projet ne lui semble envisageable sans « faire confiance à l'initiative privée ». « Avec 44 % de dépenses publiques, les Allemands ont un système de santé qui protège et qui fonctionne. Et nous, avec 56 %, nous n'avons pas de masques, pas de tests, ni lits de réanimation ! », fait-il observer. La « pire erreur » aujourd'hui selon lui, serait de croire que l'on fera redémarrer la machine en augmentant la dépense publique sur le modèle d'un « Gaspian » soviétique.

« Dire n'importe quoi, n'importe comment, n'importe quand n'est pas la meilleure méthode pour contribuer utilement au débat public », accable Guillau-

me Larrivé. Le député de l'Yonne « imagine » que ses collègues Pradié et Peltier se sont exprimés « à titre personnel », mais dans l'hypothèse où leurs paroles, qu'il qualifie « d'élucubrations sur le monde d'après », auraient une autre ambition, il poserait immédiatement une ligne rouge : « Si LR devient un nouveau PS, ce sera sans les Français qui, comme moi, cherchent à bâtir sérieusement, à droite, un projet national et libéral ».

### Centralisme bureaucratique

De son côté, Julien Aubert serait ravi de pouvoir participer un jour à un conseil national sur ces questions, mais en attendant, le député du Vaucluse rappelle que les idées des numéros deux et trois du parti n'ont pas été « validées » en interne. Pour lui, la droite « se trompe » quand elle affirme qu'il faut questionner le libéralisme alors qu'il s'agit plu-

tôt du néo-libéralisme. « Les fondamentaux du libéralisme n'ont pas à être remis en cause. Ce qu'il faut remettre en cause, c'est le mode d'organisation du capitalisme depuis les années 1990 », insiste le souverainiste.

À Cannes, le maire LR réélu avec plus de 88 % des suffrages, constate chaque jour les défaillances de l'État face à la crise. Sur le pont du matin au soir pour inventer des solutions, David Lisnard se méfie du « paradigme étatiste ». « Dans un pays qui a le record mondial des prélèvements obligatoires, nous aurions pu attendre autre chose qu'une stratégie sanitaire guidée par la pénurie. Cette pénurie de tout ce qui dépend de l'État marque l'échec, continu dans l'histoire mondiale, du centralisme bureaucratique, de tout ce qui dilue la responsabilité et désagrège l'efficacité », accuse l'élu libéral et local. ■



CONTRE-POINT  
PAR GUILLAUME TABARD @GTabard

## Une République à la fois jacobine et décentralisée

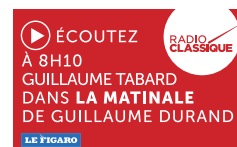
La France est une République dont « l'organisation est décentralisée » ; c'est sa Constitution qui le dit. Mais la France est un vieux pays jacobin ; son histoire et sa culture le rappellent. Les difficultés d'ajustement entre l'État et les collectivités locales sur la mise en œuvre des réponses à apporter à la crise du coronavirus sont le reflet de cette tension ; une tension plus institutionnelle que politique.

L'affaire de la réquisition des masques en est une bonne illustration. La présidente de Bourgogne-Franche-Comté, Marie-Guite Dufay, et la présidente de la métropole marseillaise, Martine Vassal, se sont toutes les deux plaintes de ce que l'État, via la préfète et l'agence régionale de santé (dépendant du ministère), se soit en quelque sorte servi en premier dans des stocks arrivés de Chine et comprenant aussi des commandes de leurs collectivités (lire ci-dessous). La querelle a pu être réglée. Mais elle révèle par l'absurde le choc entre deux principes : le principe de subsidiarité, revendiqué par les différents échelons locaux, et le principe de solidarité, rappelé par l'État. En vertu du premier, il faut privilégier le meilleur niveau de proximité ; la proximité étant le plus souvent un gage de rapidité et d'efficacité. En vertu du second, il est important qu'une instance supérieure garantisse l'égalité entre tous et définisse des priorités établies au sommet. Dans cette affaire des masques, les représentants de l'État invoquaient l'approvisionnement prioritaire des Ehdad de la région Grand Est, l'une des plus en tension, avec l'Île-de-France.

Sur le papier, ces deux principes, loin de s'exclure, se conjuguent. Mais dans les faits, trop d'imperfections et trop d'imprécisions finissent par gripper la machine. Les collectivités locales reprochent à l'État sa lourdeur, parfois sa sclérose. Et assurent être les mieux placées à la fois pour connaître les besoins concrets de leurs habitants et pour y apporter la réponse la plus rapide. De fait, qui pourrait nier la réalité de cette proximité et le bien-fondé de réponses à la carte et non uniformes ? L'État de son côté est aussi dans son rôle quand il met

en garde contre le chacun pour soi et la nécessité d'une péréquation pour corriger certaines inégalités géographiques, financières ou sociales. Et lorsqu'il s'agit de traiter à l'international, - avec le colosse chinois par exemple -, certains outils nationaux, par exemple son réseau diplomatique, peuvent être précieux pour des instances locales n'ayant pas forcément les infrastructures adaptées à des enjeux de cette ampleur.

Chacun justifie la pertinence de son échelon. Une fois encore, par-delà les clivages politiques. La socialiste Dufay et la LR Vassal ont eu les mêmes mots pour défendre leurs collectivités, par exemple. Mais chacun essaie d'user de ses compétences ou des latitudes qui lui sont données pour justifier son utilité, ou faire entendre sa différence. Avec les arrêtés de couvre-feu, certaines municipalités ont voulu montrer à leurs populations qu'elles étaient plus rigoureuses que l'État central en matière de confinement. Sur l'ouverture des marchés alimentaires, le pragmatisme des maires a parfois du mal à tempérer la rigidité de certains préfets. Sur les interdictions de course à pied, c'est la mairie de Paris qui en rajoute, selon des modalités surprenantes. Face au virus, chacun a à cœur de montrer que l'émulation a du bon. Mais l'insuffisance de coordination peut nuire aussi à la lisibilité du combat. ■



Face au virus, chacun a à cœur de montrer que l'émulation a du bon

## aujourd'hui sur la sellette

concevoir un plan marchant sur deux pieds : la reconstruction d'un appareil productif écologique et la reconstruction d'une demande respectueuse de l'environnement. C'est ce que j'appelle le pacte de reconstruction nationale.

Ce type de crise n'est-il pas plutôt favorable à Marine Le Pen ou Jean-Luc Mélenchon ?

Je ne suis pas cartomanien mais selon moi la colère française qui s'exprime depuis deux ans avec la crise des « gilets jaunes » ne peut pas être récupérée. Ceux qui veulent faire le bonheur des peuples à leur place se sont toujours trompés. Après la crise, il y aura une course de vitesse entre le libéralisme autoritaire - l'efficacité contre la démocratie - et celle d'une démocratie citoyenne que représente le projet d'une VI<sup>e</sup> République.

Peut-on prévoir dans quel état sortira Emmanuel Macron ?

Il y a un scénario idéal pour Emmanuel Macron : qu'on soit, à la sortie du confinement, dans une euphorie de l'après, du « serrons-nous tous les coudes autour du président ». Il y a cependant un autre scénario, celui de l'expression de la colère pour le pouvoir d'achat, pour la revalorisation salariale et des carrières... Elle serait d'autant plus forte que ce sont eux les premiers de cordée, et qu'ils auront raison de demander des comptes.

Dans cette hypothèse, Emmanuel Macron pourrait-il chercher une union nationale validée par une dissolution ?

La dissolution n'est possible que si Emmanuel Macron est sûr de l'emporter dans le cadre de la réussite de cette union nationale. Or, j'ai un gros doute sur ce point car je crois que son autorité est aujourd'hui sur la sellette.

L'affaire des masques peut-elle politiquement faire tout basculer ? Peut-être sera-t-elle un point de cristallisation. Ce gouvernement a pris trois ou quatre semaines de retard et dans ce type de crise, les jours ne sont pas égaux. Il a cru au mythe du pouvoir scientifique.

Vous avez été un des rares à défendre le professeur Raoult à gauche.

Que reprochez-vous au chef de l'État, que l'on dit pourtant proche de lui, dans la gestion de cette hypothèse sanitaire ? Le débat n'est pas celui du médicament promu par le professeur Raoult mais de la manière dont il a été traité. Le mépris dont il a été victime est inacceptable. De surcroît sa méthode aurait dû être retenue très tôt et, j'insiste, être appliquée dès les premiers jours d'infections. Il fallait tester massivement et ainsi éviter ce confinement moyenâgeux. Les patients positifs devaient être traités et confinés dans des hôtels thérapeutiques. C'est ce qui va d'ailleurs s'imposer maintenant. ■

## Les collectivités territoriales scandalisées par l'État qui réquisitionne leurs masques

TRISTAN QUINAULT-MAUPOIL  
@TristanQM

LA GUERRE DES MASQUES fait rage entre l'État et les collectivités territoriales. Les régions et départements dénoncent l'interception de leurs commandes. Martine Vassal, la présidente (LR) du conseil départemental des Bouches-du-Rhône, a acheté 6 millions de masques à destination des Ehdad et des aides à domicile. Deux lots ont été directement saisis à l'aéroport de Bâle-Mulhouse. L'un partiellement, le second intégralement. « Les réquisitions de masques auxquelles la préfète de la région Grand Est s'est livrée (lundi) sont purement inadmissibles et abusives », a chargé l'élué dans un communiqué. Laquelle ajoute : « La vie des Provençaux ne vaut pas moins que celle de nos compatriotes du Grand Est. » Martine Vassal s'étonne du manque « d'élégance » de l'État « et l'absence flagrante de concertation ». D'autant plus que les masques ont bien été payés par le département.

Dimanche, la région Bourgogne-Franche-Comté avait déjà été délestée intégralement de sa commande de 2 millions de masques. Sa présidente, Marie-Guite Dufay (PS), avait elle aussi dénoncé une saisie « sans concertation ». En attente d'une nouvelle livraison de 2,350 millions de masques prévue le 10 avril, elle « espère » qu'elle ne fera « pas l'objet d'une telle confiscation ».

Le président des sénateurs LR, Bruno Retailleau, s'est saisi du sujet. « C'est inacceptable », a-t-il dit sur BFMTV avant de « demander solennellement au premier ministre de s'expliquer ». « Ces réquisitions opérées par l'État répondent à une priorité nationale : assurer l'équipement des soignants (...) notamment dans les régions les plus touchées (...) dans un contexte de vive concurrence et de forte pression sur les importateurs », indique au Figaro l'entourage du premier ministre. Elles sont permises depuis la parution d'un décret, le 20 mars. Lequel stipule que « des stocks de masques importés peuvent (...) donner lieu à réquisition totale ou partielle jusqu'au 31 mai 2020 ». « Il est tout à fait normal que l'État soit servi en priorité », a rappelé mercredi Sibeth Ndiaye, la porte-parole du gouvernement. Et de se justifier : « Nous souhaitons nous assurer de la livraison de ces masques et matériaux de protection qu'il nous arrive à ceux qui sont en première ligne. »

### Commandes discrètes

Conséquence de ce bras de fer, certaines collectivités passent commande dans la plus grande discrétion. « L'agence régionale de santé (ARS) nous relance sans cesse pour connaître nos commandes. Je ne réponds jamais », témoigne un maire de la Côte d'Azur. « J'assume mes responsabilités d'employeur, je défends mes sala-

riés », complète l'élu qui tient à équiper sa police municipale. Pour doter sa commune, un autre élu raconte qu'il profite d'un jumelage avec une ville chinoise. Il n'a pas jugé utile de se rapprocher des conseillers du commerce extérieur de l'ambassade de France en Chine.

En Île-de-France, Valérie Pécresse, a commandé 30 millions de masques et tient, elle aussi, à maîtriser l'ensemble de la filière. De l'usine à la livraison, grâce aux réseaux de la communauté franco-chinoise et un avion-cargo spécialement affrété. Même s'il y a parfois des ratés : comme ce jour où des Américains ont surnagé sur le tarmac avant le départ de la cargaison vers l'Hexagone.

Martine Vassal a demandé à l'importateur de livrer sa prochaine commande, attendue ce jeudi, directement à l'aéroport de Marignane. L'élué a prévu de se rendre personnellement sur place pour la réceptionner. « Je n'aurai plus de masque à fournir à la fin de la semaine donc on attend cette livraison avec impatience », glisse la patronne des Bouches-du-Rhône. « Si des réquisitions doivent à nouveau être mises en œuvre par l'État, elles seront engagées en concertation avec les autres commanditaires publics », prévient Matignon. Le sujet sera au menu d'une réunion, ce jeudi, entre la ministre de la Cohésion des territoires, Jacqueline Gourault, et les principales associations des collectivités territoriales. ■

# La gendarmerie renforce la sécurité du réseau postal

Depuis ce mardi, 375 réservistes ont été déployés dans une centaine de bureaux. Le dispositif devrait monter en puissance.

CHRISTOPHE CORNEVIN @ccornevin

ALORS que la continuité du service public constitue un défi majeur depuis le début de la pandémie, en particulier dans les zones les plus reculées du territoire, la gendarmerie monte en puissance pour assurer la protection du réseau de La Poste, en y déployant des effectifs spécialement dédiés. Depuis mardi, dans le cadre d'une opération baptisée « Zeno », en référence au patron des facteurs et des philatélistes, pas moins de 375 hommes et femmes de la réserve opérationnelle ont été affectés à la sécurisation renforcée de 41 bureaux en métropole et 64 autres en

outre-mer, identifiés en « secteurs sensibles ». Le moment choisi pour ce déploiement est d'autant plus stratégique qu'il intervient au moment où 4,2 millions d'allocataires, parmi lesquels figurent des personnes âgées et isolées, sont appelés à venir chercher les prestations sociales versées depuis samedi dernier, avec deux jours d'avance. « Pour chaque bureau, au moins trois réservistes sont mobilisés pour une durée de cinq jours, avant d'être relayés par un autre équipage la semaine suivante afin d'éviter tout risque de contamination », explique au Figaro le général de division Olivier Kim, patron des réservistes de la gendarmerie qui compte dans ses rangs 30 000 volontaires, issus pour

70 % d'entre eux de la société civile. Chargé des « missions de sécurisation et de régulation » pour « garantir une présence rassurante dans et aux abords » des guichets, les réservistes ont notamment la tâche de « veiller au respect strict des mesures de distanciation sociale par la gestion des files d'attente ou le filtrage ».

## Allocations en liquide

Dans la mesure où les allocations peuvent aussi être versées sous forme de liquidités, ces volontaires sont aussi affectés à la « protection des usagers, particulièrement les plus vulnérables » afin de « prévenir, détecter et intervenir » à la moindre infraction. « En revanche, prévient le gé-

ral Kim, les réservistes interviennent en appui mais ne feront en aucun cas le travail des postiers, comme facteur ou chargé de clientèle ». Dévolus à leur mission, ils n'ont pas non plus vocation à vérifier la validité des attestations de déplacements dérogatoires dans le cadre du confinement.

Le dispositif mis en place par les gendarmes devrait changer de braquet dans les prochains jours. Dans un tweet, le gouvernement a en effet annoncé que « le nombre de bureaux de poste ouverts passera de 1 600 aujourd'hui à 5 000 d'ici à la fin du mois d'avril ».

« Pour réaliser leur mission, les réservistes appliqueront la même doctrine d'emploi

de port des masques que leurs camarades d'active, à savoir, un port effectif chaque fois qu'au cours de la mission, le personnel en ressent la nécessité », souligne-t-on à la direction générale de la gendarmerie.

Selon nos informations, pas moins de 7 000 réservistes de la gendarmerie ont déclaré actuellement leur disponibilité en semaine sur leur système « Minotaure ». Le chiffre grimpe à 10 000 le week-end. Outre l'accompagnement du renouveau postal, cet engagement citoyen sera très précieux en période de déconfinement pour prendre le relais des gendarmes d'active appelés à retourner à leurs missions traditionnelles de lutte contre une délinquance pour l'instant évanouie. ■

# Prisons, droit de la défense, accès à la justice... Belloubet face au Sénat

La garde des Sceaux sera jeudi devant la commission des lois pour expliquer ses dispositions dérogatoires.

PAULE GONZALÈS  
pgonzales@lefigaro.fr

LE SÉNAT n'attendra pas la fin du confinement pour en faire le bilan. Jeudi à 16 heures, dans le cadre de la mission de suivi de l'état d'urgence sanitaire, la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, sera la première des ministres à passer au trébuchet des questions de la commission des lois présidée par Philippe Bas, sénateur LR de la Manche. Elle devra justifier des dispositions dérogatoires du droit commun qu'elle a décidées afin d'assurer la continuité de la justice en ces temps troublés.

Très nombreuses, ces dispositions exceptionnelles suscitent, depuis quinze jours, la réaction inquiète des professionnels de la justice, tant elles remettent en cause des principes fondamentaux. Depuis le respect des procédures à celui des droits de la dé-

**“ Nous n'aimerions pas que l'organisation des sorties systématiques de détention constitue une aubaine pour traiter la saturation des prisons ”**

PHILIPPE BAS, SÉNATEUR LR (MANCHE)

fense et des justiciables, sans oublier les règles pénales et pénitentiaires, dont l'allègement permet de relâcher la pression carcérale par des sorties de prison massives.

« Nous voulons nous assurer que ces mesures, dont certaines relèvent de propositions déjà faites par des gardes des Sceaux successifs pour fluidifier le cours de la justice, ne sont pas en train d'être testées grandeur nature afin de les rendre permanentes », prévient Philippe Bas.

« De même, en matière pénitentiaire, nous n'aimerions pas que l'organisation des sorties systématiques de détention constitue une aubaine pour la Chancellerie de



Nicole Belloubet dans son bureau au ministère de la Justice, en février dernier.  
S. SORIANO/LE FIGARO

pouvoir traiter la saturation des prisons par la justification nationale et incontestable de protéger la population carcérale et les personnels pénitentiaires. Les Français ne sont pas prêts à accepter d'aller au-delà de ce qui est justifié par les circonstances. »

L'accès à la justice est l'un des enjeux centraux soulevé par la commission des lois du Sénat. Face à l'urgence sanitaire, tous les tribunaux de France ont réduit la présence des magistrats et ont recentré les audiences sur les urgences notamment pénales. « Ces dispositions exceptionnelles n'ont de sens que si leur application est strictement nécessaire à la garantie du service public de la justice, prévient Philippe Bas. Ce n'est pas une facilité qui est offerte aux tribunaux mais une réponse à une nécessité qui leur est imposée. Il faudra donc établir la preuve de la pénurie d'effectifs et de la difficulté

de rendre la justice en respectant des procédures qui apportent des garanties substantielles aux justiciables en matière de droits de la défense et de maintien des libertés individuelles. »

Le rapport de la commission des lois émet ainsi bien des réserves sur les aménagements imposés par l'ordonnance, qui permettent des audiences à juge unique là où elles étaient collégiales, voire de les supprimer entièrement, notamment au civil ou dans les juridictions administratives. Pour le président de la commission des lois, « il y a des limites à l'éloignement du juge. Dans bien des contentieux familiaux, civils ou commerciaux, on ne peut s'affranchir de la confrontation des parties et du débat contradictoire », rappelle-t-il.

Enfin, la commission des lois sera particulièrement attentive au volet pénitentiaire dans la mesure

où les sorties de prison excèdent largement la prévision de 5 000 détenus, pour se rapprocher des 7 000. Philippe Bas soulève le paradoxe consistant, notamment en matière de détention provisoire, à d'une part « prolonger des délais qui devront être entièrement exécutés » et « effectuer des libérations massives de détenus » par « des examens de dossiers d'autant plus rapides que les services d'insertion et de probation ainsi que les juges de l'application des peines sont en sous-effectifs et ne peuvent pas bien préparer la sortie et le suivi de ces détenus ».

Ce sera sans doute là un point d'achoppement fort entre la représentation et la garde des Sceaux, tant les débats ont toujours été tendus. « Nicole Belloubet ayant toujours refusé d'assumer l'abandon de la promesse d'Emmanuel Macron de construire 15 000 places de prison ». ■

## Les juges d'instruction dénoncent de trop longues détentions provisoires

Ils s'inquiètent et demandent des aménagements. Les juges d'instruction, à travers l'Association française des magistrats instructeurs (AFMI), ont adressé, lundi dernier, à Nicole Belloubet, un courrier afin de dénoncer les conséquences de la prolongation des détentions provisoires, de deux à trois mois au délinquant, et de six mois au criminel. Cette disposition permet d'éviter, en temps de confinement, la libération intempestive de prévenus dangereux. D'application immédiate, tous les mandats de dépôt sont concernés par cette disposition, quel que soit le moment où il a été prononcé, avant ou pendant le confinement et jusqu'à un mois après son achèvement. « Ainsi, un détenu placé en détention provisoire pour une affaire criminelle au mois de février 2020 serait privé de débat contradictoire devant un juge jusqu'en août 2021, au lieu de février 2021 », affirme le courrier. En effet, le code de procédure pénale prévoit en temps normal qu'en matière criminelle, un prévenu peut être en détention provisoire pendant un an avant de voir un juge et de solliciter sa remise en liberté. « Les termes de cette circulaire semblent aller au-delà de la lettre de l'ordonnance, et produiront effet longtempes après l'état d'urgence », poursuivent les juges d'instruction qui militent pour que seuls les mandats de dépôt arrivant au terme de leurs délais légaux pendant le confinement soient prorogés de plein droit. P. G.

# « Morts pour la France » : une initiative pour les soignants victimes

PERSONNE ne leur reprochera d'y avoir pensé. Une poignée d'auditeurs de la 57<sup>e</sup> session nationale (2005) de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), emmenée par le magistrat instructeur Pascal Gastineau, propose un geste politique fort en faveur de tous les soignants morts lors de la pandémie du coronavirus, afin qu'ils soient reconnus « morts pour la France ». « Tous sont montés "au front" quel que soit le prix à payer », rappellent les signataires de cette proposition. « Les médecins et paramédicaux qui sont

prêts à sacrifier leur vie pour remplir leur mission, une mission supérieure, le font pour le peuple de France dans son ensemble », plaident les signataires. « La guerre a changé de forme, aujourd'hui aucun pays n'a l'intention d'envahir la France. (...) Il semble que la guerre ait muté : désormais, elle est à chaque coin de rue, dans les commerces, dans les transports, dans la vie quotidienne. »

## Dimension symbolique

Cette citation à une telle distinction, outre sa dimension symbolique, ouvrirait surtout le droit aux enfants des soignants à bénéficier du statut de pupilles de la nation.

Mais cela pose aussi une question juridique que les spécialistes du droit de la guerre et des armées ne manqueraient pas de soulever. Être reconnu « mort pour la France » n'est possible qu'en temps de guerre. À ce titre, même le commandant Beltrame, décédé le 24 mars 2018 à Carcassonne en sauvant une jeune mère d'un attentat atroce, n'a pas bénéficié d'une telle citation. Il a été reconnu « mort au service de la na-

tion ». Pour passer outre, le législateur devrait voter une modification de la loi. Dans son alinéa 3, l'article L. 511-1 du code des pensions militaires prévoit que « la mention "mort pour la France" peut être apposée, (...) sur l'acte de décès (...) d'une personne ayant succombé à des maladies contractées au cours de soins donnés aux malades et blessés de l'armée en temps de guerre ». La modification législative devrait tout à la fois élargir la qualification aux malades qui ne sont pas militaires et ajouter aux temps de guerre ceux de la pandémie.

Un Everest juridique que seul peut aujourd'hui franchir le monde politique. Pour cela, il pourra s'inspirer d'une jurisprudence fort ancienne remontant aux temps terribles de la grippe espagnole. Par un décret de 1922, sous l'impulsion des familles des militaires morts de ce mal, le gouvernement d'alors leur avait accordé cette plus haute distinction, en reconnaissant ces derniers comme ayant été davantage exposés à la pandémie car concentrés sur les lignes de front, les uns sur les autres et sans hygiène minimum. ■ P. G.

# LE FIGARO chez vous

Cuisiner, jardiner,  
lire, relire, voir,  
revoir, écouter...  
un temps  
pour se distraire  
et se cultiver.

## THÉÂTRE

Quand les comédiens  
téléphonent à leur public  
pour parler littérature  
et poésie  
PAGE 14

## LIVRES

Relire « La Saga des Cazalet »,  
d'Elizabeth Jane Howard,  
un classique de la littérature  
britannique  
PAGE 15

## TÉLÉVISION

Deux documentaires, sur les  
plus splendides cathédrales  
et sur Notre-Dame de Paris  
PAGE 17



## AGATHA CHRISTIE : SES MEILLEURES ADAPTATIONS À LA TÉLÉVISION

PAGE 16

## 4 EXERCICES POUR RESTER EN FORME

PAGE 13



TV, COLLECTION PERSONNELLE, EMMANUEL ROBERT-ESPAILLEU/OPALE / L'EMVAGE

## C'EST DURANT L'ÉPIDÉMIE DE PESTE NOIRE QUE LE JEUNE ISAAC NEWTON A CONÇU LA LOI DE LA GRAVITATION UNIVERSELLE

Rentré le 13 mars d'une tournée de conférences en Afrique de l'Ouest, j'ai commencé à mesurer le degré d'impénétration de notre pays face à la pandémie en constatant qu'à l'aéroport de Roissy aucun contrôle sanitaire n'était effectué, alors que dans les pays dont je revenais – Cameroun, Togo, Côte d'Ivoire, dans lesquels aucun cas de Covid-19 n'avait pourtant été déclaré –, tous les passagers faisaient l'objet d'un contrôle de température et remplissaient une fiche médicale.

À la crainte générale suscitée par l'annonce du confinement, j'ai réagi en rappelant un épisode de mon roman *La Peste de Newton* : c'est durant l'épidémie de peste noire qui a sévi en Angleterre en 1665 et la fermeture de l'université de Cambridge que le jeune Isaac Newton, revenu dans sa ferme natale, a conçu en quelques mois la loi de la gravitation universelle, les lois de l'optique et le calcul différentiel, qui ont révolutionné le double champ de la physique et des mathématiques. Belle leçon sur le « bon usage du confinement », même si de nos jours la télévision, l'Internet et les réseaux sociaux dispensent la plupart d'entre nous de tout effort de pensée original.

Pour ma part, j'ai pu passer au Laboratoire d'astrophysique de Marseille juste avant qu'il ne ferme, pour rattrapper à la maison les documents indis-

pensables à mes activités de chercheur en physique théorique et d'écrivain, qui s'accommodent fort bien d'un travail à domicile. Mon dernier ouvrage, *Indicateur de la ligne du ciel*, est malencontreusement paru le jour où toutes les librairies ont fermé. Il s'agit d'un recueil de poèmes retraçant la traversée d'un sombre et long tunnel, mais débouchant sur un chant de lumière et d'amour. Puisse-t-il se révéler prophétique eu égard à la crise actuelle... J'ai aussi achevé mon « grand œuvre » en matière de vulgarisation scientifique, une synthèse des recherches sur la « gravitation quantique » en vue d'unifier l'ensemble de la physique.

Sa publication étant repoussée au mieux à l'automne, j'ai entrepris d'en présenter de larges extraits dans une série de vidéos enregistrées à domicile et disponibles sur ma chaîne YouTube. Nous avons la chance de vivre à Marseille, dans un appartement suffisamment grand pour que le confinement à quatre – avec mon épouse et nos deux enfants en bas âge – ne soit pas une épreuve mais une rare occasion pour se recentrer sur l'essentiel.

Être enfermé dans 25 m<sup>2</sup> ou dans 140 m<sup>2</sup>, face à un mur ou face à un jardin, fait certes une énorme différence. J'imagine combien cela doit être difficile pour les familles plus nombreuses, les couples désunis, les enfants à problèmes.

Notre fille, en cours préparatoire, a un programme scolaire chargé grâce à l'implication de son institutrice, qui transmet chaque jour par courriel la liste détaillée des activités pédagogiques. Intelligente formation à distance, largement complétée par la pratique plus intensive de la lecture et du piano, à deux et à quatre mains. Pas de télévision, mais chaque jour un acte d'opéra en DVD. Le petit frère de deux ans suit à sa manière.

Je constate qu'à Marseille le confinement est bien vécu, du moins dans notre arrondissement. Il fait un temps splendide, l'air est purifié de son habituelle pollution. Aucune bousculade dans les magasins, les distances de sécurité sont respectées, amabilité et bonne humeur sont de mise, je n'ai vu aucun contrôle de police.

Est-ce la proximité du service d'épi-

démiologie du Pr Raoult qui rassure ? Le fait de savoir que le rapport décès/hospitalisations est ici trois fois moindre que dans toutes les autres grandes métropoles du pays ?

### Confusion mentale

À cet égard, j'ai été consterné par la double levée de boucliers académique et institutionnelle contre les préconisations de ce chercheur d'exception, les uns estimant que le sacro-saint « protocole » scientifique n'était pas respecté, les autres pour d'évidentes raisons de conflit d'intérêts. Passons sur les commentaires imbeciles de politiciens en pleine confusion mentale et de crapules journalistiques. Comme l'écrivait le poète Novalis, « il en va des théories comme de la pêche : seul celui qui lance risque d'attraper quelque chose ».

En 1975, le philosophe Paul Feyerabend publiait *Contre la méthode*, dont la thèse principale, étayée par de nombreuses preuves historiques, est que non seulement la méthode scientifique classique n'est pas la seule façon valide d'acquiescer des connaissances, mais qu'appliquée trop strictement, elle bloque la créativité et l'innovation. Et en période de crise sanitaire aiguë, elle devient criminelle. ■

Jean-Pierre Luminet est astrophysicien et écrivain.

### LA JOURNÉE DE Jean-Pierre Luminet



# CONFINEMENT, UNE OCCASION DE RETROUVER LE SENS DE L'ESSENTIEL



DROBOT DEAN - STOCKADOB.COM

## « MOI D'ABORD, LES AUTRES APRÈS »

La planète psy s'accorde à dire qu'il convient de faire passer la satisfaction de ses propres besoins avant de prendre en charge ceux de son entourage. Une invitation au repli sur soi et à l'égoïsme ? Plutôt une simple question de bon sens. Lorsque nous prenons l'avion, en cas de « dépressurisation de l'appareil », nous devons mettre notre masque à oxygène avant d'aider notre voisin à faire de même. Privé d'air, comment pourrions-nous en donner ? Une petite métaphore à méditer avant de nous lancer dans l'abnégation et le sacrifice. L'histoire ne dit pas s'il faut satisfaire la totalité de ses propres besoins avant de commencer à construire la pyramide de ses proches – estimons en temps de crise que notre étape 1 franchie avec brio, nous pouvons nous atteler à celle de l'autre.

A. A.

## EN CETTE PÉRIODE TROUBLÉE OÙ TOUT S'EST ARRÊTÉ, COMMENT DISCERNER CE QUI EST IMPORTANT, PRIMORDIAL POUR NOUS ?

AURORE AIMELET

Au temps du Covid-19, nombreux sont ceux qui conseillent, à la suite d'Emmanuel Macron, de retrouver « le sens de l'essentiel ». Le confinement serait-il une occasion à saisir pour nous délester de cette charge mentale qui fait souffrir près de 20 % des Français, selon une enquête Ipsos ? Alors que la société de consommation sature généralement le cœur et l'esprit d'informations, d'injonctions, d'activités et autres obligations, aujourd'hui, tout est ralenti. Ou presque. Car nos habitudes à tout faire, tout le temps, tout bien, pour tout le monde ont la vie dure et perdurent.

Aussi nous sommes sommés ou tentés d'en profiter pour... relire Proust, travailler quand c'est possible, cuisiner blanchette et cheese cake, faire un ménage de printemps, participer à une méditation mondiale à 4h45 du matin, nous émerveiller de la nature qui reprend ses droits ; comprendre et enseigner le théorème de Pythagore à nos enfants, tout en gardant sourire et espoir. Faire enfin tout ce que nous n'avions pas le temps de faire ? Un peu beaucoup pour un simple « retour à l'essentiel », selon la psychanalyste Virginie Megglé, auteure d'*Étonnante fragilité* (Eyrolles) : « Se lancer dans la surenchère d'exploits extraordinaires, en cette période si particulière, est une façon mécanique de parer à l'angoisse face au vide que représente la soudaine impossibilité de vaquer à ses occupations ordinaires. »

Un casse-tête que de s'interroger sur ce fameux essentiel, « ce qui est important, fondamental, primordial », dicit le dictionnaire. Les avis divergent. Il y a

la terre-à-terre qui répondent en quelques mots concis, « la famille » pour Vincent, « la santé » pour Estelle. Les connectés, telle Sabrina qui loue le fait de « pouvoir compter les uns sur les autres », ou Lilian, qui compte, lui, sur Netflix... Les philosophes, comme Isabelle, qui « tente de vivre au présent », et les poètes, dont Cécile qui « espère chaque nuit continuer à rêver ». Il y a aussi ceux qui préfèrent penser au pire pour entrevoir le meilleur : « ne pas m'ennuyer », dit Anaïs ; « éviter les dispu- » tations, estime Stéphane. Et ceux encore qui travaillent, comme Patrick, et répondent sans détour : « Rentrer chez moi ! » Claire, elle, prend de la hauteur : « L'essentiel est une vision un peu romantique du confinement, surtout liée

## « Halte au culte de la performance jusque dans nos maisons ! »

aux conditions de vie et aux obligations de chacun » ; quant à David, il s'offusque : « Franchement, l'essentiel, c'est pas le retour à l'essentiel ! »

Insaisissable essentiel qui n'est donc pas le même pour tout le monde. Sauf que... Eh bien si. Nous avons tous plus ou moins entendu parler un jour de ces « besoins fondamentaux ». Et puisqu'il est aujourd'hui essentiel de se débarrasser du superflu, essayons de comprendre ce vieux concept de la psychologie, qui reste le socle de l'équilibre de chaque être humain, confiné ou pas.

C'est un certain Abraham Maslow, psychologue américain, qui définit et surtout hiérarchise dans les années 1940 ces impondérables, généralement représentés sous la forme d'une pyramide. Qu'on se le dise, le bonheur de l'homme ne tient qu'à la satisfaction de cinq besoins. À la base, nous trouvons les besoins physiologiques : faim, soif, santé, sommeil, tout doit être comblé – un point pour Estelle. Viennent ensuite les besoins de sécurité : dans un environnement stable et fiable, tu vivras... en temps normal – et Patrick le sait bien. Suivent de près les besoins d'appartenance : être en lien, se sentir aimé, écouté, faire partie d'un groupe, d'une famille – Vincent et Stéphane n'en étaient pas loin. Les besoins d'estime et d'identité forment le stade 4 : le sentiment d'être utile, d'avoir de la valeur – Sabrina et sa solidarité. Et enfin, cerise sur la pyramide, les besoins de réalisation et d'accomplissement : continuer à apprendre, à imaginer la vie d'après, à progresser, à créer – voire à rêver, comme Cécile.

Depuis, des besoins ont été ajoutés. Ainsi, l'économiste chilien Manfred Max-Neef en remet une couche dans les années 1990 avec les loisirs, la créa-

tion ou la liberté. Mais trêve de querelles intestines. Puisqu'il s'agit de nous concentrer sur l'essentiel, revenons à la base, ce qui sera déjà un grand pas. Ensuite, repartons dans le bon sens, un pied après l'autre, puisque l'idée est de satisfaire le premier besoin avant de s'atteler au second. Ce qui permet de faire le tri parmi ses « choses à faire » : d'abord veiller à son équilibre physiologique ; puis nourrir son sentiment de sécurité ; ensuite, bien s'entourer ; trouver le ou les moyens d'être fier de soi et, enfin, se faire plaisir – chacun aura sa propre définition.

L'idée est donc de s'éloigner de ces injonctions à chercher le bonheur à tout prix, qui au lieu de nous apaiser, notre première intention, nous pèsent. Halte au culte de la performance jusque dans nos maisons ! Le professeur de psychologie Tal Ben-Shahar rappelle, dans *L'Apprentissage de l'imperfection* (Belfond), que « lâcher la perfection permet d'accepter ce que la vie vous offre et d'en tirer le meilleur parti ». Une « to do list » en temps de confinement, avec des objectifs impossibles à atteindre et un timing impossible à respecter, n'est pas la meilleure des idées. « Pour vivre une existence bien remplie et pleinement satisfaisante », écrit Tal Ben-Shahar, (...) nous devons nous donner la permission d'être humains. »

« Humains, donc fragiles, rebondit Virginie Megglé. La suradaptation qu'implique la course à l'excellence, même aujourd'hui, est une façon de fuir notre vulnérabilité, alors que cette période peut être l'occasion jusque-là inédite pour que, tous, nous cessions de la nier. Une occasion, à titre personnel et collectif, de prendre conscience de nos limites pour mieux les respecter. » Faire avec plutôt que sans, ou comme si de rien n'était. « Nous sommes inquiets ? Décus ? Désarmés ? Déboussolés ? Stupéfaits ? Désespérés ? Bizarres ? Pour quoi le nier ? L'accepter, c'est se donner l'occasion de trouver les moyens de vraiment se reconforter. De puiser en soi des forces et des ressources jusque-là insoupçonnées. »

Alors, arrêtons de camper le parfait confiné et reconnaissons que nous ne pouvons pas tout faire : choisissons entre le cheese-cake et la méditation ! Maslow aurait probablement opté pour le premier. « La liberté, l'amour, le sentiment communautaire, le respect, la philosophie peuvent tous être considérés comme des détails inutiles puisque'ils ne remplissent pas l'estomac », écrivait-il en 1954 dans *Motivation and Personality*. Cela dit, nulle pandémie n'étant à déplorer à l'époque, il admettait quelques lignes plus loin que « les conditions d'urgence sont, presque par définition, rares dans la société pacifique qui fonctionne normalement ». Il pourrait donc comprendre que la méditation l'emporte parfois sur le cheese-cake. ■

Cette situation exceptionnelle invite à profiter de vrais moments pour soi.



DRAGONIMAGES - STOCKADOB.COM

# 4 EXERCICES POUR RESTER TONIQUE

L'INACTIVITÉ EST SOURCE DE STRESS ET DE FATIGUE. LE COACH FRÉDÉRIC COELHO NOUS AIDE À TRAVERSER CETTE PÉRIODE DE CONFINEMENT AVEC DES EXERCICES PHYSIQUES BONS POUR LE CORPS ET LE MORAL.

ALYETTE DEBRAY-MAUDUY  
adebray@lefigaro.fr

La quarantaine n'est pas une sinécure. Le contexte actuel génère du stress, des pensées négatives, des nuits agitées, alimentées par l'accumulation d'informations anxieuses, l'incertitude grandissante quant aux semaines à venir. Il entraîne aussi des douleurs lombaires et cervicales, résultat d'une fâcheuse habitude à être affalé dans son canapé. Autre constat sans appel : confiné dans un appartement, nous n'effectuons pas plus de 1 000 pas par jour, mouchardant les applications de nos smartphones. En temps normal, ces dernières en comptabilisent 5 000 à 6 000, au minimum, entre le trajet pour se rendre au travail, la pause du déjeuner, les allers-retours d'un bureau à l'autre... Alors que les spécialistes en recommandent 10 000 par jour. Nous sommes aujourd'hui bien loin du compte. « La sédentarité est ce qu'il y a de pire pour le corps, résume le coach Frédéric Coelho. D'où la nécessité absolue de faire du sport pour pallier ces désagréments. Bouger permet de se (re)muscler, de diminuer le stress lié aux aléas extérieurs - notamment en stimulant certaines hormones - mais aussi de lutter contre le diabète, l'hypertension, l'obésité. » Entraîneur sportif et préparateur mental, Frédéric Coelho accompagne des sportifs de haut niveau mais aussi des patrons et cadres. Depuis le début du confinement, il intervient en visioconférence auprès des entreprises sur la manière de gérer son stress et de booster son mental grâce à l'activité physique. Sa recommandation : mettre en place une routine quotidienne basée sur quatre disciplines. La respiration - via les techniques du qi gong, du tai-chi, de la méditation - doit être pratiquée tous les jours, les trois autres - renforcement musculaire, cardio-training, stretching -, en alternance durant toute la semaine. Le lundi pour la première, le mardi pour la seconde, le mercredi pour la troisième... Et ainsi de suite, sachant que le dimanche, c'est relâche ! « Chaque séance doit durer entre 20 et 40 minutes. Allez-y crescendo selon

vos formes, précise le coach. Dix minutes en semaine 1, puis 20 minutes, 25 minutes, dans les jours qui suivent. Pour rendre les exercices plus costauds, il suffit de varier leur temps et leur vitesse d'exécution. Plus ils sont exécutés lentement, plus ils sont difficiles. L'essentiel étant de ne pas arriver à l'épuisement. »

## LA RESPIRATION

**Pourquoi ?** « Lente, venant du ventre, celle-ci oxygène les tissus et les organes, calme le rythme cardiaque, active le système nerveux parasympathique pour mettre le corps au repos. La courbe émotionnelle devient alors plus stable, diminuant par conséquent l'adrénaline et le stress. »

**L'exercice :** La verticalité est un incontournable du qi gong. Debout, bras le long du corps, colonne vertébrale bien droite, poids concentré dans les talons, épaules et mâchoire relâchées, inspirez et expirez calmement, en ne pensant à rien. « Chaque pensée doit être un nuage sur lequel il ne faut pas s'accrocher », précise Frédéric Coelho. L'appli RespiRelax permet de réguler sa respiration grâce à une bulle qui monte et qui descend pour donner le rythme. Détendez-vous ainsi tous les jours, de 5 à 20 minutes.

## LE CARDIO-TRAINING

**Pourquoi ?** « Parce qu'il stimule l'endorphine, hormone essentielle à la gestion du stress. »

**Les exercices :** En alterner plusieurs, à raison d'une minute chacun, puis renouveler les séries : course sur place montée genou (1) au niveau de la ligne du genou pour les débutants, de la taille pour les meilleurs ; saut à la corde ou, à défaut, taping au sol ; « jumping jack », bras et jambes écartés que l'on referme en sautant ; marche active en sautant sur place de temps en temps. « Tous ces exercices doivent se faire à un rythme modéré, c'est-à-dire celui qui permet de parler mais pas de chanter. N'hésitez pas à faire des pauses », précise le coach.

## LE RENFORCEMENT MUSCULAIRE

**Pourquoi ?** « Le muscle disparaît très vite. Il faut l'entretenir pour avoir un corps en bonne santé et lutter contre

les maladies. Moins on en a, plus on est fatigué. »

**Les exercices :** Il est important de cibler toutes les parties du corps. Pour le buste, selon votre niveau, faites des pompes debout contre un mur ou au sol, genoux à terre ou non. Puis, allongez-vous sur le sol, levez votre poitrine en tendant vos bras vers l'avant, en forme de Y. Passez ensuite aux abdos et au gainage du dos en faisant une planche dynamique, c'est-à-dire en tapotant les genoux au sol (10 fois), puis en levant le bras droit et la jambe gauche - et inversement - et en tenant la position 20 secondes. « Pour les fessiers, rien de mieux que des squats, dixit Frédéric Coelho. Pour les réaliser dans les règles de l'art, mettez une chaise derrière vous et faites comme si vous alliez vous asseoir » (2). Enfin, pour les quadriceps, effectuez des fentes, jambe droite puis jambe gauche en avant, et, pour corser l'exercice, n'hésitez pas à poser le pied de la jambe arrière sur une chaise. Pour chaque exercice, répétez

10 à 12 fois le mouvement et enchaînez plusieurs séries selon le temps consacré à l'entraînement.

## LE STRETCHING

**Pourquoi ?** « Pour libérer les tensions liées aux mauvaises positions prises durant le confinement. »

**Les exercices :** Allongez vos bras vers l'avant sur un dossier de chaise, le dos plat, en ayant la sensation d'éloigner le bassin et de rapprocher la tête de la chaise (3). En respirant lentement, il faut sentir l'étirement du bas du dos et de l'arrière des cuisses. Ensuite, allongez votre poas - très contracté lorsque la position assise est prolongée - en mettant un genou à terre et en approchant le bassin le plus près possible du sol (4). Pour terminer, adossé à un mur, massez vos trapèzes en faisant rouler une balle de tennis ou de golf dans le haut du dos, à droite puis à gauche. ■ En savoir plus : chaîne YouTube de Fred Coelho.



Frédéric Coelho, coach sportif, nous indique quelques mouvements simples à faire chez soi sans matériel.

COLLECTION PERSONNELLE

150 minutes

Temps d'activité sportive d'intensité modérée hebdomadaire nécessaire pour se maintenir en bonne santé (Recommandation de l'OMS)

30 minutes

Temps d'activité physique quotidien pour réduire de 30 % les risques d'accidents cardio-vasculaires (Fédération française de cardiologie)

# LE CAKE CITRON-HUILE D'OLIVE DE CHRISTOPHE BACQUIÉ

• LA RECETTE DU CHEF • CHAQUE JOUR, GRAND CUISINIER NOUS CONFIE LES SECRETS D'UN PLAT RÉCONFORTANT.

« **T**rés tôt, j'ai baigné dans le citron ! Je me souviens toujours de la tarte au citron meringuée que me préparait ma mère quand j'étais petit, en Haute-Corse. J'ai gardé un attrait particulier pour cet agrume dont j'aime travailler toutes les variétés : jaune mais aussi vert, Meyer... Nous avons créé cette recette de cake au citron et à l'huile d'olive de Provence il y a dix ans pour nos clients de l'Hôtel du Castellet (Var), dans l'idée de proposer un gâteau qui pouvait à la fois se déguster sur place et être emporté. Ils le trouvent à l'accueil dans leur chambre ou repartent avec du restaurant gastronomique. Les retours sont dithyrambiques ! C'est une recette extrêmement simple mais très goûteuse et parfumée, idéale pour réchauffer les cœurs confinés ! Nous sommes en plein dans la période de cet agrume magnifique, profitez-en !

■ **INGRÉDIENTS, pour 4 personnes :**  
2 citrons, 185 g de sucre, 2 œufs entiers, 70 g de crème liquide, 120 g de farine, 2 g de levure, 4 cl d'huile d'olive, 3 cl de jus de citron, 3 cl d'eau. HÔTEL & SPA DU CASTELLET

Prélevez le zeste de 2 citrons et mélangez-le avec 155 g de sucre, 2 œufs entiers et 70 g de crème liquide. Ajoutez 120 g de farine et 2 g de levure préalablement tamisées. Mettez à tiédir 4 cl d'huile d'olive puis incorporez-la au mélange précédent. Versez dans un moule beurré et glissez le tout au four à 150° environ durant 40 minutes. Portez à ébullition 3 cl d'eau avec 30 g de sucre et versez-y 3 cl de jus de citron. Dès la sortie du four, imbibe le cake de ce sirop au citron. Laissez refroidir avant de déguster.

Utilisez une farine classique, comme la T45 ou la T55. Pour le sucre, l'idéal est qu'il soit non raffiné. Mais c'est sur la qualité du citron

que doit porter votre effort : il est très important de le choisir non traité ou alors de bien le laver. Pour que le sirop de citron soit plus parfumé, préparez-le la veille. Et prenez soin de bien imbiber le cake afin de le rendre très moelleux. Si vous voulez réaliser cette recette toute l'année, sachez que le citron se congèle très bien : entier (pour le zeste) mais aussi en jus. L'huile d'olive apporte du goût au gâteau : prenez-la de qualité ; je recommande d'en privilégier une fruitée mûre, pour son parfum.

Vous pouvez décorer le cake avec du citron confit, des suprêmes de citron, des feuilles de menthe... La richesse de votre imagination est la bienvenue ! Cette recette se marie très bien avec une quenelle de sorbet à la fraise ou au citron ; ou alors une petite salade d'agrumes : prélevez des suprêmes d'orange, de citron et de pamplemousse, selon vos goûts, et assaisonnez avec le sirop qui a servi à imbibler le cake, s'il en reste. Rien ne se perd ! Si jamais vous parvenez à ne pas tout dévorer d'un coup, le cake se garde facilement deux ou trois jours au frigo. Accompagnez-le tout d'un verre de limoncello ou d'une tisane en fin de repas. »



## ZOOM

### BACCHUS À LA MAISON

Vous cherchez un compagnon aux petits farcis niçois, viandes grillées ou agneau rôti au thym et romarin ? Le voici. Le Château des Bormettes, en appellation La Londe Les Maures, au cœur du maquis et de la forêt, dispose d'un vignoble qui s'étend sur 70 hectares. L'exploitation familiale est dirigée par Fabrice Faré. Ce joli vin rouge est pour le moins original car à la syrah s'ajoute un cépage blanc, 10 % de rolle, amenant souplesse et fraîcheur. Drapé dans une robe sombre, grenat, il embaume la mûre et la cerise. La puissance et l'intensité ressenties au nez rejoignent celles de la bouche, ample, volumineuse, charnue, onctueuse, fruitée, épicée, embellie par des tanins ronds.



VALÉRIE FAUST  
Château des Bormettes, Pic Saint-Martin 2019, côtes de Provence. 11,50 € (Monoprix).

## À RELIRE

## LE «TAROT DALI»

Attention, ce livre recouvre d'un velours violet s'ouvre comme une boîte de Pandore. Kaléidoscope visuel de l'histoire de l'art occidental, il illustre, comme un jeu, l'érudition folle et la virtuosité du maître surréaliste. Jusque-là, seuls des poètes et des auteurs comme T. S. Eliot ou Italo Calvino avaient introduit

les symboles du tarot entre les lignes. Dali fut le premier peintre, Niki de Saint Phalle le sculpteur dans son *Jardin des Tarots* toscan. Comme tous les tarots, le *Tarot Dali*

contient 78 lames, soit 22 pour les grands arcanes et les grandes étapes de la vie, l'amour, la mort, le diable. Et 56 lames pour les petits arcanes, divisés en quatre catégories : les bâtons, les coupes, les épées et les deniers. Dans chacune, quatre cartes de la cour représentent un type idéal : le valet (ou page ou princesse), le cavalier, la reine et le roi. Les tarots, miroir de l'inconscient et du destin, se prêtent aux légendes. Elles entourent de leur scandale la création de ce jeu formidable par ce diable d'artiste, au début des années 1970, pour une maison d'édition américaine. Dali se représente lui-même, moustaches en avant, sur la carte du Mage, entouré de flammes qui symbolisent l'énergie vitale. Gala est l'Impératrice, qui tient le sceptre et le globe. C'est « *geniàd* » !

VALÉRIE DUPONCHELLE

« *Tarot Dali* », par Johannes Fiebig, Taschen, 50 €.

## APPRENDRE

## LA LEÇON DE VERDUN

Verdun ou l'art de relativiser le présent ? Le Mémorial de Verdun a mis en ligne un Mooc, « Sur les pas des combattants de Verdun : 1916-2016 », réalisé par le service éducatif du Mémorial, en partenariat avec l'université de Lorraine. Soit des cours illustrés, découpés en modules de trois à huit minutes, qui permettent de

plonger dans l'enfer de Verdun, mais aussi d'en comprendre les ressorts. Quel était l'objectif poursuivi par l'état-major allemand lorsqu'il décide de passer à l'offensive ? Pourquoi un

tel acharnement dans la lutte ? Quelles étaient les conditions de vie sur le champ de bataille ? Le Mooc s'achève sur trois cours autour de la mémoire et des mémoires de Verdun, et soulève la question de la place symbolique de cette bataille dans l'histoire, et dans les relations franco-allemandes. Il est difficile de tout regarder d'affilée, chaque module entrant dans le détail d'un moment précis. Mais les passionnés d'histoire trouveront ici matière à consolider leurs connaissances. Ils pourront ensuite en profiter pour faire un tour sur le site internet du Mémorial, où l'on trouve notamment des informations sonores sur les parcours de visite. Avant de pouvoir reprendre le chemin de la Lorraine !

CLAIRE BOMMELAER

À consulter sur la chaîne YouTube du Mémorial de Verdun.



TASCHEN



Lors du confinement, les comédiens du Théâtre de la Ville prescrivent un remède poétique aux personnes qui demandent à être appelées.

PHILIBERT HUMM phumm@lefigaro.fr

Il y a les symptômes bénins, ceux qui nécessitent la prise hebdomadaire d'un vers de Prévert, et les pathologies plus sévères. Celles qui rendent la lecture de Baudelaire impérative, trois fois par jour et à heures fixes. « *La poésie*, écrivait Pessoa, qui est mort d'une cirrhose mais passions, *peut guérir tous les maux*. » Et les comédiens de la troupe d'Emmanuel Demarcy-Mota au Théâtre de la Ville le croient, auxquels sont venus s'ajouter une dizaine d'autres. En ces temps de confinement, ils dispensent leur consultation poétique gracieusement. Il suffit de prendre un rendez-vous téléphonique. Les créneaux sont précis. Nous nous inscrivons une après-midi. Ils nous rappelleront le lendemain.

À l'heure dite, Maxime est au bout du fil. « *Comment allez-vous* », attaque-t-il. Sans lever le voile du secret médical, nous lui avouons ressentir quelques pertes de tonus passagères et une vague sensation de mélancolie après le déjeuner. « *Rien de plus normal, au contraire* », nous rassure-t-il. La consultation est loin d'être expéditive. Notre praticien lui aussi semble avoir besoin de parler. Après dix minutes, nous l'entendons sortir son carnet d'ordonnance. « *Pour ce que vous avez, rien de tel que Le Temps de vivre, par Anna de Noailles. Une prise suffira.* »

Cette curieuse expérience, le Théâtre de la Ville n'est pas le seul à la mener. À l'initiative du directeur du Théâtre de la

## CHER SPECTATEUR, VOTRE THÉÂTRE VOUS PARLE

APRÈS LA COLLINE, LE THÉÂTRE DE LA VILLE, L'ODÉON ET LES CENTRES NATIONAUX D'ART DRAMATIQUE PROPOSENT DES CONVERSATIONS TÉLÉPHONIQUES AVEC LES COMÉDIENS. UNE MANIÈRE DE CONSERVER DU LIEN.

Colline, Wajdi Mouawad, qui a lancé « Au creux de l'oreille », les centres nationaux d'art dramatique s'y sont mis. À l'Olympia de Tours, on pratique aussi le théâtre par téléphone. Les comédiens et comédiennes vous appellent et vous livrent des bribes de poésie, de littérature ou de théâtre qui leur sont chères. Aucune consigne, ils prescrivent ce qu'ils aiment, leur Vidal personnel.

### « Une relation assez unique »

Pour s'inscrire, un formulaire est à remplir en ligne. En trois heures, les cinq comédiens permanents peuvent joindre jusqu'à trente interlocuteurs. « Certains, s'amuse Jacques Vincy, directeur de l'Olympia, ne sont jamais venus dans notre théâtre. Nous avons même reçu des appels de Roubaix ! » Le profil des appelants est extrêmement divers. Certains se confient, d'autres attendent la lecture et rattachent. « C'est une relation assez unique, intime et paradoxalement intimidante pour les comédiens. L'idée est de maintenir un lien, de continuer à chercher, à penser, à planter. Nous verrons ce qui en germera. »

Dans le même goût, à l'Odéon, on enjoint le public à « *laisser entrer le théâtre chez soi* », dans le cadre du programme « Théâtre et canapé ». À noter que l'Odéon ne fournit pas le canapé. « *Pour spectatrices et spectateurs en manque en période de confinement* », une série de contenus est d'ores et déjà accessible sur le site. Des captations de pièces, bien sûr, quelques podcasts, et une série en cours de « Lectures confinées » : « *Vous les avez aimés sur la scène de l'Odéon ? Écoutez-les dans leurs salons !* » Ces lectures-là sont enregistrées une fois pour toutes mais ne se périment pas. Du moins pas toutes. Premier extrait disponible : « *Notre besoin de culottes est impossible à rassasier* », de Fabienne Radi, lu par Thierry Parat.

Dernière initiative, destinée aux plus âgés : celle d'Elsa Zylberstein et Yamina Benguigui, qui proposent aux artistes de s'associer aux dispositifs d'accompagnement habituellement mis en place par la mairie de Paris en période de canicule. Depuis quelques jours, certains « *ainés isolés* » ont eu la surprise de recevoir un coup de fil de Catherine Frot, Christophe Lambert, Andréa Ferréol ou François Berléand. La liste des volontaires s'allonge et c'est l'occasion d'un brin de causerie. Ou de s'entendre dire une tirade fameuse. Au hasard, l'aveu de *Phédre*, à la cinquième scène du deuxième acte : « *Ah, cruel ! Tu m'as trop entendue*. » Que les Français se rassurent, leurs comédiens ne s'ennuient pas. ■

www.theatredevalle-paris.com, www.colline.fr, www.cdn-tours.fr, www.theatre-odeon.eu

## DEUX DANDYS DE LA POP ANGLAISE AU TOP

AVEC «THE NIGHT CHANCERS» ET «THE PERFORMER», BAXTER DURY ET JAMES RIGHTON SORTENT LES PLUS BEAUX DISQUES DE LA SAISON.

OLIVIER NUC @olivienuc

On ne fait guère plus british que ces deux-là, dont les nouveaux albums nous ravissent. Baxter Dury, 48 ans, poursuit une carrière passionnante depuis bientôt vingt ans. Fils aîné du héros de la classe ouvrière Ian Dury, auteur de *Sex & Drugs & Rock 'n' roll*, il promène son regard nonchalant et son ironie mordante sur notre monde. Son nouvel album, *The Night Chancers*, est peut-être son plus abouti.

Sur une chic instrumentation électro bardée de cordes classiques, le quadragénaire pose un parlé-chanté grave à la manière de Gainsbourg, un de ses maîtres. L'utilisation de la basse, mixée très en avant, évoque notamment l'album *Melody Nelson*. Sa source d'inspiration est cette fois la faune qui peuple les nuits parisiennes, dont ce francophile est friand.

Auteur ou voyeur, il ne choisit pas son camp dans cette description parfois crue du monde nocturne. Sur *I'm Not Your Dog*, il dialogue avec une voix féminine et lascive qui lui lance des « *Je ne suis pas ton chien* » explicites. Sur *Shumlord* (« *Marchand de sommeil* »), en forme de slam, il lance : « *À moins d'avoir quelque chose à dire, ne dis rien*. » Et ce ne sont là que les deux premiers morceaux d'un album qui révèle ses richesses au fil des écoutes.



Baxter Dury (à gauche) et James Righton. JOEL SAGET/AFP, CHRISTOPHE ARCHAMBAULT/AFP

Dans son questionnement de la virilité en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, Dury fait mouche. Ce sixième album montre l'auteur-compositeur-interprète au sommet de son art dans ses portraits de pauvres types largués, qui déambulent en costume râpé, traversant la nuit en zombies. Il règle ses comptes avec les réseaux sociaux comme Instagram, qui produisent du vide. Un petit chef-d'œuvre.

### L'influence de David Bowie

Révéle au sein du groupe electro Klaxons, le trentenaire James Righton verse, lui, dans une pop à l'ancienne de très belle facture sur son premier album sous son seul nom, *The Performer*. À mille lieues des cli-

mats de son ancienne formation, ce beau gars - il est marié avec l'actrice Keira Knightley, mère de ses deux enfants - produit une musique comme on n'en fait plus depuis le début des années 1970. Un style riche en mélodies et en arrangements soignés, qui évoque le meilleur d'Elton John. Il faut un sacré cran pour arriver en 2020 avec un tel album. Righton ne manque ni de panache ni de ressources.

Très influencé par le *Roxy Music* période d'Avalon de Bryan Ferry. On pense aussi aux guirlandes mélodiques de David Bowie sur *Hunky Dory*. Le grand Sean O'Hagan, leader des High Llamas, prête sa science de l'arrangement haut de gamme, et James Ford apporte son concours sur plusieurs titres de ce collaborateur occasionnel des Arctic Monkeys. Dans ses textes, le jeune père fait part de ses interrogations et de l'équilibre à trouver entre sa vie de famille et son ambition musicale. Lorsque nous l'avons croisé en février dernier au vernissage de l'exposition consacrée aux Clash au Musée de Londres, il avait confié avoir été autorisé par sa femme à s'extraiter pendant deux heures des tâches domestiques pour saluer le legs du groupe. À sa façon, l'album *The Performer* peut aussi être vu comme un hommage grandeur nature aux miracles produits par la pop anglaise depuis près de cinquante ans. ■

*The Night Chancers*, de Baxter Dury, *Plas The Performer*, de James Righton, 175 €.



FRANÇOIS BOUCHON/LE FIGARO

# ELIZABETH JANE HOWARD, RAISON ET SENTIMENTS

ALEXANDRE FILLON

En période de confinement, les romancières anglaises sont plus que jamais les compagnes idéales. Le moment est parfait pour apprécier leur sens aigu de la psychologie, leur manière de composer avec le temps qui passe, de plonger aux cœurs de nos interrogations intimes. On peut choisir de replonger dans l'imposant *Middlemarch* de George Eliot, dans l'œuvre des sœurs Brontë, dans celle de Virginia Woolf. Ou encore remonter jusqu'à la bibliographie des merveilleuses Barbara Pym, Anita Brookner et Jane Gardam, pour ne citer qu'elles, qui n'ont cessé de porter un regard d'ethnologue sur les conflits intérieurs de leurs protagonistes. On ne doit surtout pas rater l'occasion de faire connaissance avec l'incroyable talent narratif d'Elizabeth Jane Howard, son impressionnant art de la description et du détail. Cette grande dame opère un retour triomphal en France grâce au travail opiniâtre de la maison Quai Voltaire. Laquelle a commencé par proposer l'année dernière une nouvelle traduction de *The Sea Change*. Un opus de 1959, paru chez Albin Michel en 1967 sous le titre *L'Air de la mer*, et rebaptisé *Une saison à Hydra* sur l'élégante couverture bleue de Quai Voltaire. On se régalaient là d'une promenade, à la fin des années 1950, entre Londres, New York, Athènes et l'île grecque d'Hydra.

Disparue en 2004 à l'âge de 90 ans, à Bugay, dans le Suffolk, la talentueuse Mrs Howard avait vu le jour en 1923 dans la grande bourgeoisie anglaise. Tôt mariée à un certain Peter Scott et mère d'une fille, Nicola, elle choisit de tout quitter à la fin de la Seconde Guerre mondiale pour se consacrer à l'écriture. Installée dans un appartement lugubre de Baker Street, elle subsiste grâce à quelques rôles au théâtre et à des séances de modèle. En 1950, l'éditeur Jonathan Cape lui verse une avance de cinquante livres pour son coup d'essai, *The Beautiful Visit*, qui lui vaut un an plus tard de recevoir le John Llewellyn Rhys Prize du meilleur roman par un auteur de moins de 30 ans.

LE LECTEUR CONFINÉ QUI N'AIMERAIT RIEN TANT QUE LES GRANDES HISTOIRES DE FAMILLES ANGLAISES, À LA « DOWNTOWN ABBEY », SE RÉGALERA AVEC LE PREMIER VOLET DE LA SAGA DES CAZALET, QUI SE DÉROULE ENTRE LONDRES ET LEUR PROPRIÉTÉ DU SUSSEX ENTRE 1937 ET 1939.



QUAI VOLTAIRE



Elizabeth Jane Howard (1923-2014) au début des années 1960. *Étés anglais* est le premier tome de *La Saga des Cazalet*, parue entre 1990 et 1995 en Angleterre, qui s'est écoulée à des millions d'exemplaires. MARY EVANS/SIPA

Nous voici ramenés à l'été 1937. George VI a remplacé sur le trône son frère Édouard, contraint d'abdiquer à cause de sa relation avec Mrs Wallis Simpson. Neville Chamberlain a succédé à Stanley Baldwin comme premier ministre. En haut de la pyramide familiale des Cazalet, on trouve le « Patriarche » et la « Duchesse », William et Kitty. Le couple a trois fils et une fille. Les garçons - Hugh, Edward et Rupert - ont tous épousé et enfants alors que la fille, Rachel, ne s'est jamais mariée. Tout ce petit monde se partage entre Londres, ses dîners, ses concerts et ses théâtres, et une maison de maître dans le Sussex. Une demeure avec écuries, court de tennis, réserve de porto Taylor 1923 et domestiques impeccables.

## Le deuxième volet paraîtra en octobre

Sur les photos, Elizabeth Jane Howard pose souvent avec une cigarette entre les doigts et un air malicieux. Il est impressionnant de la voir aussi à l'aise à faire évoluer dans ses pages les adultes et les enfants. À rendre palpable une Viola qui n'aime pas vraiment « l'aspect charnel de la vie conjugale » ou une Louise qui dispose d'une citation de Shakespeare « pour toutes les situations, absolument toutes les situations envisageables ». À manier avec autant de talent la subtilité et l'humour. On brûle de continuer à explorer le destin des Cazalet, de les accompagner au fil des années pour arriver jusqu'à la fin des années 1950. Le deuxième volet, *A rude épreuve*, paraîtra en octobre prochain. Dans la tourmente, le troisième, en mars 2021. Nouveau départ, le quatrième, en mars 2022. La fin d'une ère, le cinquième et dernier, en mars 2023. Il va falloir être patient. ■

*Étés anglais*, de Elizabeth Jane Howard, traduit de l'anglais par Anouk Neuhoof, Quai Voltaire, 560 p., 24 €.

TickeTac.com

Comédie Musicale

Humour

Théâtre

Expos

## LA VIE SANS SAM

• UN POCHE À OUVRIR • UNE FEMME DE 27 ANS DOIT RÉAPPRENDRE À VIVRE APRÈS LA MORT ACCIDENTELLE DE SON MARI.

CLAIRE CONRUYT | cconruyt@lefigaro.fr

Laurie Colwin ne déçoit jamais. *Accidents* est sans doute moins drôle que *Frank et Billy* et plus grave qu'*Une vie merveilleuse*. Mais on y trouve une délicatesse familière, cette écriture gracieuse et légère à laquelle l'auteure nous a habitués.

Elizabeth est jeune lorsque son époux se tue en pleine mer. Leur mariage aura résisté quelques années à la témérité de Sam. Ce casse-cou vivait à cent à l'heure : il s'est brisé la clavicule, a manqué de se fracturer le crâne, et a habitude sa femme à « partager (son lit avec du plâtre, des pansements et des bandages ». Flirter avec le danger le réjouissait, si bien qu'« il s'amusait sûrement comme un fou quand il est mort ».

À 27 ans, Elizabeth est veuve. Un statut à la fois éternel et éphémère car, qu'elle le veuille ou non, sa vie l'attend. Il faut ranger le passé dans des cartons, déménager à New York, cacher les souvenirs et avancer. L'âge d'or est enterré et si auparavant la hardiesse de Sam imposait le rythme de son existence, il convient désormais de se confronter au silence. Bien entendu, le chemin est tortueux. Comment comprendre la disparition de

l'être aimé, mort de ce qu'elle aimait le plus chez lui : son audace ? « Sam était ma comète. Il était brillant et dangereux et je savais que sans lui j'aurais une vie que le monde considérerait comme tranquille - et je ne recherchais pas ce genre de sécurité. » Comment avouer qu'au fond, son goût adolescent pour les rebelles avait disparu bien avant l'accident et que, peut-être, ce mariage était voué à l'échec ?

## Chemin de résilience

Ce genre de confession se dit tout bas, à mesure des mois qui passent et aux côtés de son beau-frère Patrick qui l'accompagne dans son deuil. Peu à peu, cet homme discret la tire de son isolement, assiste aux rechutes, attend patiemment qu'elle revienne. Pour Elizabeth, ce temps de la reconstruction met à l'épreuve sa lucidité. Aurait-elle pu le protéger ? « Son rôle était de ne jamais tenir en place et le mien de le regarder avec une profonde satisfaction. » Enfin, à présent que le premier amour est passé, comment appréhender le suivant ?

Laurie Colwin décrit avec tendresse le chemin de sa résilience qu'emprunte son personnage. Et c'est, sans surprise, irrésistible. ■

*Accidents*, de Laurie Colwin, traduit de l'anglais (États-Unis) par Anne Berton. Autrement, 352 p., 12 €.



AUTREMENT

À PARTIR DE SEPTEMBRE

MOGADOR

SIMPLEMENT INOUBLIABLE

Disney

LE ROI LION

RÉSERVEZ POUR SEPTEMBRE EN TOUTE SÉRÉNITÉ

GRÂCE À L'ASSURANCE REMBOURSEMENT



**BIEN VU**  
Anthony Palou  
apalou@lefigaro.fr

## Langage du cœur

«Hondelatte raconte»  
Europe 1 | 3 heures | Mercredi

La nuit est le temps de la radio. Les ondes font la joie de l'insomnie, de celui qui cherche désespérément le sommeil sur un coin d'oreiller. Sur Europe 1, on trouve pour lui de salutaires rediffusions. Ainsi, vers 3 heures du matin, «Hondelatte raconte». L'animateur s'est fait une spécialité : il narre avec entrain, d'une voix à la fois grave et éraillée, faits divers et faits de société.

Dans la lignée de Georges Pradel et de feu Pierre Bellemare. C'était donc dans un demi-sommeil que nous avons écouté l'histoire de cette femme qui a grandi avec deux parents sourds. Celle d'une petite fille entendante dans un monde sans bruit. Une enfant qui est devenue un peu dyslexique. Elle s'appelle Marina Al Rubaee. Cette journaliste a publié un récit, *Il était une voix* (aux Éditions Mazurine). C'est un beau titre. Son livre a inspiré, vous vous en souvenez sûrement, *La Famille Bélier*, un film d'Éric Lartigau sorti en 2014. Les sourds, ces confinés à vie.

À la fin de l'émission, Marina fut interviewée par Christophe Hondelatte et voici ce qu'elle déclara, sans pathos, à cette première question : «Est-ce encore un défi de parler encore aujourd'hui à la radio ?»

Marina, de sa si belle voix fragile, répondit : «C'est un défi, oui. Vous savez, il me reste des traces de l'enfance. J'ai peur de mal parler, de ne pas bien m'exprimer, ce n'est pas encore naturel chez moi, j'essaie de m'approprier ma langue qui est la langue française mais qui reste pour moi une langue étrangère.» Elle essaie de mettre des mots dans son quotidien. Ses parents furent atteints de surdité, victimes de la méningite. À la fin de l'entretien, elle parle de la langue des signes : «Ce n'est pas la même grammaire car tout s'exprime par le corps, par la façon de placer les mains. Par exemple quand on dit "J'ai faim", en vrai, si l'on traduit littéralement, c'est "Je faim".» Marina pense en images car «un mot égale un signe». Elle lit sur les lèvres.

Voilà ce qu'on pourrait appeler le début d'une histoire d'amour.

# INDÉMODABLE AGATHA CHRISTIE

POLAR UNE ENQUÊTE PORTÉE PAR L'INTÉRIEUR HERCULE POIROIT OU DES RELECTURES PLUS SOMBRES ET MODERNES... LES ENIGMES DE LA REINE DU CRIME S'ADAPTENT À TOUS LES GOÛTS.

CONSTANCE JAMET @constancejamet

Comme Jane Austen ou Charles Dickens, Agatha Christie fait partie du patrimoine britannique. À ce titre, ses enquêteurs de génie sont régulièrement portés à l'écran. Durant une décennie, David Suchet aura régné sans partage sur le genre. Puis en 2015, la BBC osera enfin s'attaquer à l'émblématique *Dix petits nègres*. Succès oblige, la «Beeb» a enchaîné avec *Témoin indésirable* puis *ABC contre Poirot*. La dernière adaptation en date, *Le Cheval pâle*, se place sur un terrain plus ésotérique. Une version moderne et tourmentée pour la reine du whodunit.

► «Hercule Poirot»,  
TMC, tous les jours à 14h05

Pour des générations entières, le détective belge d'Agatha Christie a les traits débordants et malicieux du comédien anglais David Suchet, que l'on a pu voir récemment dans un épisode de *Capitaine Marleau*. De 1989 à 2013, ITV, l'équivalent britannique de TF1, a adapté une à une les enquêtes où apparaissent le vaniteux, arrogant, maniaque mais brillantissime limier. Y compris les «affaires cultes», comme *Cinq petits cochons* ou *Le Crime de l'Orient-Express*. Au fil des 70 épisodes, Suchet n'aura eu de cesse de faire briller les tics de son alter ego, étalant son petit mouchoir blanc sur un banc pour ne pas se salir, parlant de lui à la troisième personne, s'appuyant de plus en plus lour-

dement sur sa canne, ou s'impatientant devant les lenteurs de la police et du brave capitaine Hastings.

► «La Maison biscornue», MyCanal

L'intrigue la plus dérangeante et amoureuse de la romancière. Dans les années 1950, alors que la guerre froide attise la paranoïa en Grande-Bretagne, un détective privé londonien reçoit la visite de son ex-fiancée. Elle lui demande d'enquêter sur la mort suspecte de son grand-père millionnaire. Charles se rend dans l'opulent manoir de campagne où s'affrontent différentes générations d'héritiers, des domestiques et une très voluptueuse veuve (Christina Hendricks de *Mad Men*). Le meurtrier rôde et cible plusieurs des suspects de ce huis clos. Glenn Close domine ce jeu d'apparences qui réunit Max Irons et Gillian Anderson.

► «Le Cheval pâle», sur Amazon Prime vidéo (le 30 avril sur Canal+)

Déjà à la barre de *Dix petits nègres*, mini-série produite à l'occasion du 125<sup>e</sup> anniversaire de la naissance d'Agatha Christie, la scénariste Sarah Phelps s'attaque à l'un des mystères ésotériques d'Agatha Christie dans lequel le crime et la sorcellerie font bon ménage. Dans le *Swinging London* des sixties, l'antiquaire Mark Easterbrook se réveille au côté du cadavre de sa maîtresse, une danseuse de cabaret. Le bon sens cartésien du marchand vacille un peu plus quand, quelques heures plus tard, il est convoqué au commissariat. Son nom accompagné d'un point d'interrogation, celui de sa défunte



amante et celui de son filleul figurent sur une liste cachée dans la chaussure d'une inconnue dont le corps vient d'être retrouvé sans vie au petit matin. Craignant d'être la prochaine victime, le notable (Rufus Sewell sous tension) va mener l'enquête à ses risques et périls. Avec leur atmosphère gothique, ces deux épisodes n'ont aucun mal à nous faire croire à l'existence d'une magie noire aux frontières du réel. ■

Rufus Sewell interprète Mark Easterbrook dans *Le Cheval pâle*, d'après Agatha Christie, une enquête qui mêle crime et sorcellerie. AGATHA CHRISTIE LTD/JOHNNY BIRCH



Le documentaire de Serge Tignères retrace l'histoire du maquis du Vercors, jusqu'à son élimination en juillet 1944 par l'armée allemande. RMC DÉCOUVERTE

## VERCORS ET CORSE, DEUX FACETTES DE LA RÉSISTANCE

HISTOIRE DES DOCUMENTAIRES QUI MONTRENT COMMENT LES COMBATTANTS DE CES DEUX MAQUIS ONT AFFRONTÉ LEURS ENNEMIS.

La tragédie des maquisards du Vercors et l'engagement victorieux des combattants corses apparaissent dans ces deux films.

► «Le Maquis du Vercors»,  
RMC découverte, vendredi 10 avril à 22 heures

C'est un bel hommage aux maquisards du Vercors que propose le documentaire de Serge Tignères. Un film riche de témoignages de spécialistes et aussi de celui d'un ancien résistant. Cartes, schémas, vues aériennes des lieux et reconstitutions des combats permettent de comprendre la situation exceptionnelle du massif du Vercors. Ils s'élèvent jusqu'à 2500 mètres d'altitude et s'étendent sur 50 km du nord au sud et sur 20 km d'est en ouest. Cette forteresse naturelle, avec ses majestueuses plateaux, sera sous contrôle italien avant de passer sous celui des Allemands à partir de septembre 1943. Mais en juillet 1944, les Allemands décident d'en finir. En infériorité numérique, pas suffisamment armés et entraînés, les maquisards seront, malgré une résistance héroïque, rapidement débordés. Constatant que le GPRF à Alger n'envoie pas les renforts prévus, Eugène Chavan, chef civil du maquis, exprime, dans un télégramme, sa colère

à ceux qui «à Londres et Alger n'ont rien compris». Finalement, François Huet, chef militaire du maquis, ordonne la dispersion des hommes. Un ordre qui sauvera la majorité des maquisards.

► «La Corse sous l'Occupation»,  
DailyMotion

C'est l'histoire, souvent mal connue, de l'île de Beauté pendant la Seconde Guerre mondiale, que retrace *La Corse sous l'Occupation*. Ce documentaire fouillé, signé Caroline Colonna, montre l'importance de la résistance corse contre l'occupant italien. Une résistance qui débute le 11 novembre 1942 quand les troupes de Mussolini, qui comprennent 80 000 hommes, envahissent l'île. Mais cette occupation massive et impitoyable n'empêchera pas les Corses de vaincre. Bien organisés au sein du Front national de lutte - un mouvement communiste qui a su fédérer la population bien au-delà de son idéologie - ils libéreront leur territoire des septembre 1943. La montée en puissance de la lutte est bien montrée. Tout comme la rivalité entre les hommes du général de Gaulle et ceux du général Giraud, qui, sur l'île de Beauté, tournera en faveur des seconds. ■ B. DE C.

## DANIEL CORDIER, L'ENGAGEMENT D'UNE VIE

«ALIAS CARACALLA», UN TÉLÉFILM SAISISANT D'ALAIN TASMA INSPIRÉ DU LIVRE ÉPONYME DU SECRÉTAIRE DE JEAN MOULIN.

BLAISE DE CHABALIER @dechab

«La police et la Gestapo vous traqueront sans répit. Vous ne porterez pas d'uniforme mais vous serez sur le front jour et nuit.» Ainsi, à Londres en juillet 1940, s'adressait le colonel Passy, chef des tout nouveaux services secrets de la France libre, le BCRA (Bureau central de renseignement et d'action) au jeune Daniel Cordier. Cette scène du beau téléfilm d'Alain Tasma illustre le choix décisif d'un jeune homme de 20 ans. Un militant de l'Action française qui ne supporta pas la soumission du maréchal Pétain aux Allemands. Avec d'autres jeunes gens de tous bords politiques, croyants ou non, il décida de suivre le général de Gaulle, alors peu

déterminé et particulièrement humain. Son interprète, Éric Caravaca offre à son personnage une prestance saisissante. Quant à Jules Sadoughi, dans le rôle de celui qui a passé ses années lycée à faire le coup de poing contre «les rouges», il interprète un Daniel Cordier plein de fougue. Un enthousiaste qui s'exclame à propos de son nouveau patron : «On est d'accord sur rien, mais il est extraordinaire!» Une chose est sûre : entre le combattant de la République et le royaliste idéaliste, le courant passe.

Fascinante relation

Le quotidien du travail de celui qui prend le pseudonyme d'Alain - «en souvenir d'un ami qui m'a fait aimer ce philosophe et ses propos sur le bonheur» - explique le jeune homme, est bien rendu. Daniel Cordier doit organiser et maintenir les contacts avec les responsables des mouvements de résistance, les officiers de liaison et les opérateurs radio. Décrypter les messages envoyés de Londres fait aussi partie de ses attributions. Et quand il part dans le Vercors auprès de ceux qui veulent créer la «bas un groupe de combattants, il sait prendre des initiatives en faveur du projet. D'autant plus que les fractaires du STO affluent pour lutter contre l'occupant. En revanche, Alain assiste, impuissant, aux difficultés extrêmes que Jean Moulin rencontre pour unir les mouvements de résistance de la zone Sud. Le 27 mai 1943 se tient pourtant, enfin, à Paris, la première réunion du Conseil de la résistance. Moins d'un mois plus tard, le 23 juin, Rex est arrêté.

Le film, sur lequel Daniel Cordier a travaillé et dans lequel il apparaît à la fin, montre qu'un combat supérieur peut transcender les oppositions politiques. On comprend aussi mieux la fascinante relation qui s'est instaurée entre Rex et celui dont l'engagement à ses côtés bouleversa sa vie à jamais. ■

### + @ SUR LE WEB

- Nicolas Canteloup choque avec son sketch sur l'attaque de Romans-sur-Isère
- «Top chef» : qui est Danaé Chanut, la nounou des candidats ?
- «Pékin Express» : Julie et Denis remportent la finale de «Retour sur la route mythique»
- «Le régime ? J'ai abandonné l'idée» : dans les coulisses de «Tous en cuisine» avec Jérôme Anthony
- Hollywood déprogramme en catastrophe tous ses blockbusters devant l'avancée du coronavirus

tvmag.lefigaro.fr

et www.lefigaro.fr/culture



18.00



Tous les programmes dans TV Magazine et sur l'appli TV Mag

## À LA DEMANDE



JFK



Film. « Platoon » (1986), « Wall Street » (1987), « Né un 4 juillet » (1989), Oliver Stone enchaînait les films engagés dans ces années charnières 1980-1990. En 1991, il frappe un grand coup en proposant sa version d'un drame qui a marqué l'histoire des États-Unis : l'assassinat du président John Fitzgerald Kennedy en 1963, à Dallas. Si le mystère reste encore entier, le cinéaste choisit de dénoncer les incohérences du dossier. Kevin Costner, dans le rôle d'un procureur tenace qui dénonce un vaste complot, porte ce thriller sur ses épaules. Grâce à une mise en scène soignée et des scènes d'anthologie, Oliver Stone a su convaincre la critique. Il a reçu pour ce film un Golden Globe.

## FIGARO LIVE

→ « Le Buzz », « Le Talk », « Les Décodeurs », « Points de vue » et « Audition publique »... Par mesure de prudence, toutes nos émissions en direct avec des invités sont suspendues pour le moment. Retrouvez les déryptages de la rédaction, nos reportages et tout le reste de nos programmes sur Figaro Live.

## APPLICATION FIGARO JEUX

Verticale 8 :  
réunion de quartier  
ORANGE

APPLICATION OFFERTE  
PENDANT LE CONFINEMENT

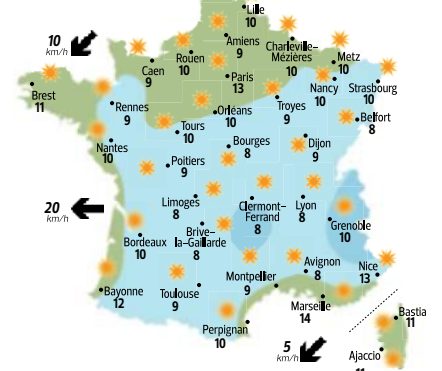
Téléchargez  
l'application  
FIGARO JEUX

Michel Lados, mots croisés du Figaro, mots fléchés, mots mêlés, sept lettres... Découvrez ou retrouvez les jeux de lettres exclusifs du Figaro.

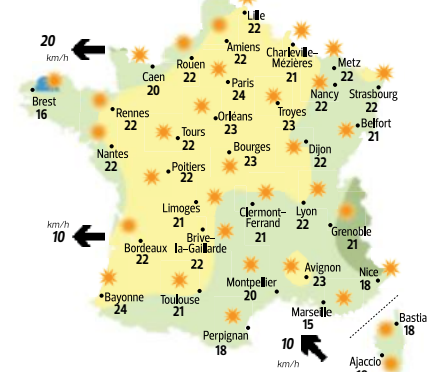
L'intégralité de Figaro jeux est incluse dans les abonnements Premium et Premium+.

ÉPHÉMÉRIDE St-Gautier  
Soleil : Lever 07h09 - Coucher 20h34 - Lune décroissante

## MATIN



## APRÈS-MIDI

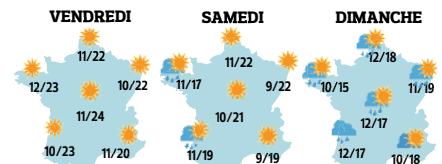


T (en °C)

● < -10  
● 0 à 10  
● 10 à 20  
● 20 à 30  
● 30 à 40

## LE TEMPS AILLEURS...

|            |       |           |       |          |       |
|------------|-------|-----------|-------|----------|-------|
| ALGER      | 13/19 | AMSTERDAM | 9/17  | ATHÈNES  | 8/16  |
| BARCELONE  | 12/18 | BELGRADE  | 6/21  | BERLIN   | 9/17  |
| BERNE      | 7/18  | BRUXELLES | 11/21 | BUDAPEST | 7/20  |
| COPENHAGUE | 7/10  | DUBLIN    | 7/13  | LISBONNE | 15/17 |
| LONDRES    | 11/20 | MADRID    | 11/17 | PRAGUE   | 5/20  |
| RABAT      | 16/23 | ROME      | 7/21  | TUNIS    | 10/20 |



la chaîne météo  
lachainemeteo.com  
Par téléphone : 3201  
LIVE 24/24  
sur l'APPLI GRATUITE  
CANAL+ La Chaîne Météo



21.05  
Mais où est donc passée  
la 7<sup>e</sup> compagnie ?

Film. Comédie

Fra./Ita. 1973. Réal. : Robert Lamoureux. 1h30. Avec Jean Lefebvre. Pendant la débacle de 1940, un trio de déserteurs de l'armée française vit au rythme d'aventures rocambolesques et de rencontres plutôt inattendues.

22.40 New York Unité Spéciale. Série.

CANAL+

21.05  
L'amie prodigieuse  
Série. Dramatique



Ita./EU. 2020. Saison 2. Avec Gala Gracis. 2 épisodes. Inédit. En ville, Lila expose son portrait dans le magasin de chaussures tandis qu'elle commence à travailler dans l'épicerie des Carracci. Lors d'une fête chez madame Galiani, Lila retrouve Elena.

23.05 The Affair. Série. Inédit.

G8

20.40 Touche pas à mon poste !

21.15 Soirée spéciale -  
BTP le doc

Documentaire. Coronavirus : les folles théories du complot. Alors que différentes théories circulent depuis le début de la crise du coronavirus, retour sur les plus reprises et analyse de leur degré de crédibilité.

22.05 Balance ton post ! Magazine.

france.5

20.00 Les 100 lieux qu'il faut voir.

20.50 Otzi, le mystère révélé  
Doc. GB. 2020. Réal. : Sue Leary. 0h52. Inédit. De nouvelles analyses ont permis de mieux comprendre le mode de vie d'Otzi, « l'homme des glaces », découvert dans le val de Senales en Italie, en 1991.

21.45 L'énigme des premiers Américains. Documentaire.

france.2

21.00  
Envoyé spécial  
Magazine. Information



Prés. : Elise Lucet. 1h45. Solidarité ! Depuis l'épidémie de covid-19, certains se consacrent dorénavant aux autres. - EHPAD, tragédie à huis clos. En quelques jours, 21 pensionnaires de l'EHPAD de Cormmont sont décédés du covid-19.

22.45 Complément d'enquête.  
Magazine. Information. Inédit.

arte

20.55  
Marie-Thérèse d'Autriche  
Film TV. Historique



Aut./RepT/Siq. 2019. 3/4. Avec Stefanie Reinsperger. Inédit. Devant l'inevitable avancée des Français, l'impératrice se résout à faire appel au baron Franz de Trenck, redoutable et sanguinaire chef de guerre.

22.30 Marie-Thérèse d'Autriche. Film TV. Historique. 4/4. Inédit.

W9

19.50 Les Marseillais aux Caraïbes.

21.05 Maléfique  
Film. Fantastique. EU. 2014. Réal. : Robert Stromberg. 1h37. Avec Angelina Jolie. Après avoir jeté un sort à la princesse Aurora, la sorcière Maléfique, autrefois trahie, s'allie à la jeune fille pour se débarrasser des ennemis du royaume.

22.50 L'apprenti sorcier. Film.

RMC

15.00 Vintage Mecanic. Doc.

20.55 Vintage Mecanic. Documentaire. Réal. : Karim Ben Mahmoud. Road Trip Qatar. Inédit. François Allain et son équipe de restaurateurs vont réparer à moindre coût une Rolls Royce Silver Cloud, de 1959 et une Lincoln série 4, de 1932.

22.35 Vintage Mecanic. Télé réalité. Sunbeam Alpine - BMW Z1.

france.3

21.05  
Les hommes du feu  
Film. Drame



Fra. 2017. Réal. : Pierre Jolivet. 1h30. Avec Emilie Dequenne. Inédit. Bénédicte, adjointe-chef, intègre une caserne des pompiers du Sud de la France dirigée par un capitaine charismatique. Elle tente de s'adapter à son nouveau poste.

22.35 Merci patron ! Film. Documentaire. Réal. : François Ruffin. Inédit.

6

21.05  
Why Women Kill  
Série. Humoristique



EU. 2019. Saison 1. Avec Ginnifer Goodwin. Tu m'as poussée au meurtre. Inédit. Alors que Beth Ann se rapproche davantage d'April, les plans de Simone sont contrariés par l'arrivée de sa fille tandis que Taylor et Eli rencontrent l'ex petit ami de Jade.

21.55 Good Girls. Série. 2 épisodes.

TMC

20.10 Quotidien. Divertissement.

21.15 La momie  
Film. Fantastique. EU. 1999. Réal. : Stephen Sommers. 2h. Avec Brendan Fraser. 1800 ans avant Jésus-Christ. Imhotep, grand prêtre de Thèbes, file un amour clandestin avec la maîtresse du pharaon. Découvert, il est condamné à être momifié vivant.

23.30 Le retour de la momie. Film.

HISTOIRE

19.05 Enquêtes au Moyen Âge. Doc.

20.40 Les guerres de Coco Chanel  
Documentaire. Fra. 2019. Réal. : Jean Lauritano. Un portrait documentaire de l'impératrice de la mode, qui retrace son destin romanesque, entre blessures, batailles, zones d'ombre et instinct de génie.

21.35 La guerre du N.5. Doc.

## L'ÉTERNELLE RENAISSANCE DES CATHÉDRALES

PATRIMOINE UN DOCUMENTAIRE RETRACE L'ÉPOQUE DE NOTRE-DAME DE PARIS, UN AUTRE ÉVOQUE CELLE DE REIMS, DE ROUEN ET DE NANTES, MARTYRISÉES PUIS REBÂTIES.

CLAIRE BOMMELAER  
cbommelaer@lefigaro.fr  
ET JEAN-MARIE GUÉNOIS  
jmguenois@lefigaro.fr

► « Notre-Dame de Paris, l'épreuve des siècles », TV5, ce soir à 21 heures

Une semaine avant l'anniversaire de l'incendie de Notre-Dame de Paris, TV5 rediffuse un beau documentaire sur l'histoire de la cathédrale. Le docufiction en animation 3D d'Emmanuel Blanchard, qui raconte 850 ans d'épopée, a choisi la voix de Sophie Marceau pour le récit. De quoi donner à ce film un côté familier, tant la tonalité de l'actrice est reconnaissable entre mille. Le réalisateur a utilisé la « motion capture », une technique qui consiste à enregistrer le jeu d'acteurs pour les transférer sur des personnages virtuels. Même si les images 3D manquent parfois de fluidité, on finit par se prendre au jeu. Car l'intérêt de Notre-Dame de Paris, l'épreuve des siècles est de rappeler que le monument n'a cessé de se métamor-



Le 15 avril sera le premier anniversaire de l'incendie de Notre-Dame de Paris, dont les travaux de restauration sont en cours. FRANÇOIS BOUCHON/LE FIGARO

phoser et a occupé diverses places politiques et symboliques.

Cette épopée au fil du temps est vue à travers les destins de ceux qui, portés par la foi, l'ambition ou le génie, ont « fait » puis sauvé Notre-Dame de Paris. Au Moyen Âge, les compagnons réinventent l'art de bâtir pour édifier les cathédrales gothiques. Le monument est d'abord l'emblème d'un rapport à Dieu, pour qui il faut construire et voir grand. Sept siècles s'écoulent entre la pose de la première pierre et sa restauration au XIX<sup>e</sup> siècle. Après une première période de gloire, et de difficultés pour le faire sortir de terre, le bâtiment passe ensuite au second plan. Le pouvoir royal préfère faire construire des grands palais, comme le château de Chambord ou celui de Fontainebleau. Les cathédrales survivent comme elles peuvent. On l'a sans doute un peu oublié aujourd'hui, mais Notre-Dame sera au bord de la ruine, au XIX<sup>e</sup> siècle, avant que Victor Hugo ne pousse un cri d'alarme et que l'architecte Eugène Viollet-le-Duc ne s'attaque à sa restau-

ration. Aujourd'hui, amputée de sa flèche, d'une partie de sa toiture et de sa charpente, elle est de nouveau en quête de renouveau. Mais elle incarne un patrimoine mondial, d'autant plus aimé et célébré qu'on faillit le perdre, ce soir funeste du 15 avril 2019.

► « Des cathédrales ressuscitées », France 2, « Le Jour du Seigneur », dimanche 12 avril à 12 h 20

C'est un documentaire à regarder en ce temps d'affliction car il redonne un flux d'espoir. Non un espoir vain, à deux sous, mais une véritable espérance fondée sur une réalité dramatique dont l'issue est plus riche d'humanité. Et ce, contre toute attente. Quand tout semble par terre, tout se prépare à renaître en fait. Julien Leloup nous conduit ainsi de ruines en ruines. Celles de cathédrales brûlées ou bombardées : Reims en 1914, Rouen en 1944, Nantes en 1972. Et Paris, le 15 avril 2019. Puis, il nous mène de renaissance en renaissance. Celle de Paris attendra. Mais la voie est tracée par ces trois monuments majeurs

sinistrés et ressuscités où nous accompagnent l'historien Mathieu Lours. Avec des témoins, cet erudit raconte comment, de la cendre, la créativité humaine - architecturale, pour les structures et les charpentes, artistique, pour les vitraux et les statues - accomplit véritablement des merveilles, quand ce ne sont pas des miracles. En ce week-end pascal confiné, le documentaire Des cathédrales ressuscitées porte donc parfaitement son nom.

On découvre en effet comment l'alliance de ces talents peut tout. La réactivité de ces Rouennais dans le feu guerrier de juin 1944 qui coupent des arbres en forêt, de nuit, pour fabriquer d'urgence les étais qui sauveront ce qui reste de leur cathédrale. L'ingéniosité d'Henri Deneux, l'architecte qui pensa la nouvelle charpente de Reims en 1924. La créativité de l'artiste Marc Chagall qui en concevra les vitraux. L'alliance de ces hommes devient un alliage fondateur magnifique et à toute épreuve. Ce film de culture est une leçon de vie et de spiritualité.



# Confinement : plus d'un demi-million d'amendes dressées

À ce stade, 40 millions d'euros de recettes sont attendues. Pas assez pour équiper les Français en masques pendant une journée.

JEAN-MARC LECLERC @leclercjm

DÉJÀ plus d'un demi-million d'amendes ont été infligées en France pour non-respect des règles du confinement. Selon nos informations, le bilan transmis au ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, avoisinait les 530 000 PV dressés, après vingt jours de répression.

Tout a commencé le 18 mars, par 4 095 contraventions établies. Les deuxième et troisième jours, le système est monté en puissance, pour se stabiliser : 130 000 amendes cumulées déclarées au 23 mars, 225 000 au 26 mars, puis 260 000 au 27 mars, avant d'at-

teindre les 480 000 PV annoncés le 5 avril, chiffre qui dépasse le demi-million dès le lendemain.

La police et la gendarmerie dressent donc entre 25 000 et 30 000 PV par jour. Ce qui correspond à une quarantaine d'amendes quotidiennes pour chacune des quelque 600 communes françaises de plus de 15 000 habitants. Quatre PV par heure et par ville, en moyenne, puisque, pour l'essentiel, ils sont établis le jour. Cela reste finalement assez raisonnable. Et l'on comprend mieux pourquoi le « premier flic de France » estime que ses compatriotes respectent plutôt bien le confinement, même si le ministre reconnaît, ça et là, des « relâchements ».

**Des policiers arrêtent des véhicules pour contrôler les attestations de sortie des personnes à bord, le 23 mars dernier, à Paris.**

J.-C. MARMARA/LE FIGARO



Au moins 25 000 amendes par jour pour tout le pays, malgré tout, ce n'est pas rien. À titre de comparaison, l'Agence nationale de recouvrement des titres sécurisés envoie à l'année aux contrevenants de la route et du stationnement une moyenne de 95 000 PV par jour. Les seules amendes du confinement ne risquent pas de compenser le manque à gagner pour l'État et les collectivités locales. Rappelons que l'essentiel des véhicules est immobilisé et que le stationnement résidentiel est devenu gratuit depuis le confinement...

Quelles recettes alors espérer des amendes Covid-19 ? Ces contraventions ont d'abord été li-

mitées à 38 euros, puis à compter du 24 mars, jour de publication du décret du 23 mars qui durcit la sanction, elles sont passées à 135 euros. La manne théorique serait de 5 millions d'euros environ jusqu'au 23 mars inclus, puis de 54 millions d'euros les deux semaines suivantes. Total général : 60 millions d'euros.

## Volume d'impayés

Mais encore faut-il que tous les contrevenants paient. Et c'est là que le bât blesse. Si l'on s'adosse au niveau de recouvrement des PV de la route, le volume d'impayés devrait représenter un tiers des sommes espérées. Ce qui réduirait de facto à 40 millions

d'euros le pactole pour vingt jours d'activité : 2 millions d'euros par jour en moyenne de recettes tangibles. C'est peu.

Que peut-on faire d'ailleurs avec 40 millions d'euros ? Si l'on devait affecter l'équivalent de cette somme à l'achat de masques, le calcul serait vite fait. Les masques se vendant actuellement 19 yuans la pièce (transport inclus), soit 2,47 euros, en Chine, principal fournisseur mondial, l'argent des PV du confinement, depuis le 18 mars dernier, permettrait d'acheter seulement 16 millions de masques jetables. Pour un pays de 67 millions d'habitants. Même pas un masque pour tous et pour un seul jour. ■

## Cannes équipe ses commerces de thermomètres laser

Le système, qui fonctionne sur la base du volontariat, concerne pour l'instant une vingtaine de boutiques.

VINCENT-XAVIER MORVAN

@vincentxaviermo

NICE

DANS L'AIR flottent encore de piquantes effluves d'eau de Javel, preuve que les services de désinfection sont passés il y a peu de temps. Devant le Carrefour Market de la rue Meynadier, une artère piétonne de l'hyper-centre de Cannes, une longue file d'attente commence en cette fin de matinée à se former. Depuis mardi, les clients entrent ici un par un et doivent se soumettre, bon gré mal gré, à une prise de température au moyen d'un thermomètre laser qu'une employée pointe sur la tempe de chaque nouvel arrivant. À partir de 38 °C de température, la personne est refoulée, mais se voit proposer une liste de médecins à consulter et une alternative sous la forme d'un « drive », la possibilité de venir chercher sa commande en voiture, ou d'une livraison des courses à domicile. « Et si le commerce n'est pas équipé pour cela, le client peut aussi contacter la mairie, nous avons un service Allô Courses avec du personnel équipé d'un masque, d'une charlotte et de gants, et qui vient livrer avec des véhicules électriques désinfectés après chaque livraison », note David Lisnard, le maire LR de Cannes venu assister à la mise en place de ce dispositif.

Inspiré, selon l'élu, des « pays qui ont réglé le problème du coronavirus, comme la Corée du Sud », ce système de prise de température fonctionne sur la base du volontariat et concerne pour le moment une vingtaine d'établissements, notamment des supérettes et des supermarchés, qui ont signé une convention avec la mairie. Celle-ci fournit le matériel, y compris des panneaux explicatifs. À charge ensuite pour le magasin de mettre en œuvre le dispositif. « La démarche a été accueillie avec bonheur par



l'équipe, cela complète les mesures barrière et nous l'utilisons aussi pour nous-mêmes », relève David Romeyer, le gérant du Carrefour Market de Cannes. « C'est une mesure sanitaire pour éviter de faire de ces magasins des foyers de contamination », explique David Lisnard. Mais il ne faut pas être simpliste. Mon expérience de la gestion de crise, notamment les intempéries, m'a appris que l'efficacité vient de la somme des différentes mesures, la distanciation sociale, les masques, le gel... Et ça rappelle aussi la gravité de la situation, ça attire l'attention. La prise de température précède la prise de conscience, en quelque sorte. »

## « La fièvre ne veut pas tout dire »

Dans la file d'attente de la rue piétonne, les clients sont surpris. « Avoir de la température ne signifie pas forcément qu'on a le coronavirus », remarque Anaïs, une éducatrice spécialisée de 27 ans. « Je suis étonnée, la fièvre n'est pas le seul symptôme de la maladie, estime Saloua, 43 ans, agent de sûreté

à l'aéroport de Nice. La semaine dernière j'ai eu un mal de tête très fort, mais pas de température. Je ne sais pas si je suis malade, mais la fièvre ne veut pas tout dire. »

À l'hôpital de Cannes, lui aussi équipé de thermomètres laser il y a quelques jours par la municipalité, Élodie Winter, médecin aux urgences, ne dit pas autre chose. « Ces appareils laser permettent de faire un screening rapide, mais il n'y a pas que la température qui est importante, il faut l'associer à un interrogatoire et voir quels sont les autres symptômes », explique cette chef de service. Il faut aussi bien utiliser le matériel, à bonne distance de la tempe, sous peine d'avoir un écart entre la température affichée et la réalité. « Mais en tant que médecin, je ne vois pas d'inconvénient à ce que ce système soit utilisé en ville, dans les magasins, tant qu'il reste cohérent avec les mesures barrières », ajoute-t-elle. Actuellement, sur les 80 passages quotidiens aux urgences de Cannes, contre le double en temps normal, 80 % sont en lien avec une suspicion de Covid-19. ■

**Une employée vérifie la température d'une cliente à l'entrée du Carrefour Market de Cannes, mercredi.**

E. GAILLARD/REUTERS

**38°C**

À partir de cette température, le client est refoulé du magasin et se voit proposer une liste de médecins à consulter, ainsi qu'une alternative pour faire ses courses

## Le bac de français inquiète les profs

L'écrit est annulé, mais pas l'oral. Dans une pétition, des enseignants s'élèvent contre le maintien « inéquitable » de cette épreuve.

PAULINE VERGE @PaulineVerge

TOUTES les épreuves du baccalauréat sont annulées sauf une. L'oral de français, que passent chaque année les élèves de première générale et technologique, se déroulera comme prévu entre le 26 juin et le 4 juillet. Chez les professeurs de français, la nouvelle suscite stupeur et indignation. « Pourquoi avoir choisi de ne conserver que l'oral de français, alors que l'écrit est supprimé et qu'on ignore encore quand nous pourrions retourner en classe ? », s'interroge Viviane Youx, présidente de l'Association française pour l'enseignement du français (Afef). « Contrairement aux épreuves écrites, l'oral ne peut pas être remplacé par des notes de contrôle continu », avance le ministère de l'Éducation nationale. L'argument ne convainc pas les enseignants, qui redoutent autant les conditions sanitaires dans lesquelles ces oraux se dérouleraient que le manque de préparation des candidats. Rédigée par l'Afef, une pétition en ligne dénonçant cette décision a recueilli plus de 8 800 signatures en cinq jours. « Le maintien de l'épreuve orale de français paraît à la fois incohérent, inéquitable et dangereux », argue-t-elle.

Pour tenir compte de la fermeture des lycées depuis le 16 mars, le ministère a opté pour une réduction du nombre de textes à présenter le jour de l'oral. Les candidats devront désormais réviser 12 textes en filière technologique et 15 en filière générale, au lieu des 20 initialement prévus. Mais rares sont les professeurs qui peuvent se vanter d'avoir eu le temps d'en préparer autant avec leurs élèves avant que le confinement n'impose un ralentissement notable dans les programmes. « La plupart n'ont pu étudier que sept à dix textes depuis septembre, notam-

ment parce qu'ils préparaient aussi les jeunes à l'épreuve écrite », souligne Viviane Youx.

Et tous ne sont pas égaux face à la continuité pédagogique. « Pour poursuivre la séquence sur la poésie et préparer les extraits d'Alcools malgré la distance, je leur ai demandé de réaliser collectivement un magazine sur Apollinaire », raconte Hélène Pommier, professeur au lycée pilote international, près de Poitiers. « Mais je m'estime chanceuse, car mes élèves et moi avons déjà l'habitude d'utiliser les outils numériques en classe », précise-t-elle. Ce n'est pas le cas de Valérie Chester, qui enseigne le français au lycée Turgot, à Paris, où les oraux blancs prévus la semaine du 16 mars n'ont pas pu se dérouler. « Comme je ne maîtrise pas encore la visioconférence, j'échange essentiellement par mail avec mes élèves. Je leur envoie des textes avec des questions, puis des corrigés collectifs. Le problème, c'est qu'un bon tiers d'entre eux n'ont pas d'imprimante », regrette-t-elle. Il faut aussi préparer les deux autres parties de l'oral de français, instaurées par la réforme du baccalauréat : les candidats devront répondre à une question de grammaire et présenter une lecture personnelle. « Les œuvres imposées, comme La Princesse de Clèves ou les textes de Montaigne, sont difficiles, alors que nos élèves n'ont pas fait de grammaire depuis la collégiale », poursuit Valérie Chester. Les professeurs ne comptent pas non plus sur la réouverture des lycées pour avancer dans les programmes. « Si les oraux débutaient le 26 juin, cela ne nous donnerait que quelques semaines de cours pour rattraper notre retard », s'inquiète Hélène Pommier. « Et avec des élèves survoltés après avoir passé plusieurs semaines enfermés, cela ne va pas être chose aisée », poursuit Valérie Chester. ■

# Les festivals de l'été dans l'expectative

Entre volonté de maintenir la programmation et la tentation d'annuler, les avis des organisateurs divergent.

ARIANE BAVELIER @arianebavelier  
THIERRY HILLERTEAU @thilleriteau  
LENA LUTAUD @lenalutaud  
OLIVIER NUC @olivierduc  
ET ÉTIENNE SORIN esorin@lefigaro.fr

MERCREDI, Olivier Py faisait sa conférence de presse en ligne et en direct d'Avignon. Confiné le directeur du plus célèbre festival de théâtre au monde assurait dès le matin sur France Inter : « Je suis inquiet, mais pas complètement pessimiste. » Pour lui, la 74<sup>e</sup> édition se tiendra comme prévu du 3 au 23 juillet 2020. « Nous avons encore la possibilité de faire le festival. Bien évidemment si les autorités sanitaires nous disent qu'il n'y aura pas de confinement au mois de mai et pas de rassemblement possible au mois de juillet, alors on ne pourra pas le faire. » Dans l'après-midi, le festival mettait en ligne la programmation du In, avec des vidéos des artistes invités présentant leurs créations. Olivier Py a repris la parole pour émettre plusieurs hypothèses, parmi lesquelles un éventuel débord ou report au mois d'août, opération compliquée mais envisageable.

La vérité du jour n'est pas celle du lendemain. Les directeurs de festival n'échappent pas à cette incertitude qui n'épargne rien ni personne en ces temps de pandémie. Qu'on la juge plus ou moins optimiste, leur parole illustre bien cette incapacité psychologique, partagée par tous, de se projeter au-delà du mois de mai. Mais plus le calendrier court, plus le couperet tombe.

La veille, Jean Varela annonçait la mort dans l'âme l'annulation du Printemps des comédiens, à Montpellier. « Un festival n'est pas un catalogue de spectacles. On ne pouvait pas faire sans certaines créations. L'événement, qui était prévu du 28 mai au 27 juin, donne traditionnellement le ton de la saison estivale. « Au regard de l'ampleur de l'épidémie, nous pensons devoir agir en responsabilité afin de protéger le public et le grand nombre de personnes nécessaires au



Confiné, Olivier Py a donné hier sa conférence de presse en ligne et en direct d'Avignon. Le directeur du plus célèbre festival de théâtre a annoncé que la 74<sup>e</sup> édition n'était pas encore reportée. JULIEN PEBREL/MYOP/© JULIEN PEBREL/MYOP

festival contre tout risque de contamination », concluait son communiqué en évoquant l'édition 2021. Autant dire à des années-lumière. Et de citer Shakespeare : « Le juste espoir est prompt et vole avec des ailes d'hirondelle. »

L'espoir, est-ce encore ce qui fait tenir les dizaines de responsables et leurs équipes de cette France « terre de festivals » que nos voisins nous envient ? Un espoir qui s'amenuise de jour en jour. Difficile de rester stoïque lorsque à l'étranger les plus gros festivals s'annulent les uns après les autres. Côté musiques actuelles, Coachella, en Californie, est reporté en octobre ; The Great Escape

et Glastonbury n'auront pas lieu en 2020 au Royaume-Uni, tandis que Primavera Sound à Barcelone s'est replié fin août.

Côté classique, Bayreuth a été l'un des premiers à déclarer forfait. Pour les organisateurs du festival fondé par Wagner en 1876, et qui devait se tenir à partir du 25 juillet, les règles actuelles de confinement rendaient notamment « très difficile l'organisation de répétitions ». Même décision pour le festival de musique classique de Verbier, en Suisse, mais aussi, pour le grand festival d'Edimbourg qui se tient pourtant en août. Difficile d'imaginer la transhumance d'artistes venant des quatre coins de la planète pour

converger vers un même endroit. Difficile d'imaginer des rassemblements de plusieurs milliers de spectateurs, même masqués, et même en plein air.

Beaucoup attendaient une prise de position forte du ministre de la Culture Franck Riester, lundi dernier. Las, il s'est contenté d'annoncer la création d'une « cellule d'accompagnement au cas par cas ». Sans se mouiller, il précisait : « Si certains souhaitent déjà pouvoir annuler leur édition 2020, d'autres pour qui le confinement ne crée pas de retard dans la préparation de leur édition, souhaitent attendre l'évolution de la situation. » De quoi diviser encore plus un monde plongé dans le désarroi depuis la fermeture progressive des salles de spectacle il y a maintenant près d'un mois.

Jérôme Trehorel, directeur des Vieilles Charrues, dans la Finistère, explique ainsi avoir traversé « trois semaines de pure folie ». La manifestation est prévue du 16 au 19 juillet prochains. De la part des autorités, Jérôme Trehorel attend une position concrète et urgente : « Au total, nous engageons 17 millions d'euros. Une décision rapide permettrait de sauver l'association. » Un montage est prévu dès la fin du mois de mai. « Nous sommes déjà en phase de risque », lâche-t-il en évoquant d'autres inconnues comme la disponibilité des 350 secouristes et des 50 médecins nécessaires. Trehorel rapproche la situation actuelle d'un poker menteur. « Chacun attend qui va dégaîner le premier. »

Même constat chez Benjamin Tanguy, programmateur de Jazz à Vienne (du 25 juin au 11 juillet). Outre les problèmes logistiques - six semaines pour monter ses scènes avec un premier concert de Massi-Attack le 2 juin -, il évoque avec inquiétude l'inconnue de la billetterie. « Nous ne signerons les contrats avec les artistes qu'une fois certains que le festival ait lieu. Faute d'avoir pu annoncer notre programmation, notre billetterie, qui représente 70 % de nos recettes, est très faible. »

Dans ce concert de paroles tranchées, certains discours peuvent paraître exa-

gérément optimistes. Ils témoignent d'un sursaut légitime pour sauver ce qui peut encore l'être, notamment dans les festivals où la création prime et impacte toute une chaîne bien après la tenue de l'événement. Jean-Louis Grinda, patron des Chorégies d'Orange, le martèle : « Jusqu'à preuve du contraire, on joue. Le Sud est une terre de festival. Ni Aix, ni Avignon, ni nous n'avons l'idée d'annuler. Le président de la région a demandé au ministre de prendre position dans des délais raisonnables. Pour Orange, qui n'a pas de gradins à monter et est habitué à répéter tard, en juin. Il reste du temps. Mon espoir est de faire quelque chose qui ne soit pas à fonds perdu. »

« Adaptation », c'est bien le mantra de ceux qui veulent encore y croire. « On s'adapte aux conditions pour essayer de répéter et de jouer », souligne Pierre Audi, directeur du Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence. La décision sera prise fin avril ou début mai. Il se peut qu'il y ait des pièces qu'on garde et d'autres pas. Je veux éviter le grand sujet de l'annulation pure et simple. L'édition est très attendue et les résultats de billetterie, magnifiques. La question des rassemblements en est une autre. On peut imaginer créer les pièces à Aix à la date convenue sans public, mais avec une retransmission télévisuelle. » Quant à La Roque-d'Anthéron, dans les Bouches-du-Rhône, rendez-vous très couru des amateurs de piano, son directeur, René Martin, explique : « Nous

Le président de la région a demandé au ministre de prendre position dans des délais raisonnables »

JEAN-LOUIS GRINDA,  
PATRON DES CHORÉGIES D'ORANGE

avons par prudence décidé de ne pas ouvrir le festival avant le 24 juillet, et nous tenons prêts si nécessaire à tout concentrer sur août. Si les avions n'étaient pas rétablis ou si des problèmes de visas trop importants se posaient, la scène pianistique hexagonale est suffisamment riche pour envisager une édition 100 % française. On pourrait aussi réduire les jagues, avec une place vide entre chaque spectateur. »

L'attitude du public semble bien être le nerf de la guerre. Interrogé sur d'éventuelles séquences d'un pays confiné, le très lyrique Olivier Py n'en démord pas, confiant quant à un retour rapide du goût de l'homme festif vers les événements collectifs. « Ce qui nous manque le plus cruellement c'est justement ça : se réunir pour célébrer la beauté du monde et l'intelligence. Donc je pense que le public sera là le jour où on lui permettra de sortir de ce confinement. »

Jean Varela, le directeur du Printemps des comédiens, n'en est pas aussi persuadé. Cette dimension psychologique a pesé dans sa décision d'annuler le festival. « Au début du confinement, j'ai fait des présentations téléphoniques de la programmation pour les spectateurs désireux d'en savoir plus sur les spectacles, raconte-t-il au Figaro. J'ai senti la semaine dernière une évolution. L'envie a laissé place à la peur de se rassembler. Le besoin de faire la fête est légitime, mais il viendra sans doute après un temps de silence qui rend le verbe, donc le théâtre, encore plus puissant. L'été sera le temps du deuil et du recueillement pour les familles que j'appelle l'Antigone. » Au théâtre, c'est ce qu'on appelle une tragédie. ■

## BONNES AFFAIRES

### Décoration

#### NETTOIE RENOVE, RAVIVE

Tapis, Rideaux  
Moquettes, Stores  
Tentures Murales,  
Canapés et Lits.

#### CONFECTION RESTAURATION

de votre Ameublement.  
Refaction Sièges  
et Fauteuils.  
Excellentes références.  
Devis Livraison gratuits.

34, Rue de Bassano  
75008 - Paris  
**01.47.20.78.64.**

### RENOVATION PONCAGE VITRIFICATION

Votre Parquet  
REMISS A NEUF

Ancien - Traditionnel  
Massif - Parquet

Finition  
Brillante - Brute

Traitement  
Huile Naturelle

Etude et Devis Gratuits.  
34, Rue de Bassano  
75008 - Paris.  
**01.84.25.15.77**

### AVEC GAVO FINI LES CORVEES D'AMEUBLEMENT !

Spécialiste depuis 1939  
du Nettoyage  
d'ameublement.  
Décoche et racroche  
vos rideaux.  
Ravive vos tapis,  
canapés, moquettes,  
tentures.

Devis gratuit.  
-15% LECTEURS  
DU FIGARO

84, Rue de Bassano  
75016 - Paris.  
**01.47.43.11.43.**

### CRÉEZ VOTRE TAPIS

#### RÉALISATION DE MODÈLES UNIQUES

Large choix de styles  
formes matières textures  
LANE, SOIE, LIN.  
Fabrication française et  
sans intermédiaire.

Etude et Devis gratuits.  
Manufacture Tapis Design  
34, Rue de Bassano,  
75008 - Paris.  
**01.47.20.78.84.**  
www.lightandmoon.com

### RENOVATION CRISTALLISATION

MARBRE - TRAVERTIN  
GRANIT - BETON  
PIERRE NATURELLE

Hall d'Entrée - Sol  
Mur - Plan de Travail  
Salle de Bains - Vaseque

REFERENCE  
DE PRESTIGE

Etude et Devis Gratuits.  
34, Rue de Bassano  
75008 - Paris.  
**01.84.25.15.77**  
www.lightandmoon.com

## FIGARO immo

Et si votre projet immobilier  
se construisait ici

ANNONCES | CONSEILS | ACTUALITÉ | CONFIANCE

Le site immobilier de référence

Annonces immobilières personnalisées, décryptages,  
tendances, actualités, enquêtes, prix, vidéos, fiches pratiques,  
conseils et avis des professionnels : toutes les expertises  
pour réussir votre projet immobilier sont à retrouver sur

**figaroimmo.fr**

## Cinéma : une pandémie, plusieurs scénarios

L'industrie du cinéma est touchée de plein fouet par le coronavirus. Les tournages sont à l'arrêt, les salles fermées, les sorties de film repoussées et les festivals impactés. Ainsi, la 60<sup>e</sup> édition du Festival du film d'animation d'Annecy, le plus important du genre, n'aura pas lieu comme chaque année en juin. Les organisateurs ont exclu l'idée d'un report mais prévoient une version en ligne afin de permettre un accès aux œuvres - la sélection officielle sera annoncée le 15 avril. Cette option numérique, également choisie par le Festival de Tribeca (15-26 avril), à New York, et Visions du réel (17 avril-2 mai), à Nyon, en Suisse, est écartée par le Festival de Cannes. « En cas d'annulation, une conversion au numérique ne saurait être

actuellement envisageable car les producteurs et auteurs eux-mêmes ne l'accepteraient sans doute pas », a déclaré son délégué général Thierry Frémaux au Monde. Le sens n'y serait pas : un festival comme Cannes est précisément un lieu où on se retrouve physiquement dans une salle avec les artistes, les professionnels et la critique. » Cannes continue de miser sur un report fin juin-début juillet. Alberto Barbera, directeur artistique de la Mostra de Venise (2-12 septembre), est sur la même ligne : « Nous continuons à travailler comme les années précédentes. Il reste encore deux mois et trois scénarios sont à venir : un pessimiste, un optimiste et un scénario intermédiaire difficile à prédire. »

# L'Allemagne se jette dans la guerre des masques

Le pays, qui a essuyé plusieurs revers commerciaux, veut reprendre la main, mais la concurrence entre Länder complique la donne.

PIERRE AVRIL [pavril@lefigaro.fr](mailto:pavril@lefigaro.fr)  
CORRESPONDANT À BERLIN

DEPUIS le 2 avril, Markus Ibert dispose de ses 10 000 masques et personne ne viendra les lui prendre. Ils sont réservés à sa ville, précise le maire de Lahr - 43 000 habitants dans le Bade-Wurtemberg - qui a bénéficié pour cela d'un don particulier de son homologue chinois, Wei Zhu, élu de Foshan, sur le delta des Perles. Les deux cités sont membres de l'Association des villes industrielles sino-allemandes, et la transaction a été négociée par le secrétaire général de l'organisation, Qiang Rong. Comme un chasseur fier de son trophée, Markus Ibert pose sur la photo devant des caisses en carton en compagnie du commandant des sapeurs-pompiers. « La gé-

nérosité de nos amis chinois me rend particulièrement heureux en ces temps troublés », se félicite le maire.

En période de pénurie, c'est la débrouille qui prévaut en Allemagne pour lutter contre l'épidémie de coronavirus. Comme la France, nos voisins d'outre-Rhin souffrent d'une pénurie de masques frappant d'abord les hôpitaux. « Nous aurons besoin d'une quantité énorme, de milliards de masques », a déclaré le ministre président de la Bavière, Markus Söder, lors d'une visite chez le sous-traitant automobile Zettl, qui a converti une partie de sa production. Le leader de la CSU songe même à rendre son port obligatoire pour tous les habitants du Land.

Et au sein même de ce pays très décentralisé, c'est la compétition qui guette entre régions afin de sécuriser les approvision-

nements. En deux semaines, l'Allemagne a essuyé trois revers commerciaux cuisants. D'abord, six millions de masques, destinés à être livrés le 20 mars disparaissaient dans un aéroport du Kenya. Puis le 2 avril, le maire de Berlin, Michaël Müller, accusait les États-Unis d'avoir commis « un acte inhumain et inacceptable » en détournant, à l'aéroport de Bangkok, 200 000 masques spécifiquement destinés à la capitale. L'ambassadeur américain a nié. Enfin, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie vient de se faire escroquer de 10 000 unités. Les deux sociétés de distribution mandatées par la région n'ont jamais reçu la livraison. Le Bade-Wurtemberg, berceau de l'automobile allemande, a eu plus de chance en collectant trente millions de masques via son constructeur emblématique, Porsche, bien implanté en Chine.

« Actuellement, le monde entier achète des masques de protection. Un produit d'un centime vaut son pesant d'or. Nous devons donc constater que parfois, même des livraisons que l'on pensait sûres n'arrivent pas comme prévu », a déclaré, navré, le ministre fédéral de la Santé, Jens Spahn. Soucieux de reprendre la main sur un marché qui tire à hue et à dia, le responsable qui est aussi candidat à la vice-présidence de la CDU, s'efforce de mettre en place un « dispositif centralisé » d'approvisionnement, s'appuyant notamment sur le géant de la logistique Fiege.

Ainsi, 37 millions d'unités sont arrivées la semaine dernière par un cargo de la filiale fret de la Lufthansa, avant d'être acheminés vers un point de transbordement central. Le tout sous escorte policière. Airbus effectue également des

ports aériens vers la Chine au profit des quatre pays fondateurs du consortium, avec à son bord, des millions d'unités. Enfin, le Vietnam a remis 550 000 masques en main propre aux cinq ambassadeurs allemand, français, italien, anglais et espagnol, à Hanoï.

L'initiative fédérale n'empêche pas les régions de faire cavalier seul. Ainsi, la Bavière a adopté une loi l'autorisant à réquisitionner tout matériel de protection indispensable. La Rhénanie-du-Nord-Westphalie s'approprie à faire pareil, même si les conditions de l'état d'urgence ne sont pas encore réunies pour appliquer ces textes. Lundi, Angela Merkel a appelé à une « souveraineté européenne » sur les masques. En attendant, l'état fédéral n'est pas en mesure de revendiquer une souveraineté nationale. ■

# Covid-19: la stratégie suédoise critiquée

Les Suédois sont de plus en plus nombreux - scientifiques, médecins - à remettre en cause leurs experts.

FREDÉRIC FAUX  
STOCKHOLM

LES CONFÉRENCES de presse de l'Agence suédoise de santé, à Stockholm, sont de plus en plus surréalistes. Chaque jour, les représentants de différentes administrations viennent rappeler que les distances sanitaires doivent être respectées dans les lieux publics, que les plus de 70 ans doivent « se protéger », que le télétravail est « encouragé », les voyages « déconseillés ». Plutôt que d'imposer des mesures de confinement drastiques, la Suède fait confiance à sa population pour respecter ces recommandations. Les lycées et universités sont fermés, les regroupements de plus de cinquante personnes interdits, comme les visites dans les maisons de retraite, mais globalement la vie quotidienne n'est guère bouleversée. Il est une donnée, cependant, qui change à grande vitesse : le nombre des victimes du corona-

**687**  
décès

liés au coronavirus en Suède au 7 avril

Anders Tegnell, épidémiologiste en chef de cette agence, se borne souvent au constat. Le 2 avril, il admettait que l'épidémie avait atteint « un nouveau niveau », avant d'expliquer cette tendance à la hausse par un rattrapage de morts non déclarés les jours précédents. Face aux images de restaurants en plein air pris d'assaut par les clients, il a rappelé mardi que « les règles de distanciation s'appliquent aussi aux terrasses ». Hier, il s'inquiétait de la hausse inquiétante de la mortalité dans les maisons de retraite. Mais il n'hésite pas non plus à rassurer, en estimant le nombre moyen et réel de morts à « quarante-cinq par jour », ou en se félicitant de la réduction du flux de nouveaux cas confirmés dans la région de Stockholm. « un bon signe ».

Les Suédois respectent et écoutent généralement la parole des experts agréés. Mais ils sont aussi de plus en plus nombreux - scientifiques, médecins - à la remettre en cause. Dans une pétition publiée dans la presse, ils ont notamment été plus de deux mille à demander un durcissement de ce régime « à la carte », unique en Europe. Régulièrement, dans les colonnes du quotidien *Dagens Nyheter*, un épidémiologiste réputé porte le même message. Il s'agit de Stefan Hansson, qui a combattu les maladies

infectieuses dans le monde entier, notamment sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé. Pour lui, « la seule façon d'interpréter cette absence de mesures, c'est d'admettre que les autorités visent l'immunité de groupe. Elles ne veulent pas l'admettre, accuse-t-il, car ce n'est pas éthique, cela implique d'accepter un nombre plus élevé de morts... Mais c'est la seule explication. L'autre problème, c'est que l'on a caché cette réalité aux Suédois. Ce n'est pas honnête. »

## Mesures drastiques

En déclarant, vendredi dernier, que la Suède devait s'attendre « à compter les morts par milliers », le premier ministre, Stefan Löfven, a-t-il validé cette stratégie ? L'immunité de groupe, qui veut qu'au-delà d'un certain niveau d'infection dans la population le virus ne peut plus se diffuser efficacement, a ses partisans. Elle sera un facteur clé pour décider des conditions du déconfinement. Elle pourrait aussi éviter une deuxième vague de corona-

virus, à l'automne. Mais quelle sera la durée de cette immunité ? Son efficacité ? Personne ne le sait encore. « Quand on est face à un agent infectieux nouveau, sur lequel on a peu d'information, il faut toujours adopter un principe de précaution, et de prudence, en faisant tout pour limiter la transmission », ajoute Stefan Hansson. La stratégie suédoise est très téméraire. »

Pour s'en rendre compte, il suffit de comparer avec les autres pays nordiques, où des mesures de confinement plus ou moins strictes ont été prises : on ne dénombre « que » 40 morts en Finlande, 93 en Norvège, qui a déclaré officiellement l'épidémie « sous contrôle » ; 218 au Danemark, où la réouverture des écoles est promise après Pâques. Rapporté à la population, le taux de mortalité en Suède est bien plus élevé. Après de laborieuses discussions, le gouvernement de centre gauche a obtenu le vote d'une loi qui lui permettra de prendre, à partir du 18 avril, des mesures drastiques, comme la fermeture de centres commerciaux, des restaurants, des gares, des écoles, sans passer par le vote préalable des députés. Encore faut-il qu'il le décide. « Le gouvernement peut encore changer de stratégie car une grande partie du pays n'est pas infectée, notre population est globalement en bonne santé, et elle est assez disciplinée pour suivre des mesures plus strictes », insiste Stefan Hansson... Il n'est pas trop tard ! ■



Des Suédois profitent du beau temps malgré la progression du Covid-19 à travers le pays. le 5 avril à Malmö.

JOHAN NILSSON/TT NEWS AGENCY/REUTERS

## Le Danemark desserre prudemment l'étau du confinement

SLIM ALLAGUI  
COPENHAGUE

SUR SON BUREAU, lundi matin, la première ministre danoise Mette Frederiksen consulte trois scénarios de sortie du confinement proposés par l'Institut de sérologie d'État (SSI). Alors que la courbe du coronavirus, qui a contaminé 5 402 personnes et fait 218 victimes au Danemark, s'est stabilisée, les autorités sanitaires ont peaufiné ces modèles en vue de rouvrir progressivement le royaume fermé par des mesures drastiques depuis le 12 mars.

Le soir même, la dirigeante sociale-démocrate a choisi, lors d'un discours à la nation, l'option la plus prudente en rouvrant, le 16 avril, uniquement les crèches, jardins d'enfants et classes d'école pour les plus petits (jusqu'à 9-10 ans). « Nous sommes un peu comme un funambule sur sa ligne. Si nous restons immobiles, nous pouvons tomber et si nous allons trop vite, les choses peuvent mal tourner » explique-t-elle, pour défendre sa stratégie de réouverture « prudente, contrôlée et responsable ». « Nous devons aller pas à pas et nous ne savons pas encore quand nous aurons un terrain ferme sous nos pieds », dit-elle.

Le choix de faire retourner les enfants dans les établissements scolaires a suscité des protestations de la part de parents qui ont lancé une pétition appelée « Mon enfant

n'est pas un cobaye ». De son côté, le gouvernement a exhorté les communes, gestionnaires de ces établissements, de prendre des mesures de sécurité et d'hygiène rigoureuses pour les rassurer. Justifiant ce choix, Kaare Molbak, directeur technique de SSI, affirme que « les enfants sont moins touchés par ce virus que les adultes », en s'appuyant sur des résultats de tests. « Sur 1 924 enfants âgés de 0 à 9 ans, testés pour ce virus, 34 seulement (1,8 %) ont été déclarés positifs contre 10 à 11 % pour les adultes », argumente-t-il.

## Mise en garde

En relâchant le confinement des petits, pour « permettre aux parents qui le peuvent de retourner au travail », la chef du gouvernement a en revanche prolongé la fermeture des frontières, centres commerciaux, bars, restaurants, salons de coiffure, salles de sport, cinémas, théâtres et parcs de loisirs, ainsi que l'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes jusqu'au 10 mai. Tout comme l'interdiction des grands rassemblements jusqu'au 31 août, entraînant notamment l'annulation des festivals de musique. « La vie de tous les jours ne revient pas dans notre société pour le moment, et nous devons vivre avec de nombreuses restrictions pendant longtemps encore » a prévenu M<sup>me</sup> Frederiksen. « Nous devons accepter l'existence de ce virus invisible dans notre

société » admet-elle, tout en soulignant que « l'immunité collective de la population n'est pas une stratégie du gouvernement ».

Mais elle peut être la conséquence de sa stratégie dans la bataille du Covid-19 selon les experts. À défaut de prolonger indéfiniment le confinement du pays et de provoquer une catastrophe économique et sociale, la réouverture des activités entraînera inévitablement une propagation plus rapide du virus qu'au cours des dernières semaines. « Une ouverture du Danemark aura lieu alors que la maladie fait toujours rage. Nous verrons alors plus de personnes infectées, plus d'hospitalisations et plus de décès jusqu'à ce nous ayons un vaccin efficace », reconnaît M<sup>me</sup> Frederiksen.

Cette première étape de réouverture du pays est essentielle pour la suite a souligné mercredi le directeur de l'Agence de santé publique Soeren Brostrom. « Il ne s'agit pas, précise-t-il, de se débarrasser de l'épidémie. Mais nous devons la traverser d'une manière responsable pour que notre système de santé ne s'écroule pas. » C'est pourquoi, la première ministre a mis en garde contre tout relâchement. « Le plan de réouverture après Pâques est une possibilité, mais elle dépend de chacun de nous, en respectant les consignes, pour qu'elle devienne réalité. Et si dans les jours à venir, notre comportement s'avère irresponsable, ce plan peut être annulé » a-t-elle rappelé. ■



L'immunité collective de la population n'est pas une stratégie du gouvernement danois

METTE FREDERIKSEN, PREMIÈRE MINISTRE DANOISE

# L'état de santé de Boris Johnson en voie d'amélioration

Le premier ministre aurait vu sa fièvre baisser mais le pays s'interroge sur la durée de son incapacité.

ARNAUD DE LA GRANGE  
@arnaudelagrang  
CORRESPONDANT À LONDRES

LE ROYAUME-UNI continue à vivre au rythme des bulletins de santé, ceux du pays et celui du premier ministre. Alors qu'il a passé sa troisième journée en soins intensifs, Boris Johnson « demeure cliniquement stable et réagit au traitement », ont fait savoir ses services. En tenant la conférence de presse quotidienne, le chancelier de l'Échiquier Rishi Sunak a assuré mercredi soir que « son état s'améliorait ».

Rishi Sunak a précisé que le premier ministre pouvait « s'asseoir dans son lit », en échangeant activement avec l'équipe médicale. S'il est confirmé que le chef du gouvernement n'a pas été placé sous respirateur même s'il a reçu un apport en oxygène, Downing Street n'a pas

voulu commenter les informations de la presse britannique, faisant état d'autres signes encourageants. Selon le *Times*, la forte fièvre persistante qui a motivé l'hospitalisation de Boris Johnson dimanche soir aurait enfin commencé à baisser. Le *Telegraph* souligne que le premier ministre, soigné à l'hôpital St Thomas, est suivi par le meilleur pneumologue du pays, Richard Leach.

## Convalescence incompressible

S'il n'y a pas de nouvelle dégradation de son état de santé, aucune indication d'une sortie de l'unité de soins intensifs n'est pour l'heure donnée. Et le pays s'interroge sur la durée de cette période d'incapacité de Boris Johnson, qui a demandé au ministre des Affaires étrangères Dominic Raab de le représenter partout « où cela est nécessaire ». Le journaliste scientifique du *Times*, Tom Whipple,

Des journalistes sont postés, mardi, devant l'hôpital St Thomas, à Londres, où le premier ministre britannique, Boris Johnson, a été admis en soins intensifs le 6 avril.  
HENRY NICHOLLS/REUTERS

estime que le premier ministre – même si sa santé ne se détériore pas – risque de rester à l'hôpital au moins jusqu'au week-end du 18-19 avril.

Surtout, il apparaît évident que Boris Johnson, même guéri, sera affaibli et devra observer une période de convalescence incompressible. Ce qui concrètement peut signifier plusieurs semaines sans activité. Une source de Downing Street a reconnu qu'une règle communément admise stipule une semaine de repos pour chaque jour passé en soins intensifs. Or des décisions importantes vont devoir être prises, à commencer par le devenir du confinement qui a été décrété le

23 mars pour une durée de trois semaines. Un comité doit examiner ce jeudi sa prolongation. Diverses sources gouvernementales ont laissé entendre que ce type de grande décision relevait toujours de Boris Johnson, du moins tant qu'il sera en mesure d'exprimer ses choix. Et que s'il en était dans l'incapacité, des consignes existaient mais qu'elles étaient « classifiées ».

Comme partout, cette question de la date de sortie du confinement est cruciale. Selon le conseiller scientifique en chef du gouvernement, Patrick Wallace, il y aurait des signes que le nombre de contaminations commence à se stabili-

ser. Le dernier bilan des morts reste toutefois élevé, avec 938 décès en 24 heures, un nouveau et triste record qui porte le bilan total à plus de 7 000 morts. Et le maire de Londres, Sadiq Khan, a affirmé mercredi que la capitale était « encore loin » de pouvoir lever les restrictions. Selon les experts consultés, le pic de l'épidémie ne pourrait intervenir que dans une semaine et demie.

Pour garder la population mobilisée, Rishi Sunak a relevé que l'hospitalisation du premier ministre « nous rappelle à quel point cette maladie est aveugle » et que « presque tout le monde connaîtra quelque un d'affecté par la maladie ». ■

## Les négociations autour du Brexit vont repartir

ANNE ROVAN  
@AnneRovan  
CORRESPONDANTE À BRUXELLES

DÈS L'ANNONCE, lundi soir, du placement de Boris Johnson en soins intensifs, les dirigeants des institutions européennes ont multiplié les messages de soutien à son égard. « Mes pensées vont au premier ministre et à sa famille ce soir. Je lui souhaite un prompt et complet rétablissement », a tweeté la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen. « Guéris vite, Boris », a réagi le président du Conseil européen, Charles Michel.

Bien sûr, il n'est pas question à ce stade d'envisager le pire, même si chacun sait qu'une dégradation de l'état de santé de « Bolo » ne serait pas sans conséquences sur le dossier du Brexit. « Nous ne nous plaçons pas dans cette hypothèse », réagit une source européenne. « Cela transformerait le Brexit en série Netflix... Nous avons déjà connu des changements de ministres du Brexit et de premiers ministres. Nous avons aussi eu plusieurs votes négatifs aux Communes. Ce serait bien sûr triste mais nous sommes hélas habitués aux rebondissements », admet un autre interlocuteur bruxellois. Avec le Covid-19, ce dossier crucial, qui tient en haleine l'Union depuis quatre ans, est passé au second plan. « On n'en parle quasiment plus. Il y a tellement à faire sur le coronavirus », soupire un diplomate européen. « Ça ne fait plus partie des priorités », indique un autre. Par la force des choses, le rythme des discussions entre les équipes de Michel Barnier et celles de David Frost a beaucoup ralenti.

### Discussions informelles

Depuis la mi-mars, les rounds de négociations qui devaient se tenir toutes les deux à trois semaines, en alternance à Bruxelles et à Londres, ont été suspendus jusqu'à nouvel ordre à cause du Covid-19. Sans compter que les deux négociateurs en chef ont eux-mêmes été contaminés par le virus et contraints de prendre du champ. Mais Michel Barnier sera de retour à Bruxelles en début de semaine prochaine et David Frost est désormais à pied d'œuvre. Un échange téléphonique est prévu mercredi entre les deux hommes, comme l'a annoncé le négociateur en chef de l'UE. Objectif : dresser un état des lieux des discussions et organiser la suite des négociations. « Les Vingt-Sept discutent bien par visioconférence et les ministres aussi. Il n'y a pas de raison que l'on ne puisse pas le faire aussi, même si ces visioconférences posent des questions de sécurité et se heurtent parfois à des problèmes techniques », confie un proche du dossier.

Si les négociations n'ont pas beaucoup avancé, les discussions techniques se sont toutefois poursuivies, en coulisses. Les groupes de travail se sont réunis la semaine dernière par visioconférence. « Nous sommes restés en contact, les deux parties ont échangé des textes juridiques et la semaine dernière, nous avons eu une série de conférences téléphoniques pour explorer et clarifier les détails techniques », a d'ailleurs tweeté, mardi, David Frost.

Et, preuve s'il en est que les Britanniques restent des interlocuteurs coriaces, ces discussions informelles ont encore créé leur lot de surprises. Londres voudrait ainsi remettre en cause la protection des indications géographiques pourtant prévue dans l'accord de retrait. Depuis le début des discussions, les Britanniques semblent vouloir détricoter les engagements qu'ils avaient pourtant pris à l'automne 2019 en paraphant l'accord de retrait et la déclaration politique sur la relation future.

Cela vaut aussi pour les questions de gouvernance, les règles de concurrence équitables dont les Européens ont fait un préalable à la conclusion d'un accord de libre-échange. Alors que les points de vue n'en finissent pas de diverger, Londres continue de répéter qu'il n'est pas question de prolonger la période d'extension et que le Royaume-Uni quittera bel et bien le bloc le 31 décembre prochain. Les Européens n'ont pas leur mot à dire car la demande ne peut venir que de Londres, et doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> juillet. Mais beaucoup veulent croire que la récession mondiale amènera le Royaume-Uni à se montrer plus raisonnable. D'autant que l'opinion publique britannique s'est considérablement adoucie sur cette question. Selon un sondage paru lundi dans le *Daily Mirror*, 67 % des Britanniques estiment que le gouvernement devrait demander une extension en raison de la crise du coronavirus. ■



## Le divorce britannique avec l'UE, victime collatérale du coronavirus

DECRYPTAGE  
Florentin Collomp  
@fcollomp

IL Y A LE DIT et le non-dit. Officiellement, Boris Johnson a « bon moral », son état est « stable ». Quand il était arrivé à l'hôpital, dimanche, ce n'était que pour de simples « tests » et il continuait à diriger le pays de son lit. À écouter les mêmes porte-paroles de Downing Street, le Brexit aura bien lieu selon le calendrier prévu – rien ne change. En réalité, chacun voit que l'état britannique est ébranlé jusqu'à son sommet. Comme partout, le Covid-19 bouleverse les priorités, reléguant le Brexit au dernier rang d'entre elles.

Les négociations avec Bruxelles, déjà soumises à un calendrier difficile à tenir avant la crise sanitaire, sont au point mort – les négociateurs en chef ont d'ailleurs eux-

mêmes été contaminés par le virus. Difficile d'imaginer comment un accord, jugé très ambitieux dès le départ, puisse être conclu d'ici à l'automne. Il existe une porte de sortie : le Royaume-Uni peut demander – et obtiendrait sans difficulté – une prolongation d'un ou deux ans de la période transitoire qui maintient le *statu quo* de son appartenance au marché unique, pour l'instant prévue jusqu'à la fin de cette année. Mais il doit le faire avant la fin juin. À nier cette possibilité, qui a même été exclue par une loi britannique prise par Boris Johnson, ses dirigeants risquent de loupier le coche.

### Raab, « hard brexiter »

Une prolongation nécessiterait tout de même quelques négociations sur un sujet compliqué : la contribution financière que devrait continuer à verser Londres à l'Union européenne durant cette période. Or, les Vingt-Sept n'ont eux-mêmes pas réussi à se mettre d'accord sur leur budget pour 2021. De plus, s'ils laissent passer l'échéance de la fin juin pour étendre le processus, les Anglais risqueraient ensuite de se heurter à des réticences européennes et d'entrer dans un *no man's land* juridique. Il serait donc plus que temps d'ouvrir la discussion.

L'exécutif britannique provisoirement décapité ne peut guère favoriser cette prise de conscience. Dominic Raab, qui assure l'intérim du premier ministre, est un *hard brexiter*. Il a avoué avec candeur sa découverte tardive de l'importance du commerce trans-Manche. Les plus ardents défenseurs du Brexit ne veulent pas entendre parler de prolongation, qu'ils soupçonnent de s'apparenter à un

nouveau complot pour maintenir le Royaume-Uni dans l'UE. Oubliant que leur pays en est bel et bien sorti le 31 janvier. Tout à leur grand dessein de couper les amarres avec l'Europe au plus vite, ils ont tardé à voir venir le tsunami de la pandémie. Le dilemme désormais se pose ainsi : la Grande-Bretagne peut-elle s'offrir le luxe d'un Brexit chaotique en plus de la tourmente économique du coronavirus ou, au contraire, la tempête sera de toute façon telle, que les vaguelettes d'une sortie désordonnée de l'UE passeraient inaperçues. L'hypothèse d'un *hard Brexit* par défaut, feuilleton de 2019, pourrait donc revenir en force.

Il est vrai que la remise en cause profonde provoquée par la crise du Covid-19 pourrait faire évoluer les perspectives sur le Brexit dans l'autre sens. Pour bien marquer sa différence, Londres a snobé l'invitation qui lui était faite par Bruxelles de participer à un appel d'offres commun pour des équipements hospitaliers, prétextant un e-mail égaré. Elle a négligé en revanche de souligner que les rapatriements de certains de ses ressortissants s'étaient effectués en coopération avec l'UE. Si la transition post-Brexit est raisonnablement étendue, il ne serait pas exclu que des relations plus proches avec les Vingt-Sept qu'envisagé à l'origine puissent trouver un regain d'intérêt. Une sorte de Brexit « soft » à la norvégienne, par exemple. On croyait ce débat enterré avec le remplacement de Theresa May par Boris Johnson. Étouffé sous l'ampleur du désastre sanitaire et économique d'aujourd'hui, il pourrait bien refaire surface, y compris au sein du gouvernement conservateur. ■



# En Sibérie, les mystères du centre « Vektor »

La Russie espère que son laboratoire ultrasécurisé, conçu pour la guerre bactériologique, livrera un vaccin.

ALAIN BARLUET @abarluet

LA COURSE au vaccin contre le Covid-19 est engagée et la Russie entend bien la remporter. Le pays comptait mercredi 672 cas et 63 morts. Les spécialistes russes redoublent actuellement d'efforts en espérant produire, dans quelques mois, un traitement efficace contre le nouveau coronavirus. Entre ces experts russes et leurs homologues américains et européens, eux aussi activement à la tâche, s'est instaurée une compétition faisant songer aux rivalités du temps de la guerre froide.

C'est d'ailleurs un laboratoire hérité de l'URSS et situé près de Novossibirsk, en Sibérie, qui est en pointe dans cette compétition. Un centre longtemps demeuré secret, appelé « Vektor », unique en son genre, créé à l'origine pour préparer une guerre bactériologique, et sur lequel peu d'informations sont disponibles.

Mardi, Rinat Maksyutov, le directeur général de ce laboratoire, officiellement le Centre de recherches d'État pour la virologie et la biotechnologie, a annoncé qu'une phase d'essais cliniques de trois vaccins potentiels allait commencer le 29 juin prochain sur 180 personnes volontaires. Ces essais seront précédés de tests accélérés sur des animaux de laboratoire, a précisé le patron de Vektor, après un entretien par visioconférence avec Vladimir Poutine.

Selon lui, ses chercheurs vont effectuer jusqu'à la fin du mois d'avril des « études précliniques » sur des « prototypes de vaccins prometteurs ». Ceux-ci doivent permettre d'élaborer des dosages prêts à l'emploi, qui seront donc testés sur des lapins, des souris et d'autres



animaux, puis sur l'homme. Toujours d'après M. Maksyutov, les technologies et l'expérience dont dispose Vektor, qui a déjà produit une dizaine de vaccins, lui permettront de réduire au maximum les phases préliminaires avant les tests cliniques, laissant espérer une riposte fiable au virus à l'horizon de quelques mois.

Situé à 30 kilomètres de Novossibirsk, le centre ultrasécurisé de Vektor est entouré de hauts murs de béton surmontés de barbelés et protégés par des caméras de surveillance. De rares photos de l'intérieur du site montrent des

scientifiques revêtus de tenues de haute protection semblables à celles des cosmonautes. Ancien centre de développement d'armes biologiques de l'époque soviétique, Vektor est l'une des deux seules structures scientifiques au monde renfermant le virus de la variole (l'autre est à Atlanta, aux États-Unis), et il conserve aussi les souches du redoutable virus Ebola.

En 1974, l'État soviétique décide la création de Microbioprom pour rassembler les laboratoires de biotechnologies les plus performants du pays, dont Vektor. Des prisonniers sont réquisitionnés

pour les travaux entrepris en pleins champs, non loin de la ville scientifique « fermée » de Koltsovo. Selon les plans initiaux, une centaine de bâtiments devaient être construits. Seuls cinq verront le jour avant l'effondrement de l'URSS, en 1991. À l'époque, il s'agissait de se préparer, sur un mode défensif mais aussi vraisemblablement offensif, à une guerre bactériologique avec l'Ouest.

Au moins deux accidents mortels se seraient produits sur le site à la suite de contaminations. En 2004, une assistante de laboratoire, Antonina Presnyakova, a été infectée

**Vue aérienne du Centre de recherche d'État pour la virologie et la biotechnologie, situé près de Novossibirsk, en Sibérie.** TASS/ABACA

lors d'une manipulation. Elle sera enterrée dans un cercueil en zinc scellé pour éviter toute contamination. Le même sort tragique était arrivé à Nicolas Ustinov, quelques années plus tôt. Le jeune scientifique s'était accidentellement piqué le doigt avec une aiguille en prélevant du sang sur un cobaye infecté. Avant de mourir, Ustinov avait tenu un journal intime. À son décès, le carnet ne sera pas rendu à sa veuve, mais brûlé.

## Théories du complot

En septembre dernier, une explosion et un incendie se sont produits sur le site de Vektor. L'accident, provoqué par un cylindre de gaz, n'aurait officiellement fait qu'un blessé. L'événement a néanmoins ravivé des craintes d'une contamination, aussitôt démentie par l'agence gouvernementale de surveillance sanitaire Rosпотребнадзор.

Précédée de sa réputation sulfureuse, entourée de mystères, le laboratoire Vektor n'en finit pas de distiller les rumeurs. Mardi dernier, le blogueur russe Alexander Thorn a indiqué sur son compte Twitter être l'objet d'une enquête officielle pour « fausse information », après avoir posté une vidéo satirique de deux minutes, dans laquelle il affirme que le coronavirus a été créé dans le fameux laboratoire sibérien. L'interne a expliqué avoir voulu, au contraire, dénoncer dans sa vidéo parodique les théories du complot circulant en Russie depuis l'apparition du virus, dont celle qui affirme que l'épidémie de Covid-19 est partie de Vektor... Une question sensible. La Russie a adopté en mars une loi prévoyant des sanctions sévères, jusqu'à cinq ans de prison, pour la diffusion de fausses informations relatives au coronavirus. ■

## Bernie Sanders jette l'éponge

Le démocrate se retire des primaires et laisse Joe Biden affronter Donald Trump.

ADRIEN JAULMES @AdrienJaulmes  
CORRESPONDANT À WASHINGTON

BERNIE SANDERS a mis fin à sa campagne présidentielle mercredi, laissant l'investiture démocrate à Joe Biden pour affronter Donald Trump en novembre prochain. Le sénateur du Vermont a annoncé son retrait depuis sa résidence, où il s'est retiré depuis que les primaires ont été suspendues par la crise du coronavirus, à la mi-mars. « Ça a été une décision difficile et pénible », a-t-il dit, assurant ses partisans qu'ils avaient eu « un impact profond sur notre nation ».

En février, Bernie Sanders avait été pendant quelque temps le favori des primaires, après un bon score dans l'Iowa et des victoires dans le New Hampshire et le Nevada. Mais après ces succès initiaux, il avait été rattrapé, puis dépassé par Joe Biden, dont l'avance était devenue trop importante pour qu'il puisse espérer se maintenir dans la course.

Ce retrait attendu met fin à une candidature des plus singulières. Considéré comme un radical sur la scène politique américaine, Sanders, candidat indépendant à l'investiture démocrate, avait fait campagne autour d'un programme social proposant notamment une sécurité sociale universelle aux Américains.

## « Nous avons gagné idéologiquement »

Orateur passionné, soulevant l'enthousiasme de ses partisans, populaire chez les jeunes diplômés, Sanders avait espéré convaincre au-delà de ses fidèles. Mais malgré une excellente organisation, et un financement original basé sur les dons individuels, le sénateur du Vermont n'a pas su convaincre une majorité d'électeurs démocrates, notamment au sein de la communauté noire, qu'il était capa-

ble de rassembler suffisamment pour espérer l'emporter face à Trump.

La victoire de Biden en Caroline du Sud fin février, confirmée dans une majorité d'États dans les scrutins qui ont suivi, a eu raison de ses ambitions. Comme en 2016 face à Hillary Clinton, Sanders a dû s'incliner devant un candidat plus centriste. Mais cette fois, son abandon intervient dans des circonstances très différentes. Paradoxalement, ses idées d'intervention de l'État dans l'économie et de prise en charge publique des dépenses de santé, considérées comme trop radicales pour les États-Unis il y a encore quelques semaines, se sont pratiquement imposées d'elles-mêmes face à la crise économique et sanitaire qui frappe le pays. Le Congrès a voté des aides colossales à l'économie et aux chômeurs, et l'État fédéral envisage de prendre en charge les traitements des malades du coronavirus. « Nous avons gagné idéologiquement », a dit Sanders dans son message d'abandon. « Même avant cette horrible catastrophe, une majorité d'électeurs avait compris qu'il était nécessaire de créer une sécurité sociale... Cette crise expose à quel point notre système d'assurance santé privée est ridicule. Alors qu'un nombre croissant de gens sont à présent au chômage, tout le monde comprend que la santé est un droit humain, et non pas un privilège lié au travail. »

Sanders a félicité Joe Biden, « un homme bien », et a appelé à le soutenir. Mais il a annoncé son intention de voir ses délégués influencer sur la convention démocrate. « Nous n'avons jamais été une simple campagne ; nous sommes un mouvement qui croit que le changement ne vient jamais d'en haut, mais de la base, a lancé Sanders à ses partisans. Ce combat continue. Notre campagne s'arrête, pas notre mouvement. » ■



Ce combat continue. Notre campagne s'arrête, pas notre mouvement.

BERNIE SANDERS, SANDERS CAMPAIGN/REUTERS

Une délégation de médecins cubains arrive à Varèse, le 22 mars, pour aider les soignants italiens débordés par le nombre croissant de malades du Covid-19 dans le pays. CLAUDIO FURLAN/L'ESPRESSO/PANORAMIC



## L'expertise convoitée des brigades médicales cubaines

Spécialisée dans l'exportation de services de santé, Cuba met à profit son réseau pour aider des dizaines de pays dépassés par le Covid-19.

### À LA MANŒUVRE

HECTOR LEMIEUX  
LA HAVANE

C'EST PRESQUE devenu un rituel quotidien des premières minutes des journaux télévisés de 13 et de 20 heures de la chaîne Cubavision. Les présentateurs cèdent rapidement la place au directeur national de l'épidémiologie du ministère de la Santé publique (Minsap), le docteur Francisco Duran, dont la conférence de presse sur l'évolution du coronavirus à Cuba se tient chaque matin à La Havane. Masque chirurgical sur le visage, blouse blanche, le docteur Duran, épidémiologiste depuis 1979, présente son bilan du jour de manière à la fois simple et précise. Chaque nouveau cas de Covid-19 est exposé de façon détaillée. L'épidémiologiste précise l'origine du malade, son lieu de résidence et son état de santé. Cuba comptait 390 cas et onze décès depuis le début de l'infection à la mi-mars.

Le ton de Francisco Duran est posé, presque rassurant. « Ils (les autorités) ont tout de même mis dans la tête des Cubains que ce virus était dû aux étrangers », confie Niurka, ancienne infirmière. Si les trois premiers cas affichés, des touristes italiens, n'ont pas été officiellement pointés du doigt, le gouvernement a répété à l'envi qu'ils étaient porteurs du Covid-19, alors que plus de 600 000 Cubains ont voyagé à l'étranger en 2018, selon les derniers chiffres. Une faute de goût au moment où les professionnels de la santé cubaine portent actuellement assistance à plusieurs pays dans le monde pour lutter contre le coronavirus.

### Situation précaire

Répartis en brigades, ces médecins et infirmiers parcourent la planète depuis 1963, année où Fidel Castro envoya un premier contingent médical en Algérie. Depuis, et même si les chiffres à Cuba sont toujours à prendre avec des pincettes, plusieurs centaines de milliers de professionnels de santé sont intervenus dans le monde. Plus de 28 700 sont actuellement en mission dans 59 pays, selon le Minsap, alors qu'en 2018 et 2019, Cuba a dû rapatrier des milliers de médecins du Brésil et de plusieurs nations latino-américaines qui ont quitté le giron de la gauche.

L'exportation de personnels de santé est la principale composante de l'économie cubaine. L'explosion du coronavirus est devenue paradoxalement une opportunité pour l'île socialiste. Après un accord, l'an dernier, pour l'envoi d'une centaine de médecins, infirmières et dentistes

en Guyane, Cuba a convenu fin mars avec La Havane d'un accord pour l'envoi de personnels en Martinique et en Guadeloupe. Une quarantaine de nations ont demandé l'aide de La Havane. Les habitants de l'île s'en plaignent parfois, estimant que les meilleurs de leurs spécialistes partent à l'étranger.

Les médecins cubains ont acquis une longue expérience de lutte contre les épidémies, notamment contre la fièvre Ebola en Sierra Leone. Plus de 850 médecins et infirmiers sont déjà partis ces dernières semaines vers 15 pays. Parmi ces derniers, Haïti, la Jamaïque, l'Angola, mais aussi plusieurs petites îles-pays de la Caraïbe dépourvues de véritables infrastructures médicales. La Havane prête aussi assistance à ses alliés traditionnels, Venezuela et Nicaragua. Vers la fin mars, 25 personnels de santé ont quitté La Havane pour la Lombardie. Quelques jours plus tard, un groupe de 11 médecins et 27 infirmières ont rejoint l'Andorre.

Si les médecins cubains ne gagnent qu'une cinquantaine de dollars par mois dans l'île, leur situation est aussi précaire à l'étranger. Alors que le Brésil, au temps de Dilma Rousseff, versait 4 300 dollars pour chaque médecin cubain, ces derniers ne touchaient que 25 % de ce salaire ! Plus inquiétant, les personnels en mission sont encadrés par des collègues membres de la Sécurité d'État pour éviter toute désertion. Cette diplomatie médicale n'est pas sans bénéfices pour Cuba et accroît son soutien diplomatique auprès de nombreux pays lors des votes dans les organisations internationales. ■

# 24 | LE CARNET DU JOUR

## LE CARNET DU JOUR

vous accueille du lundi au vendredi

de 9h à 13h et de 14h à 18h (excepté les jours fériés)

et tous les dimanches de 9h à 13h.

Transmettez vos annonces par courriel

[carnetdujour@media.figaro.fr](mailto:carnetdujour@media.figaro.fr)

### deuils

Mme Françoise Aldara, son épouse,  
Mme Gécile Aldara, sa fille,  
M. Laurent Leservoier, son gendre,  
Mlle Annabelle Mazari, sa petite-fille,

ont la douleur de faire part du décès de

**Eugène AÏDARA**

le 1<sup>er</sup> avril 2020, à Paris.

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église Saint-Augustin, à Paris (8<sup>e</sup>), dans la stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Marie-Christine Archambault, son épouse,  
Marie Archambault, leur fille,  
Soline Archambault, sa fille, née de son union avec Sabine Chiffert (?),  
Pierre Vilpoux, son gendre,  
Clémence, sa petite-fille,

Mme Christine Archambault, M. et Mme Jean Archambault, ses sœur, frère et belle-sœur, ses cousins, neveux et petits-neveux, amis de la Militia Christi

ont la douleur de faire part du décès de

**Claude ARCHAMBAULT**

chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite, ENA, promotion Marcel Proust 1967, ancien trésorier payeur général,

survenu le 4 avril 2020, dans sa 80<sup>e</sup> année.

La famille remercie tout le personnel soignant de l'hôpital militaire Bégin, à Paris, pour leurs soins et le dévouement dont ils ont fait preuve dans ces moments si difficiles.

La cérémonie aura lieu dans l'intimité familiale

« En union de prières ».

Une messe sera célébrée ultérieurement

Les dons en faveur de la Militia Christi seront les bienvenus.

Cet avis tient lieu de faire-part.

9 bis, Le Bout-au-Dubay, 28210 Faveroles.

Mme Marie-Christine Bonnet, Mme Denis Bonnet, M. Rémi Bonnet, le baron et la baronne Gérard d'Espaulingue d'Arros, ses enfants,

M. Tugdual de Penanster, M. et Mme Jacques Porcheret, Mme Christophe Marcell, M. et Mme Olivier de Veyras, M. et Mme Renaud Bonnet, M. et Mme Etienne Gouyou-Bonnet, Mme Marie-Pierre Bonnet et M. Victor Voillier, Adrien Bonnet, Antoine d'Espaulingue d'Arros, ses petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

**M<sup>re</sup> Paul HAENNIG**

avocat honoraire, ancien membre du Conseil de l'Ordre du barreau de Paris,

survenu le 2 avril 2020, à l'âge de 83 ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 10 avril, à 9 heures, au cimetière de la Bouletterie de Nantes

Une messe sera célébrée ultérieurement

Le mardi 7 avril 2020, à Paris.

On n'entend rien. Et cependant quelque chose rayonne en silence... Saint-Exupéry.

M. Gilles Folin, son fils, Lou Hansen Folin, sa petite-fille, et M. Guyot, son compagnon,

ont l'immense tristesse de vous annoncer la disparition de

**Mme Monique CHASSEAU FOLIN**

survenu le 4 avril 2020, à l'âge de 84 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu dans l'intimité en l'église de Chavenay, ce jeudi 9 avril, à 17 heures.

Merci de nous accompagner en silence dans ce douloureux moment.

Sa famille et ses proches ont la douleur de vous annoncer la disparition de la

**comédienne Claire DELUCA**

survenu le 7 avril 2020.

Une célébration religieuse sera fixée afin de lui dire au revoir.

Priez pour elle.

La famille Haennig a la tristesse de faire part du décès de

**M<sup>re</sup> Paul HAENNIG**

avocat honoraire, ancien membre du Conseil de l'Ordre du barreau de Paris,

survenu le 2 avril 2020, à l'âge de 83 ans.

Les membres de sa famille vous invitent à vous unir à leur prière lors de la messe qui sera célébrée ce jeudi 9 avril, à 15 heures, dans l'intimité familiale.

L'inhumation aura lieu ultérieurement au cimetière de Codan, au Pouliguen (Loire-Atlantique).

La famille remercie chaleureusement Bernard, Fève et tout le personnel de la villa Toghannic de Vannes pour l'humanité et la qualité de leur accompagnement.

Anne-Frédérique et Jean-Pierre Aubert, Isabelle Csizmadia (?), Jean-Marc et Mireille Herman, ses enfants, ses petits-enfants

et toute la famille

ont la douleur de vous faire part du décès de

**Mme veuve Jean HERMAN**

née Françoise Meurs,

survenu le 4 avril 2020, à l'âge de 98 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée ce jeudi 9 avril, à 10 heures, en l'église de Saint-Nom-la-Bretèche (Yvelines), suivie de l'inhumation au cimetière Saint-Roch de Valenciennes, à 16 heures.

Anne-Frédérique et Jean-Pierre Aubert, 4, square de l'Hippodrome, 92210 Saint-Cloud.

Eric et Marie Jauffret, Caroline et Michel Redon, ses enfants,

Marie-Virginie, Raphaël, Anahita et Balthazar, ses enfants, ses petits-enfants, Antoine, Emilie et Soline, ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de vous annoncer la disparition de

**Simone JAUFFRET**

née Grilhault des Fontaines, son épouse,

le mardi 7 avril 2020, à l'âge de 96 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 10 avril, en l'église Saint-Pierre, à Aigues-Vives dans la plus stricte intimité.

« L'homme qui marche est ce fou qui pense que l'on peut goûter à une si abondante qu'elle avale même la mort. » Christian Bobin.

Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

Marie-Françoise Lepesqueur, son épouse, Camille et Alix Lepesqueur, ses petites-filles,

ont la douleur de faire part du décès de

**Didier LEPESQUEUR**

survenu le 30 mars 2020, à l'âge de 87 ans.

Les obsèques auront lieu au cimetière nouveau d'Asnières-sur-Seine, dans l'intimité familiale.

Une cérémonie sera organisée ultérieurement à Bordeaux.

Maison Villa Concorde, 21 bis, rue de la Concorde, 92600 Asnières-sur-Seine.

Yves (?) et Nicole (?) Madelin, Marie-Odile et Jacques (?) Laurioz, Hélène et Xavier (?) Gout, Denis et Marie-France Madelin, Dominique et Bénédicte Madelin, Gabriel et Marie-Laure Madelin, Isabelle et Arnaud Lécroart, Bertrand Madelin,

leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,

en union avec ses parents, Germain et Elisabeth Madelin,

ont la tristesse de faire part du décès de leur frère, oncle et grand-oncle, le

**père Henri MADELIN, s.j.**

le 8 avril 2020, à Lille, dans sa 84<sup>e</sup> année, des suites du Covid-19.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Lille Sud.

Une messe sera célébrée ultérieurement à Paris.

denis.madelin@free.fr

Le père provincial de la Compagnie de Jésus, sa communauté, sa famille

font part du retour à Dieu du

**père Henri MADELIN, s.j.**

décédé à Lille, le 8 avril 2020, dans sa 84<sup>e</sup> année et la 63<sup>e</sup> année de sa vie religieuse.

Eve Baudouin, Hervé Labrid et Carole Compier, Léonard Baudouin, Lucile Baudouin, Sophie Labrid, ses petits-enfants,

Félix Baudouin et Carole Compier, Léonard Baudouin, Lucile Baudouin, Sophie Labrid, ses petits-enfants,

Eyla et Orfeo Baudouin, ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Gilberte RAJOT**

née Fressonnet,

veuve du lieutenant Roger Labrid mort pour la France (?1932),

veuve de Jean Rajot (?2012),

survenu le 6 avril 2020, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Ses cendres reposeront dans le caveau familial, à Roanne, selon ses vœux. Une cérémonie sera organisée lorsque les circonstances le permettront.

eve.baudouin@wanadoo.fr verolabrid@gmail.com herve.labrid@me.com

Anne-Caroline Rohault de Fleury et ses filles, Héloïse Magnier, Ophélie Fatemi,

ont la grande tristesse de vous faire part du décès de leur père et grand-père,

**Jacques ROHAULT DE FLEURY**

le 31 mars 2020, à l'âge de 100 ans.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Montfavet.

Une messe en sa mémoire sera célébrée ultérieurement.

Mme Catherine Saintville, son épouse,

Delphine et Audrey, ses filles, leurs conjoints, ses petits-enfants, ses frères et sœurs, et toute la famille

ont la tristesse de faire part du décès de

**M. Alain SAINTVILLE**

survenu le 5 avril 2020.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Ferdinand-des-Ternes, à Paris (17<sup>e</sup>), dans l'intimité familiale, le mardi 14 avril 2020.

Béatrice Saulière, son épouse, Alline, Luc et Jérôme, ses enfants, Arthur et Charlotte, ses petits-enfants, Jean (?) et Michèle Saulière, ses parents, Caroline Thonier, sa sœur, et Philippe Thonier et leurs enfants, Nicolas Saulière, son frère, et ses enfants

ont la tristesse de faire part du décès de

**Jean-Michel SAULIÈRE**

ingénieur des Arts et Manufactures,

survenu le 2 avril 2020, à l'âge de 65 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église du Cœur-Immaculé-de-Marie, 1, rue Honoré d'Estienne-d'Orves, à Suresnes, le mercredi 15 avril, à 14 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Mme Claude Soulié, née Monique Merigot de Treigny, son épouse,

Véronique et Pascal Lanfry, Catherine et Bertrand Scheurer, ses enfants,

Eléonore, Céline, Arthur, Sandrine, ses petits-enfants, Bertrand Demandre,

Mathilde Demandre Lanfry, son arrière-petite-fille,

ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de

**docteur Claude SOULIÉ**

le 6 avril 2020, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Une cérémonie en sa mémoire sera célébrée ultérieurement.

La famille tient à remercier chaleureusement le personnel soignant de l'hôpital Saint-Joseph de Paris, qui l'a accompagné avec tant d'humanité et de dévouement dans ses derniers instants.

Mme Claude Schilhaneck, née Christiane Bémer, son épouse,

a la douleur de vous faire part du décès de

**Claude SCHILHANECK**

le 8 avril 2020, à Lamorlaye.

Heureux les cœurs purs, car ils verront Dieu. Matthieu 5, 8.

Denis et Jean-Luc Servant, ses fils, leurs épouses, Maud et Pierre, Louis, Marc, ses petits-enfants, Emma, son arrière-petite-fille,

M. Albert Hilaire, M. et Mme Jean Hilaire, M. et Mme Christian Duflos de Saint-Amand, Mme Maëlys Duflos de Saint-Amand, ses belles-sœurs et beaux-frères,

les familles Servant, Samoyault, Duflos de Saint-Amand et Hilaire

ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de

**M. Jean SERVANT**

X 46, École des mines de Paris 48, ingénieur général des Mines honoraire (CM51), officier de la Légion d'honneur,

le dimanche 5 avril 2020, à Clairefontaine-en-Yvelines, dans sa 95<sup>e</sup> année.

Il sera inhumé ce jeudi 9 avril, à 14 h 30, au cimetière de Châteaufort, à Châtelleraut (Vienne), dans la plus stricte intimité, aux côtés de ses deux épouses, Madeleine Hilaire et Nelly Duflos de Saint-Amand.

Compte tenu des circonstances actuelles, des messes d'A-Dieu seront célébrées ultérieurement à Meudon et à Châtelleraut.

Cet avis tient lieu de faire-part.

M. Denis Servant, 1, avenue du Maréchal-Leclerc, 92360 Meudon-la-Forêt.

M. et Mme Jean-Luc Servant, 22, chemin du Sablon, 78125 Emancé.

Mme Josette Chrétien, sa sœur, toute la famille, ses amis

ont la tristesse de vous faire part du décès de

**M. Robert SOYER**

ancien interne des Hôpitaux de Paris, ancien chef de service de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire au CHU de Rouen, professeur à la faculté, membre de l'Académie nationale de chirurgie, membre de l'Académie des sciences,

belles-lettres et arts de Rouen, chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur,

survenu le 1<sup>er</sup> avril 2020, dans sa 87<sup>e</sup> année.

Les obsèques ont eu lieu le 8 avril 2020, à Rouen, dans la plus stricte intimité.

Philippe de Vergnette, Anne Personnaz, Evelyne et Alun MacFadyen, Sophie de Vergnette, François et Agnès de Vergnette, ses enfants,

ses petits-enfants et arrière-petits-enfants

ont la tristesse de vous faire part de la mort de

**Mme Charles de VERGNETTE de LAMOTTE**

née Chantal Bastié,

le 2 avril 2020, accompagnée des derniers sacrements.

Mazières-sur-Béronne (Deux-Sèvres).

Florence Wieme, sa fille, Ariane Motte et Marie-Alice Resche, ses belles-filles, Marielle et Stéphane, ses petits-enfants, Théa et Itouan, ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Jacqueline WIEME**

née du Bois de Maquillé,

survenu le 7 avril 2020.

Cet avis tient lieu de faire-part.

En vente  
vendredi 10  
et samedi 11 avril  
avec votre Figaro



En couverture  
La grande odyssée  
de Sylvain Tesson

Reportage  
En Inde, ces femmes  
qui font la police

Culture  
Miles Davis,  
l'esthète du jazz



#Restezchezvous  
Vivre au mieux  
son confinement

Enquête  
Le couple à l'épreuve  
du huis clos

Phénomène  
Embargo  
sur la bise

Les éditions du Figaro



Le Figaro Entrepreneurs  
Franchise  
En vente actuellement  
En vente chez votre marchand de journaux  
et sur [www.figarostore.fr](http://www.figarostore.fr)

## ENTRETIEN

## JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Pour l'ancien ministre d'État, l'humiliante dépendance de la France envers la Chine en matière de masques et d'appareils respiratoires illustre la désindustrialisation voulue ou acceptée par les décideurs publics à partir des années 1980 dans le contexte de l'intégration européenne et de la croyance en la « mondialisation heureuse ». Selon l'homme d'État, l'heure n'est pas à la recherche des responsabilités mais à l'unité nationale pour faire face à la crise sanitaire et économique et préparer le « monde d'après ». Celui-ci va s'organiser plus que jamais autour de deux pôles, les États-Unis et la Chine, juge Jean-Pierre Chevènement. Pour tenir son rang, l'Union européenne doit, selon lui, opérer un tournant philosophique et stratégique radical : « substituer au primat de la concurrence la politique industrielle. »

PROPOS RECUEILLIS PAR  
ALEXANDRE DEVECHIO  
@AlexDevechio

LE FIGARO. - Cela fait près d'un mois que la France est confinée et on ne voit pas l'issue de la crise. Que faire ?  
Jean-Pierre CHEVÈNEMENT. - L'épidémie de coronavirus nous rappelle que l'histoire est tragique. Ce n'est pas « un ultimatum de la nature » comme l'a dit Nicolas Hulot. Ce n'est en rien la conséquence du réchauffement climatique. Cette pandémie est un aspect - pas des plus plaisants - d'une mondialisation laissée à elle-même. Imprévisible par sa soudaineté, sa brutalité, le caractère quasi universel de son expansion, cette pandémie révèle notre incapacité à faire face en l'absence de vaccin. J'ajoute qu'elle met en lumière les dépendances que la France, parmi d'autres, a laissées en créant en transférant à l'autre bout du monde la moitié de son industrie, notamment pharmaceutique et médicale. La seule stratégie que j'aperçois, c'est la multiplication des tests, le traçage, le confinement des malades et des personnes à risque en attendant d'ici un an ou deux la production d'un vaccin. Une deuxième crise va s'imposer : c'est la semi-paralysie de notre économie. Plus que tout c'est un état d'esprit qu'il faut changer. J'entends encore s'élever la voix des thuriféraires d'un approvisionnement à bas coût. C'est la voie de la facilité. Les exigences de la sécurité imposent un discours plus rude, c'est le retour du long terme, de la nation, de l'État républicain. L'insouciance a fait son temps. Pour réduire notre dépendance, il faut produire national. Après la bataille de la Marne, il y a eu la guerre des tranchées et cette pandémie peut durer longtemps. Planifier n'est pas un gros mot. L'heure est à l'unité nationale. Je n'entends obtenir l'abjuration publique de personne, mais une salutaire prise de conscience dans nos élites. Il nous faut un gouvernement de salut public. Toutes les forces vives doivent se sentir associées. L'heure n'est pas aux procès, ni aux polémiques politiciennes. Il y a deux scénarios possibles : 1914 ou 1939-1940. Pour ma part, je choisis l'union sacrée. C'est au président de la République qu'incombe le devoir de mettre le pays à la hauteur des défis.

« Notre priorité, aujourd'hui, est de produire davantage en France », a lancé Emmanuel Macron le 31 mars en visite dans une PME angevine. Que vous inspire cette promesse ?  
J'approuve évidemment cette orientation. La crédibilité de ce tournant a besoin d'être étayée par des actes, notamment la création d'un grand ministère de l'Industrie qui nous fait aujourd'hui défaut. Le proverbe nous dit que c'est au pied du mur qu'on verra le maçon. Une stratégie de mobilisation

doit être mise en œuvre. Il faut penser à long terme la réorganisation de nos chaînes de valeur et de production.

La France n'a pas été capable jusqu'ici de produire des masques massivement et rapidement. Comment expliquer cette situation humiliante ?  
Après les chocs pétroliers intervenus dans la seconde partie de la décennie 1970, nos élites ont fait le choix de la société post-industrielle, c'est-à-dire des services, elles se sont détournées de l'industrie. La politique industrielle est devenue un gros mot. Nous avons accepté les accords de la Jamaïque en

La réponse se trouve d'abord dans une conversion de nos élites à l'industrie, ainsi que le retour du patriotisme et du civisme chez les élites et dans le peuple

1976, qui ont fait du dollar la monnaie mondiale et nous avons choisi d'accrocher au mark le franc, ce qui en faisait une monnaie surévaluée. Nos élites ont choisi la mise en concurrence des mains-d'œuvres au profit des pays à bas coût. Deux chiffres résument cette politique : le nombre d'emplois dans l'industrie est passé de six millions à moins de trois millions de salariés. Quant à la part de l'industrie dans la valeur ajoutée, elle est tombée de 20 à 10 %. L'Europe et les États-Unis ont transféré dans les pays à bas coûts une grande partie de leur industrie. Les États-Unis commencent à s'en aviser, c'était là l'origine de ce que j'ai appelé la recomposition géopolitique du capitalisme. La guerre commerciale et technologique entre les États-Unis et la Chine constituait les prémices de ce nouveau monde, mais la crise est arrivée par là où on ne l'attendait pas. Cette pandémie mondiale est une rupture fondamentale dans notre histoire aussi grande que la chute du communisme en 1989-1991.

Dès 1983, vous claquiez la porte du ministère de l'Industrie et de la Recherche. Pourquoi ?  
Le projet de la gauche était un projet industrieliste. Quand j'ai vu que François Mitterrand lui tournait le dos et renouait avec la politique précédente notamment par l'accrochage du franc au mark qui allait durablement handicaper notre industrie, le simple sens de l'État, pour ne pas employer de plus grands mots, m'a commandé de résigner mes fonctions de ministre de l'Industrie. Nous avons souffert depuis lors d'une monnaie surévaluée qui est largement à la source de nos déboires économiques.

L'Allemagne semble justement capable, elle, d'assurer son indépendance. Est-ce que ce décalage tient au coût du travail ?  
Non, l'Allemagne a su conserver son industrie et même la développer. Cela se voit dans le domaine de la pharmacie où l'Allemagne dégage un très fort excédent. Le coût du travail dans les deux pays est voisin, mais l'Allemagne peut s'appuyer sur la sous-traitance de pays à bas coûts, comme la Pologne, la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie, bref sur son hinterland d'Europe centrale et orientale. Mais il faut se rappeler que l'Allemagne a creusé l'écart dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les Allemands ont mis leur argent dans leur industrie, tandis que Français et Britanniques investissaient leur épargne dans des emprunts problématiques ou des projets de développement lointains. Pen-

dant les Trente Glorieuses, de 1945 à 1974, la France cependant, a su remonter le courant en s'appuyant sur son État stratège et sur ses propres forces dans les domaines de l'aéronautique, de l'électronucléaire, du ferroviaire, etc.

Comment peut-on concrètement réindustrialiser après tant d'années de désindustrialisation ? Cela est-il possible dans un monde ouvert ?  
L'erreur serait de penser qu'on va revenir au *statu quo ante*, après une brève parenthèse. C'est l'ensemble des chaînes de création de la valeur, l'ensemble des chaînes de production, qu'il faut revoir méthodiquement. Et la réponse se trouve d'abord dans une conversion de nos élites à l'industrie et au développement technologique. Le problème que j'avais posé il y a presque une quarantaine d'années est toujours là. Sommes-nous capables de sécréter de nouvelles élites ayant le sens de l'intérêt général et du patriotisme républicain ? Sommes-nous capables de faire émerger de grands managers publics qui seraient les Marcel Boiteux, les Louis Armand, les Paul Delouvrier, les Pierre Guillaumat, les Georges Besse de demain ?

Arnaud Montebourg a affirmé dans nos colonnes que « la mondialisation est terminée ». N'est-ce pas péremptoire ?  
Non, Montebourg a raison : une certaine mondialisation libérale est terminée. Nous allons vers une recomposition géopolitique du capitalisme, pour reprendre le titre d'un récent colloque de

La Commission européenne doit accepter les aides d'État aux entreprises pour que chaque pays membre puisse retrouver une autonomie acceptable en matière industrielle

la Fondation Res Publica. Le monde de demain va s'organiser autour de deux pôles, les États-Unis et la Chine. Celle-ci va se recentrer sur son marché intérieur. Quant aux États-Unis, ou bien ils persévéreront dans leur unilatéralisme, je pense à l'extra-territorialité du droit américain et à leur politique de taxation unilatérale, ou bien ils reviendront à une politique d'alliance équilibrée avec l'Europe. La question qui se pose est de savoir si l'Europe va trouver sa place dans le nouveau monde. En tout état de cause, l'Europe ne pourra le faire que si elle s'étend jusqu'à la Russie, et met en commun toutes ses capacités. La grande Europe que le général de Gaulle avait appelée de ses vœux représente tout de même 700 millions d'habitants. Naturellement, à l'intérieur de cette grande Europe, il faudra développer les synergies nécessaires, non pas seulement dans l'aéronautique et le spatial, mais aussi dans des domaines comme le numérique et les batteries électriques afin de remodeler notre industrie automobile. Pour cela, il faut sans doute ressusciter l'équivalent de ce qu'était le commissariat général du plan dans les premières années de la V<sup>e</sup> République. Le PIB de la zone euro dépasse dix mille milliards d'euros, la question du financement a été abordée par le mauvais bout. Si les Allemands ne veulent pas de coronabonds, nous n'avons pas les moyens de leur imposer. Par contre, la Banque centrale européenne a mis sur la table plus de 1 000 milliards d'euros, ce qui se compare tout à fait à ce qu'ont fait la Fed américaine ou la Banque centrale d'Angleterre. La BCE doit selon moi, calquer son comportement sur celui des deux banques centrales anglo-saxonnes.

« Nous devons rebâtir notre souveraineté nationale et européenne ». Que vous inspirent ces propos du président de la République ?  
La « souveraineté européenne » n'est pas un bon mot car il n'y a pas de peuple européen, mais elle signifie à mes yeux la mise en commun de nos moyens et l'harmonisation de nos plans de relance. Seule la nation fournit un cadre légitime à la démocratie.

L'Europe actuelle est-elle à la hauteur ?  
On voit bien que l'Europe de Maas-tricht touche à sa fin. La mise au rancart du pacte de stabilité budgétaire et

l'autorisation des aides d'État manifestent clairement que tous les gouvernements, y compris le gouvernement allemand ont pris conscience d'être face à une crise sans égale qui implique l'usage des grands moyens. Le mécanisme européen de solidarité a été fait pour autre chose : la sauvegarde de l'euro au lendemain de la crise (des dettes souveraines) de 2010. C'est un trop petit fourgon-pompe pour l'incendie qui nous menace. On peut déplorer que l'Europe ne soit pas capable de lancer un emprunt solidaire pour faire face à un péril inédit et qui nous est commun. Il faut se tourner vers ce qui existe véritablement, en l'occurrence la Banque centrale européenne qui va racheter des titres, y compris publics, et permettre aux États de mettre en œuvre des politiques de sécurité dans tous les domaines : la santé mais également l'agriculture, l'industrie et l'énergie. Était-il censé par exemple de fermer la centrale de Fessenheim qui nous donnait une énergie peu chère et décarbonée ? C'est ce qu'on appelle se tirer une balle dans le pied ! Il est temps de revenir sur les concessions complaisantes faites aux Verts. Bien sûr, chacun adhère au fait qu'il faut préserver les biens communs de l'humanité, mais il faut rompre avec la technophobie, l'idéologie anti-science et l'hostilité à l'énergie nucléaire.

La Chine peut-elle être le grand vainqueur de cette crise ?  
La Chine va repartir plus tôt que les autres grands pays industriels. Elle a su circonscrire la pandémie à la province du Hubei. Elle va creuser l'écart comme elle l'a déjà fait après la crise de 2008. La Chine a su allier le marché et la planification. Nous devons recréer les outils d'une politique volontariste : nommer des commissaires à la réindustrialisation. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les grandes démocraties ont su s'organiser. La liberté ce n'est pas l'anarchie. Le capitalisme va vers une certaine régionalisation qui n'empêchera pas les échanges mais qui est la condition de la viabilité à long terme de nos économies.

Beaucoup évoquent le « monde d'après » et la refondation qui nous attend. Quels sont les grands axes sur lesquels travailler ?  
Il y en a quatre. Tout d'abord, le retour de l'État, c'est-à-dire du sens de l'intérêt général, du sens du long terme, le retour du patriotisme et du civisme chez les élites et dans le peuple. Le deuxième axe, c'est l'autonomie stratégique de l'Europe dans tous les domaines. Je suis inquiet des conséquences que la crise actuelle peut avoir sur notre budget de défense. Ce serait une erreur de relâcher notre effort dans le domaine de la modernisation de notre dissuasion nucléaire. Ce n'est pas non plus le moment d'abandonner notre politique agricole commune. En troisième lieu, il faut concevoir une grande Europe de l'Atlantique à la Russie. Enfin, en quatrième lieu, il faut revoir la philosophie de l'Union européenne et du marché unique, substituer au primat de la concurrence la politique industrielle. Bien entendu, la concurrence demeure la règle, mais celle-ci doit tolérer autant d'exceptions que l'intérêt général l'exige. Il est temps que la Commission, comme l'a dit M. Thierry Breton, fasse des propositions en matière de politique industrielle européenne. Pour le reste, je crois en la subsidiarité. Il faut accepter les aides d'État pour que chaque pays membre puisse retrouver une autonomie acceptable. Il n'est pas normal par exemple que nous ayons laissé partir à l'autre bout du monde des industries comme la fabrication des appareils d'assistance respiratoire. Nous devons repenser l'avenir en dehors des règles posées au plan théorique par Friedrich Hayek et Milton Friedman, et sur le plan politique par Margaret Thatcher et Ronald Reagan. Souvenons-nous que le marché unique a été créé en Europe quand le néolibéralisme était à son zénith. Il faut aussi savoir prendre congés en Europe de Jacques Delors et Pascal Lamy. La concurrence pure et parfaite a eu son heure de gloire, mais elle a aujourd'hui fait son temps. ■





**CHRONIQUE**  
**Luc Ferry**  
luc.ferry@yahoo.fr  
www.lucferry.fr

## Non, tout ne va pas changer !

Cette semaine, je me suis obligé à lire une trentaine d'articles d'horizons divers, mais néanmoins concentrés sur le même thème : « Plus rien ne sera comme avant ! », « Tout va changer ! », « Ne gâchons pas la crise, réveillons-nous ! », « Relocalisons ! », « Un autre monde est possible », etc. Que ces slogans incantatoires viennent d'altermondialistes délirants, d'écologistes ou de souverainistes, ils ont en commun leur hostilité à la mondialisation libérale. J'entends bien que la pandémie étant d'une ampleur inédite, la tentation soit grande d'y greffer un nouveau départ, voire un changement de civilisation.

C'est pourtant à bien des égards le contraire qui se profile à l'horizon. Certes, il faudra repenser l'organisation de nos systèmes de santé, nous adapter aussi à de nouvelles mesures de sécurité, car, faute de tests et de masques, le retour à la normale sera bien plus lent que prévu. La plupart des États ont opté à juste titre pour une politique néo-keynésienne de soutien à la consommation et aux entreprises par la dépense publique : si l'on veut que l'économie reparte après la crise, il vaut mieux, en effet, qu'elle ne soit pas anéantie pendant. Contrairement à ce que disent les anti-européens fanatiques, non seulement l'Europe a fait le job (le pacte de stabilité et de croissance est suspendu, la Banque

centrale européenne soutient massivement l'économie), mais c'est d'elle que dépendra la reprise. Autant la mutualisation de la dette serait aberrante (l'Allemagne a raison : les choix budgétaires doivent rester nationaux), autant celle d'investissements nourris par des eurobonds sera vitale. Reste que les effets du keynésianisme sont prévisibles : nous connaîtrons 3 % de récession par mois de confinement malgré les efforts de l'État et une formidable augmentation de la dette publique. Or, qu'on le veuille ou non, les États endettés sont des États faibles, incapables de répondre à la demande de protection autrement que de manière verbale. Emmanuel Macron proclame un amour tout neuf pour le « hors marché », pour cet État-providence qui coûtait naguère encore un « pognon de dingue ». Il promet une mobilisation grandiose pour l'hôpital après la crise. Mais avec quel argent ? Au détriment de quel autre service public ?

Nous allons en vérité nous retrouver dans une situation inextricable : d'un côté une augmentation exponentielle de la demande d'État, de protection, d'indépendance nationale et de relocalisations, mais de l'autre une incapacité structurelle à y répondre sérieusement. Si des entreprises ont délocalisé, ce n'est pas par plaisir, mais pour rester compétitives dans un monde ouvert que personne ne peut fermer d'un coup de baguette magique. Il faudra peut-être relocaliser certaines productions, mais le phénomène restera marginal. Libéral en économie, mais républicain en politique, j'ai toujours été un gaulliste social-démocrate attaché

à la régulation. Rien d'original, j'en conviens, tout au plus du bon sens. Mais les maux dont nous souffrons ne sont pas liés à un excès de rigueur budgétaire et de libéralisme, comme le dit mon vieil ami Marcel Gauchet. C'est tout l'inverse, c'est leur insuffisance qui nous ruine !

Si notre dette n'était pas de 100 % du PIB (environ 2400 milliards d'euros), ce n'est pas après la crise, mais bien avant qu'on aurait répondu à la demande des hôpitaux en grève depuis deux ans ! Et si l'Allemagne s'en tire mieux que nous, si elle a trois fois plus de tests et de lits de réanimation, c'est d'abord parce qu'elle est peu endettée (60 % du PIB). Quand les caisses de l'État sont archi-vides, et elles vont l'être comme jamais, la politique s'étiole, elle disparaît sous les mots creux de la communication médiatique. Si l'on devait poursuivre indéfiniment des politiques de relance et d'accroissement de la dette, c'est alors, en effet, que ce serait une catastrophe pire que celle de 1929. Il faudra beaucoup de pédagogie, et surtout beaucoup de courage à nos gouvernants dans l'après-crise pour revenir, doucement mais fermement, de Keynes à Schumpeter.

Le plus grand risque, et là, oui, ça changerait la donne, c'est que le populisme s'empare enfin chez nous du pouvoir face à un État trop titonnant et verbeux pour être crédible. C'est ce qui est arrivé en Grande-Bretagne, en Italie, au Brésil ou aux États-Unis en dépit des prédictions des politologues. Pourquoi serions-nous indéfiniment mieux protégés que les autres quand la haine du libéralisme, de la mondialisation et des sociétés ouvertes se fait entendre de l'extrême droite à l'extrême gauche en passant par les écologistes ?

100000 citations et proverbes sur [evene.fr](http://evene.fr)

### ENTRE GUILLEMETS

9 avril 1553 : mort de François Rabelais à Paris. GIOVANNI BATTISTA MORONI / PHOTO JOSSE/LEEMAGE



#### Victor Hugo, « Les Contemplations »

Rabelais, que nul ne comprit ;  
Il berce Adam pour qu'il s'endorme,  
Et son éclat de rire énorme  
Est un des gouffres de l'esprit !

## L'efficacité de l'Allemagne contre le virus contredit l'argument du « manque de moyens »

Dans la lutte contre le coronavirus, l'Allemagne semble faire beaucoup mieux que nous. Avec une population de 83 millions d'habitants (67 millions en France), notre voisin ne compte à ce jour « que » 1800 morts contre plus de 10 000 en France (chiffres du 8 avril). Il faut être prudent. La cinétique de l'épidémie outre-Rhin peut être différente. Ce n'est qu'en fin de compte qu'on pourra juger de l'efficacité des politiques sanitaires. Cela étant, il est des chiffres, des éléments objectifs incontestables, qui montrent l'excellence du système allemand. Avant la crise, le pays disposait de 28 000 lits de réanimation, contre 5 000 en France. Aujourd'hui, il a été capable de porter sa capacité à 40 000, alors que nous essayons péniblement d'atteindre les 14 000. Il ne manque pas de masques et parvient à réaliser 70 000 tests par jour (contre 12 000 en France).

Les facteurs d'explication de cette efficacité sont multiples. On peut d'ores et déjà en exclure un et en évoquer quelques-uns.

La qualité du système de santé allemand ne résulte pas de dépenses de santé supérieures. D'après l'OCDE, la part du PIB allemand consacré à la santé est de 11,25 % contre 11,3 % en France. La ressource étant comparable, c'est dans l'organisation qu'il faut rechercher les causes.

La principale raison est la gestion du système de santé et de la carte hospitalière par

les Länder. Le ministère fédéral est en charge des règles générales régissant l'assurance maladie et des grandes orientations de santé publique. Mais c'est au niveau local, du ministre-président du Land et de son ministre des affaires sociales que se prennent les décisions concrètes d'investissement et d'allocation des moyens. L'ouverture ou la fermeture d'un établissement hospitalier est directement du ressort de l'échelon de proximité. Le maillage territorial en tire grand avantage. L'Allemagne dispose en moyenne de 8,2 lits pour 1 000 habitants, contre 6 en France. Chez nous, la politique de santé et la carte hospitalière est décidée par les agences régionales de santé (ARS), organes déconcentrés de l'État qui fixent les PRS (projets régionaux de santé). Quiconque les a un peu pratiqués connaît leur dimension bureaucratique et leur obsession comptable. Le mot d'ordre est le regroupement des plateaux hospitaliers. La presse régionale regorge de récits de combats épiques d'élus locaux pour sauver leur hôpital ou leur maternité. La décentralisation effective avec sanction électorale à la clef est le facteur déterminant de l'efficacité allemande.

Ce circuit décisionnel court à le mérite de réduire le poids de la technocratie. En Allemagne, il n'y a que 24,3 % des personnels hospitaliers à assumer des missions administratives, contre 35,2 % en France. Sur une fonction publique hospitalière française, forte de 1,2 million d'agents, ces 9 points de différence représenteraient 100 000 oignants ou plus.

La gestion des ressources humaines y est aussi singulièrement efficace. L'hôpital allemand n'a pas eu à souffrir de

la désorganisation des 35 heures. La réforme Aubry aurait dû s'accompagner de la création de 37 000 postes. Faute de moyens budgétaires, 10 000 d'entre eux n'ont pas été pourvus et l'AP-HP croule sous les RTT qui détruisent les services. En Allemagne, les salariés sont sous un régime de droit privé, travaillent 40 heures, mais bénéficient de salaires nettement plus élevés, au moins 20 % de plus. Marque s'il en est de la considération apportée à ces fonctions humaines si essentielles, la rémunération des infirmières est de 13 % supérieure au salaire moyen, alors qu'il est en France inférieur de 5 %.

De plus, ayant échappé au funeste numerus clausus, la démographie médicale y est infiniment meilleure, avec 4,3 médecins pour 1 000 habitants (3,4 en France). C'est d'autant plus efficace que la culture du partenariat public-privé, du Sozialpartnerschaft, fait des médecins libéraux des acteurs à part entière des politiques de santé. Leurs représentants siègent dans les instances consultatives des Länder, comme les cliniques privées. Le scandale sanitaire français des cliniques vides de malades alors que les hôpitaux débordent serait inimaginable outre-Rhin.

Enfin, pour répondre au défi spécifique de la crise du coronavirus, l'Allemagne peut s'appuyer sur sa base industrielle et technologique, sur les PME et les ETI qui ont au cœur de son dynamisme. Elle dispose encore d'une industrie chimique puissante, capable de produire en masse des réactifs. Sa plasturgie a modifié ses chaînes pour assurer un approvisionnement efficace en charlottes et surbrousses. La société Dräger sera capable de livrer en deux semaines 10 000 respirateurs. Autant d'éléments

stratégiques globaux qui permettent de regarder avec une certaine sérénité la vague qui monte.

La part de chacun de ces facteurs devra faire l'objet d'une étude approfondie une fois la crise passée. Mais on peut d'ores et déjà en tirer des leçons. Les maîtres mots devront être décentralisation et débureaucratisation. Demain, les politiques de santé devront être confiées aux départements ou aux régions, comme les anciennes DDE (directions départementales de l'équipement) ont été transférées aux départements. La chasse aux doublons, aux organigrammes compliqués devra être impitoyable, avec priorité absolue donnée aux soignants.

L'exemple allemand est la preuve que l'efficacité d'un système ne dépend pas seulement des moyens. Il dépend d'abord d'une organisation, d'un état d'esprit d'une autorité bien calibrée, au bon niveau. Sans nos héros en blouse blanche qui sont montés courageusement au front, même mal équipés, notre système de santé, prétendument « le meilleur du monde », aurait totalement failli. L'économie sociale de marché allemande est en train de vivre ses plus belles heures. Avec le choix de politiques sociales ciblées sur l'essentiel - la santé, en l'espèce -, avec le mot d'ordre martelé par Gerhard Schröder en 2003, « encourager et exiger », avec le programme de réformer l'État-providence pour le sauver, elle témoigne de sa capacité à assumer la fonction essentielle de la puissance publique, celle de protéger.

\* Jean-Louis Thiériot est notamment l'auteur de « Stauffenberg » (Perrin, 2009). Il est également avocat et député LR de Seine-et-Marne.

CLAIREFOND



#### JEAN-LOUIS THIÉRIOT

L'Allemagne ne consacre pas plus d'argent public à son système de santé que la France. Si le coronavirus a fait cinq fois moins de victimes chez nos voisins à ce jour, c'est grâce à une organisation plus souple et pragmatique, et en raison de la considération de l'État envers le privé, explique l'essayiste et historien, fin connaisseur de l'Allemagne\*.

### LE FIGARO

**Dassault Médias**  
(actionnaire à plus de 95 %)  
14, boulevard Haussmann  
75009 Paris  
**Président-directeur général**  
Charles Edelstenne  
**Administrateurs**  
Olivier Dassault, Thierry Dassault, Olivier Costa de Beauregard, Benoit Habert, Bernard Monassier, Rudi Roussillon

**SOCIÉTÉ DU FIGARO SAS**  
(société éditrice)  
14, boulevard Haussmann  
75009 Paris  
**Président**  
Charles Edelstenne  
**Directeur général, directeur de la publication**  
Marc Feuillée

**Directeurs des rédactions**  
Alexis Brézet  
**Directeurs adjoints de la rédaction**  
Gaëtan de Capelle (Economie), Laurence Charette (directeur de la rédaction du Figaro.fr), Anne-Sophie von Claer (Style, Art de vivre, So Figaro), Anne Huët-Wüllme (Edition, Photo, Révision),

Philippe Gélle (International), Etienne de Montety (Figaro Littéraire), Bertrand de Saint-Vincent (Culture, FigaroScope, Télévision), Yves Thérard (Enquêtes, Opérations spéciales, Sports, Sciences), Vincent Trémolet de Villers (Politique, Société, Débats Opinions)

**Directeur artistique**  
Pierre Bayle  
**Rédacteur en chef**  
Frédéric Picard (Web)  
**Directeur délégué du pôle news**  
Bertrand Gélle  
**Éditeurs**  
Robert Mergui  
Anne Pican  
**Directeur de la diversification éditoriale**  
Pierre Doncieux

**FIGAROMÉDIAS**  
9, rue Pilet-Will, 75430 Paris Cedex 09  
Tél. : 01 56 52 20 00  
Fax : 01 56 52 23 07  
**Président-directeur général**  
Aurore Dorant  
**Direction, administration, rédaction**  
14, boulevard Haussmann  
75438 Paris Cedex 09  
Tél. : 01 57 08 50 00  
direction:redaction@lefigaro.fr

**Impression** : Imprimerie, 79, rue de Roissy  
93290 Tremblay-en-France  
Mid Print, 30600 Gallargues-le-Montueux  
Coprint, Casablanca Maroc. ISSN 0182-5852  
**Commission paritaire n° 0421-C-8302**  
**Pour vous abonner** : Lundi au vendredi de 7h à 18h ;  
samedi de 8h à 13h au 01 70 37 31 70. Fax : 01 55 56 70 11.  
Gérez votre abonnement : espace Client : [www.lefigaro.fr/client](http://www.lefigaro.fr/client)  
**Formules d'abonnement pour 1 an - France métropolitaine**  
Club : 459 €. Semaine : 319 €. Week-end premium : 260 €.  
Imprimez sur papier issu de forêts gérées durablement.  
**Origine du papier** : France. **Taux de fibres recyclées** : 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier UPM porteur de l'écocert européen sous le numéro FIV 37/01. **Eutrophication** : Ptot 0,009 kg/tonne de papier.



Ce journal se compose de :  
Édition nationale  
16 cahiers 20 pages  
Cahier 2 Économie  
Cahier 3



# Du rifi chez les grands patrons

Chez Simenon, les médecins sont innombrables, et d'ailleurs son art romanesque est indissociable de l'art médical.

SÉBASTIEN LAPAQUE  
slapaque@lefigaro.fr

ON A DÉNOMBRÉ 327 médecins dans les 192 romans publiés sous son nom par Georges Simenon — au sein desquels il faut distinguer 75 enquêtes du commissaire Maigret et 117 romans de la destinée, que l'écrivain appelait ses « romans durs ». 327 médecins, auxquels s'ajoutent 90 auxiliaires, c'est beaucoup plus que les 96 avocats ou les 17 ingénieurs. On se souvient du docteur Bellamy, le tueur en série des *Vacances de Maigret*, de Pierre Besson d'Argoulet, mondain sceptique et membre de l'Académie de médecine dans *Les Anneaux de Bicêtre*, de Jean Chabot, le professeur et gynécologue obstétricien renommé de *L'Ours en peluche*, de Bergelon, dans le roman qui porte ce nom, du docteur Alavoine dans *Lettre à mon juge*, du chirurgien Goulin dans *Maigret se trompe*, du psychiatre Tissot qui ouvre les portes de Sainte-Anne au commissaire dans *Maigret tend un piège*, de Donadieu, le médecin naviguant de 45° à l'ombre et d'un docteur Couraud qui apparaît dans *Les Témoins* et dans ce chef-d'œuvre peu connu qu'est *Dimanche* : « Le docteur était aussi débraillé que sa servante, la chemise toujours douteuse, la cravate, quand il en portait une, mal nouée, des boutons manquant à son veston et même à sa braguette. » Ce dernier détail est capital : les médecins de Simenon sont souvent atteints de satyriasis, non par déformation professionnelle, mais par proximité avec leur créateur puisque l'écrivain l'était lui-même.

Le romancier né à Liège, en Belgique, le 13 février 1903 et mort à Lausanne en Suisse, le 4 septembre 1989, âgé de 86 ans, était obsédé par beaucoup de choses, et notamment par la médecine. Lorsqu'il avait 8 ans, il servait la messe tous les matins à l'hôpital de Bavière à Liège. La présence d'étudiants en médecine dans la pension

## LES MÉDECINS DANS LA LITTÉRATURE

### GEORGES SIMENON *Les Anneaux de Bicêtre*



Alain Delon interprète un professeur et gynécologue obstétricien, Jean Chabot, dans *L'Ours en peluche*, réalisé par Jacques Deray en 1994.  
M.M.D. ROMÉ/COLLECTION CHRISTOPHEL

de famille que tenait sa mère à éveillé en lui une vocation contrariée par la maladie de son père. Au soir de sa vie, quand on lui demandait s'il aurait pu être autre chose que romancier, il répondait médecin. « Un médecin qui établit des diagnostics, pas un spécialiste. J'aurais aimé établir des diagnostics et j'avoue qu'il m'arrive de le faire. En présence de quelqu'un, je me demande : qu'est-ce qui cloche chez lui ? Et je cherche des causes pathologiques. » Sa méthode évoque celle de Jules Maigret, qui a lui aussi rêvé d'être médecin, et qui l'est devenu à sa manière en s'attachant à redresser « les destinées accidentellement faussées ».

Le meilleur ami du policier est d'ailleurs le docteur Pardon, un médecin gastronome apparu dans *Le Revolver de Maigret* et présent dans 26 enquêtes.

À bien des égards, l'art romanesque de Simenon est un art médical. Comme Monsieur Jourdain disait de la prose sans le savoir, c'est en s'attachant à décrire le réel de manière clinique que l'auteur de *Lettre à mon juge* a atteint le « degré zéro de l'écriture » qui émerveillait Roland Barthes. Ce qui ne veut pas dire qu'il négligeait l'organique. Ses livres révèlent un homme fasciné par les données biologiques. Estomac, intestins, foie, reins, organes sexuels : le « bas corporel » de ses personnages est très sollicité. Ils écoutent, ils épient, ils goûtent, ils touchent, ils reniflent. On observe chez la plupart d'entre eux des sens très développés, quelque chose d'animal — mais surtout de très vivant, de profondément incarné. Leurs déboires révèlent que ni la chair ni le sang ne sont nos ennemis, mais bien plutôt l'esprit des ténèbres. Parmi tant de médecins devenus ses amis, le romancier était davantage fasciné par les psychiatres que par les gastro-entérologues. La mort de Carl Gustav Jung en 1961 a empêché une rencontre prévue avec le père de la psychologie analytique, qui conservait dans sa bibliothèque la plupart des livres de Simenon annotés de sa main. « Je ne l'ai donc jamais vu mais j'ai lu toute son œuvre, a rapporté l'écrivain à son ami le cinéaste Federico Fellini, quinze ans plus tard. Je crois comprendre pourquoi Jung me lisait. Au-dessus de l'intelligence, il plaçait l'instinct et le subconscient, surtout le subconscient créateur, ce qui pourrait être une définition de votre génie. » Ailleurs, le romancier a confessé le malaise que lui procurait l'œuvre de Freud, « le Freud des anglois, le Freud des malaises, le Freud des évanouissements, des obsessions aussi. »

#### Un mélange de fascination et de répulsion

C'est pourtant à ce Freud que l'on songe en lisant *Les Anneaux de Bicêtre*, un livre que le romancier belge a rédigé en trois semaines, du 2 au 25 octobre 1962, un travail d'écriture plus long qu'à l'accoutumée. Ce roman auquel Simenon était très attaché restitue les pensées d'un homme frappé d'hémiplégie et cloué sur un lit d'hôpital, privé de la parole, dans une chambre individuelle de l'hôpital Bicêtre, au sud de Paris. René Maugras a 54 ans, c'est un patron de presse redouté, qui a gravi tous les échelons de la hiérarchie sociale depuis sa lointaine enfance normande, passée à Fécamp. Au moment où il a succombé à une thrombose, il déjeunait au Grand Vefour, avec un groupe d'amis signalés, parmi lesquels avaient pris place un grand professeur de médecine, un avocat, un académicien et un dramaturge.

À son réveil à l'hôpital, c'est le grand professeur de médecine qu'il découvre debout à côté de son lit. Besson d'Argoulet est un ami de trente ans. Il a fait transporter Maugras dans sa clinique d'Auteuil avant d'ordonner son transfert chez son confrère Audoire, professeur de neurologie et médecin chef à Bicêtre, après avoir diagnostiqué une thrombose de l'artère cérébrale. « J'espère que tu ne nous en veux pas, à Audoire et moi, de t'avoir amené dans un endroit dont le nom sonne assez mal... Ta femme, soit dit en passant, en a d'abord été impressionnée et j'ai dû lui démontrer que tu

## CHRONOLOGIE

- 1903**  
Naissance de Simenon à Liège, le 13 février.
- 1937**  
Découverte de l'œuvre de Carl Gustav Jung.
- 1962**  
Si j'étais médecin, discours au congrès des écrivains médecins.
- 1963**  
*Les Anneaux de Bicêtre* paraît aux Presses de la Cité.
- 1989**  
Mort à Lausanne, le 4 septembre.

serais mieux ici que dans une clinique privée, même si le décor est plus plaisant ». Écoutant son ami, Maugras le sent pressé de retrouver ses élèves à Bichat, où il enseigne la pathologie médicale. Plus tard, il se désolera de découvrir que « le grand patron couvert de médailles n'est après tout qu'un personnage grotesque ».

Simenon éprouvait un mélange de fascination et de répulsion pour les professeurs d'université et membres de l'Académie de médecine mis en scène dans ses romans. Publié trois ans avant *Les Anneaux de Bicêtre*, *L'Ours en peluche* dépeint les grands-deux et misères du mandarinat à travers le destin tourmenté du docteur Jean Chabot, propriétaire d'une clinique à Auteuil, chef de clinique à la maternité de Port-Royal et consultant à l'hôpital américain de Neuilly — à l'instar du docteur Candille dans *Il y a encore des noisetiers*, un roman de la fin, paru en 1969, trois ans avant que Simenon n'arrête d'écrire. Dans *Les Anneaux de Bicêtre*, la visite matinale du grand patron au sein de son service, flanqué d'une trentaine d'élèves, est décrite de manière féroce. « Cela fait penser, en moins hiératique, à une cérémonie religieuse (...) Chacun attendait son tour, tendait l'oreille, s'efforçait de comprendre les commentaires du médecin qui aurait aussi bien pu être prononcés en latin. » A ces mandarins indifférents, Simenon s'est souvent autorisé à opposer « les vrais médecins » en soulignant leur capacité à échapper à un rationalisme borné. Ces bienfaiteurs du genre humain ne sont pas forcément des médecins de village. Ainsi le docteur Tissot, qui dirige « l'asile des aliénés » à Sainte-Anne. Témoin cet extraordinaire dialogue avec le commissaire à propos de l'influence de la lune sur les comportements humains, dans *Maigret tend un piège*.

« Vous y croyez ?  
— En tant que médecin, non.  
— En tant qu'homme ?  
— Je ne sais pas. »

RETROUVEZ DEMAIN :  
**« La Maladie de Sachs »,  
de Martin Winckler**



### ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

- ☐ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisés sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés<sup>1</sup>.
- ☐ Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité<sup>2</sup> dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
- ☐ Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- ☐ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- ☐ Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- ☐ Convocation judiciaire ou administrative.
- ☐ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : à h  
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

<sup>1</sup> Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

<sup>2</sup> A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

<sup>3</sup> Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.



**Veiller sur  
mes parents**



Veiller sur mes parents est un service de La Poste Services à la personne, une entreprise du Groupe La Poste, SAS au capital de 100 000 000 €, BIS 333 802 RCS Paris - Numéro déclaration SAP : 815333802 - Siège social : 111 boulevard Borne 75014 Paris. Service distribué et visites facturant opérées par La Poste - SA au capital de 5 354 851 354 €, 358 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS. Crédit photo : iStock - BSCC/DC - 04/2020

# Bénéficiez d'une visite hebdomadaire gratuite du facteur.

**Le Groupe La Poste se mobilise et contribue à rompre l'isolement en rendant gratuit le service de visites de lien social\* « Veiller sur mes parents » durant toute la période de confinement sanitaire.**

- Recevez un appel avant chaque visite pour la confirmer.
- En cas d'accord, le facteur se rend au domicile et effectue la visite en respectant l'ensemble des gestes barrières.
- Si le bénéficiaire le préfère, la visite peut se faire sous forme d'appel téléphonique.
- En clôture de chaque visite, les proches reçoivent une notification du passage du facteur et des besoins exprimés. Comme cela, tout le monde est rassuré.

Pour tout renseignement ou inscription :

**0 800 000 011**

Service & appel  
gratuits



**laposte.fr/veillersurmesparents**

\*Les visites de lien social sont offertes à raison de 1 visite par semaine, durant toute la période de confinement et sans engagement de souscription à l'issue de la crise sanitaire Covid-19. Les modalités de leur déroulement ont été adaptées afin de respecter les mesures de précaution sanitaire prises par le gouvernement en cette période de crise du Covid-19.



**LA POSTE**

# LE FIGARO économie

lefigaro.fr/economie

**ASSURANCE**  
LES ORGANISATIONS  
PATRONALES VEULENT FAIRE  
PAYER LES COMPAGNIES **PAGE 34**



**INTERNET**  
LA LUTTE CONTRE  
LES « FAKE NEWS » LAISSE  
ENCORE À DÉSIRER **PAGE 36**

## > FOCUS

### INQUIÉTUDES AUTOUR DES VACANCES D'ÉTÉ

Alors que les Français réalisent qu'ils vont devoir tirer un trait sur les ponts de mai, Jean-Baptiste Djebbari a jeté un froid sur leurs grandes vacances. Le secrétaire d'État aux Transports a estimé mardi sur Franceinfo que la situation était « encore trop incertaine », et qu'il valait mieux « attendre avant de réserver » pour cet été.

Ses propos ont immédiatement suscité une vague d'inquiétude chez les Français et un tollé chez les voyageurs et les agences de voyages. Ils ont été recadrés par Elisabeth Borne : interrogée lors d'une audition de la commission des affaires économiques du Sénat, la ministre de la Transition écologique a précisé que Jean-Baptiste Djebbari n'était « pas en train de dire que les Français ne pourraient pas partir en vacances cet été ». Comprenez plutôt : « Le point de vigilance que soulignait Jean-Baptiste Djebbari, c'est qu'aujourd'hui ce n'est pas le moment d'acheter un billet pour partir à l'autre bout de la planète. » La ministre préconise d'ailleurs aux Français de « profiter de notre beau pays pour les prochaines vacances, ce qui aidera aussi le secteur du tourisme ». Elle n'a pas éteint toutes les critiques. « Les propos des deux ministres sont prématurés et ajoutent du stress à l'angoisse, pense Jean-Pierre Mas, président des Entreprises du voyage. Aujourd'hui, on est dans une perspective de fin de confinement en mai ou en juin. Il y aura la possibilité de voyager cet été à l'étranger dans la mesure où les conditions sanitaires le permettront. On ne peut pas dire que seuls les voyages en France assureront la sécurité sanitaire. » Qui peut savoir s'il sera plus dangereux de voyager en Autriche plutôt qu'en Alsace, par exemple, cet été ? Personne, selon Jean-Pierre Mas.

M.V.

## L'inquiétant arrêt du marché immobilier



ARNAUD ROBIN/LE FIGARO MAGAZINE - STOCK.ADOBE.COM

Les agences ne rentrent plus de mandats et n'organisent plus de visites. Les compromis de vente signés mettent plus de temps à arriver devant le notaire, d'autant que le taux des crédits immobiliers augmente. Certains experts craignent une forte chute des transactions, une baisse des prix et la fermeture de 3000 agences. **PAGES 30 ET 31**

# La France plonge dans une récession inédi

Selon la Banque de France, le PIB devrait reculer de 6 % au premier trimestre 2020.

Plus qu'une information, c'est une confirmation : la France est bel et bien entrée en ce début d'année en récession, avec une contraction de son PIB estimée à 6 % sur le premier trimestre par la Banque de France. Du jamais vu depuis 1945, même la récession de mai 1968 avait été moins violente. L'industrie tournerait à la moitié de sa capacité de production. Quant au déficit, il grimperait d'un point par semaine de confinement.

→ **PLAN DE RELANCE : BERCY ET LES DÉPUTÉS DE LA MAJORITÉ AFFINENT LEUR COPIE**  
→ **L'ÉTAT APPELÉ À RENFORCER LES FONDS PROPRES DES ENTREPRISES**  
**EN SORTIE DE CRISE** **PAGE 32**

## Plan anticrise : l'Europe divisée prolonge les discussions

Comme lors de la crise des dettes souveraines et de la Grèce, l'Union européenne étale ses divisions. Des centaines de milliards d'euros d'aides et d'investissements sont en jeu. Après une nuit de visioconférence où les positions des Pays-Bas et des Italiens n'ont pas pu être rapprochées, les ministres des Finances se retrouvent jeudi par écrans interposés. Un échec est « impensable », affirme Bruno Le Maire. **PAGE 33**

## L'HISTOIRE

### Les bénéficiaires de contrats aidés sont devenus... contractuels publics

Emmanuel Macron avait été très clair après son élection : les contrats aidés, que son prédécesseur avait multipliés, seraient drastiquement diminués. « Il n'est pas sain, selon les cycles électoraux, de donner 500 000 ou 600 000 les emplois aidés en les plaçant comme des petits pains auprès des collectivités ou des maires pour arranger les chiffres du moment et nous expliquer que c'est l'alpha et l'oméga de la politique de l'emploi, avait dénoncé le chef de l'État en novembre 2017, après avoir divisé par deux le volume prévu dans le budget 2018. Un contrat aidé, c'est un contrat à court terme subventionné par l'État. Un contrat aidé, ce n'est pas la bonne solution quand il n'y a pas une formation à la clé pour trouver un emploi. » Et le président d'appeler par la suite à privilégier les autres outils

existants : les parcours emploi compétences (PEC), la garantie jeunes, les emplois francs... Les employeurs de la fonction publique n'ont visiblement pas suivi cette consigne, préférant recruter comme contractuels les personnes arrivant en fin de contrat aidé. C'est en tout cas ce qui ressort d'une note de l'Insee portant sur l'année 2018. « De fait, les contrats aidés sont en grande partie remplacés par des emplois de contractuels et les agents employés sous ce statut sont de plus en plus nombreux (+ 52 800 soit + 5,2 %), note l'institut statistique. En particulier, 33 100 bénéficiaires d'un contrat aidé fin 2017 ont été recrutés comme contractuels en 2018. » Fin 2018, quelque 5,6 millions de personnes travaillaient dans la fonction publique, soit une hausse de 0,7 % sur un an... hors contrats aidés. ■

MARC LANDRÉ

## LA SÉANCE DU MERCREDI 08 AVRIL 2020

|                                          |                                       |
|------------------------------------------|---------------------------------------|
| <b>CAC 40</b><br>4442,75 +0,10%          | <b>EUROSTOXX 50</b><br>2843,79 -0,49% |
| <b>DOW JONES</b><br>23193,91 +2,38%      | <b>FOOTSIE</b><br>5677,73 -0,47%      |
| <b>ONCE D'OR</b><br>1649,25 (1648,30)    | <b>NASDAQ</b><br>8175,52 +1,57%       |
| <b>PÉTROLE (lond)</b><br>32,310 (32,500) | <b>NIKKEI</b><br>19353,24 +2,13%      |

le **PLUS**  
du  
**FIGARO**  
**ÉCO**

**FINANCE**  
Matthieu Pigasse  
rebondit à la tête  
de Centerview  
à Paris  
**PAGE 35**

## HERMÈS



### Assemblée générale des actionnaires

retransmise en intégralité sur le site internet  
de la société le **24 avril 2020 à 9 h 30**

Dans le contexte de l'épidémie du Covid-19 et dans le respect des consignes du gouvernement, la gérance a décidé de tenir l'Assemblée générale mixte d'Hermès International du 24 avril 2020 à huis clos, hors la présence physique de ses actionnaires, dans les locaux de la société à Pantin. Dans ces conditions, nous vous invitons à voter à distance ou à donner pouvoir au président.

Nous vous rappelons que vous pouvez adresser vos questions écrites en amont de l'Assemblée générale, de préférence par e-mail à [ag2020@hermes.com](mailto:ag2020@hermes.com), en justifiant de la qualité d'actionnaire. Il ne sera pas possible de poser des questions ni de proposer des résolutions nouvelles pendant l'Assemblée générale.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur notre site internet [finance.hermes.com](http://finance.hermes.com), ainsi que dans la brochure de convocation.

L'Assemblée générale sera retransmise en intégralité sur le site internet de la société [finance.hermes.com](http://finance.hermes.com) le vendredi 24 avril 2020 à 9 h 30 (heure de Paris), et en différé.

Hermès International invite ses actionnaires à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site internet de la société qui sera actualisé des éventuelles évolutions réglementaires et/ou des recommandations de l'Autorité des marchés financiers susceptibles d'intervenir avant l'Assemblée générale.



JEAN-CHRISTOPHE MARARA / LE FIGARO

La situation est critique. Beaucoup d'agences n'ont pas plus de trente jours de trésorerie devant elles

JEAN-MARC TORROLLON, PRÉSIDENT DE LA FNAIM

1

million  
Nombre record de transactions immobilières conclues en 2019

10175  
euros

Prix au mètre carré des transactions à Paris en 2019 (+8% sur un an)



J.-CH. MARARA / LE FIGARO, BRUNO LEVESQUE / JP3

Les prix immobiliers pourraient baisser de 5% à 10% dans les secteurs les plus recherchés et de 10% à 15% dans les villes ayant moins la cote

HENRY BUZY-CAZAUX, PRÉSIDENT DE L'INSTITUT DU MANAGEMENT DES SERVICES IMMOBILIERS

+0,7  
point

Hausse du taux d'emprunt immobilier constatée chez certaines banques en avril

# Immobilier : 100 000 projets d'achat à conclure avant l'arrêt quasi total

Le confinement remet en cause certains compromis de vente signés avant mi-mars. Nombre

JORGE CARASSO @JorgeCarasso

**IMMOBILIER** Le coup d'arrêt est brutal. Après avoir atteint des sommets ces dernières années (plus de 1 million de transactions par an, plus de 10 000 euros le mètre carré à Paris), le marché immobilier s'est quasiment arrêté du jour au lendemain avec le confinement imposé mi-mars.

Les candidats à la vente et à l'achat se sont volatilisés, laissant désemparés les agents immobiliers : plus d'estimations de bien, plus de mandats de vente, plus de visites d'appartements ou de maisons disponibles à l'achat. « Il n'y a plus rien, l'activité est complètement stoppée », constate, désabusé, Samuel Berrih, directeur de plusieurs agences Century 21 à Paris.

Le téléphone, qui ne cessait de sonner ces derniers mois sous le double effet des prix élevés (attractif pour les vendeurs) et des taux bas (alléchant pour les acheteurs), s'est tu. « Je passe encore trois ou quatre coups de fil par jour, mais c'est très loin des 90 à 100 appels que je reçois d'habitude », témoigne Tedd Louis Ibovy, conseiller immobilier à Aubervilliers. De nombreuses agences ont dû renvoyer leurs commerciaux chez eux. « Près de 90 % de mes effectifs sont au chômage partiel », indique Michaël Bouchot, patron de cinq agences Laforêt dans la région Grand Est.

La seule activité des professionnels de l'immobilier ? Faire avancer jusqu'à la signature de l'acte authentique chez le notaire les compromis de vente signés avant la mi-mars. Selon la Fnaim, il y aurait ainsi près de 100 000 projets de vente en cours. S'ils ne sont pas tous bloqués, tous patinent faute de pouvoir réunir acheteur et vendeur à la même table. Ceux qui ont signé un compromis se retrouvent dans la nasse. « Des clients nous appellent pour nous demander où en est leur vente, on ne peut pas leur répondre », s'inquiète Samuel Berrih.

## Offices notariaux fermés

Depuis mi-mars, les offices notariaux ont fermé au public. Les études ont dû se redéployer en télétravail, ce qui n'était pas dans les habitudes de la profession. « Ce qui prend habituellement deux heures, prend deux jours », confirme Vincent Chauveau, notaire à Nantes.

Avec le confinement, toute la mécanique s'est grippée : les syndicats, qui fournissent des documents indispensables lors de la vente, tournent au ralenti ; les services de publicité foncière, qui délivrent les états hypothécaires, n'ont rouvert que depuis quelques jours ; les offres de prêt mettent beaucoup plus de temps à sortir (lire ci-dessous). Il faut compter entre trois semaines et un mois pour l'édition d'une offre de prêt, contre dix jours habituellement.

Les candidats à la vente et à l'achat se sont volatilisés, laissant désemparés les agents immobiliers.

ANDEZ/ABACA



## AGENTS IMMOBILIERS

Depuis mi-mars, ils ne signent quasiment plus de mandats et ne font plus de visites. La Fnaim estime que la fermeture du marché menace l'avenir de 3 000 agences.



## BANQUES

Certaines refusent de prendre de nouveaux dossiers de crédit immobilier. D'autres sont plus exigeantes avec les acheteurs et hésitent pas à augmenter le taux de leur crédit, ce qui menace les ventes.



## Taux relevés : mauvaise surprise pour les acheteurs en quête de crédit immobilier

Priorité aux dossiers urgents. C'est le message adressé par les banques aux courtiers. Une partie de leur personnel étant en télétravail, elles ont un objectif : accompagner les entreprises et les particuliers en difficultés qui réclament des suspensions ou des reports d'échéance de prêts.

Plusieurs grandes banques ont ainsi décidé, selon nos informations, de suspendre le traitement de nouveaux dossiers de crédit immobilier « jusqu'à nouvel ordre ». C'est le cas de Société Générale, d'HSBC et de la Banque postale. D'autres, au contraire, comme BNP Paribas, LCL, certaines agences de la Caisse d'épargne, de la Banque populaire et du Crédit agricole reprennent des nouveaux dossiers.

Par ailleurs, les acheteurs qui étaient sur le point de finaliser leur acquisition avant le confinement ne sont pas à l'abri de mauvaises surprises. « En avril, une quinzaine de banques ont remonté leur taux de 0,05 à 0,7 point en moyenne », explique Sandrine Allonier, de Voufinancier, courtier en crédit immobilier.

Société générale propose désormais, sur vingt ans, un taux en hausse de 0,5 point pour les bons profils - revenus et apport élevés, bonne capacité d'épargne - (1,35 %, contre 0,85 % en mars)

et de 0,7 point pour les moins bons (2,35 %, contre 1,65 %).

Pour les particuliers qui ont vu leurs revenus chuter à cause de la crise, c'est la double peine. Une bien mauvaise nouvelle, alors que les mesures de restriction imposées par les autorités financières depuis décembre dernier, sont toujours en vigueur.

## Dossiers traités avec des semaines de retard

Un acheteur, qui souhaite acquérir un pavillon de 200 m<sup>2</sup> dans les Yvelines (78), a subi cette hausse de taux de crédit. Le compromis de vente avait été signé avant le confinement et la banque lui avait proposé un prêt à 1,14 %, sur vingt ans. Désormais confiné, l'emprunteur contacte sa banque. C'est la douche froide. « Le taux a grimpé à 1,34 % et le dossier a été mis en stand-by parce qu'il n'était pas finalisé », explique David Rodrigues, responsable juridique de CLCV, association de défense des consommateurs.

L'emprunteur se met en quête d'une autre banque. Il en trouve une lui proposant un taux supérieur (1,4 %) mais prenant en charge les frais de notaire. Une offre qu'il va accepter, permettant à la vente de se faire. « Nous avons beaucoup d'exemples de ce type », confirme Sandrine Allonier.

Même si votre dossier est bien avancé, attendez-vous à ce que les délais de traitement soient plus longs. « Les dossiers présentés avant la crise sont traités avec plusieurs semaines de retard, explique Ari Bitton, CEO de Crédit Leader. Du coup, les délais de validité de l'offre de prêt grimpent de 30 à 60 voire 90 jours. Les emprunteurs ont intérêt à prévenir dès maintenant leur notaire, même si l'offre a été validée. »

Les conditions suspensives s'allongent aussi. Autant de contraintes de nature à faire capoter des ventes ? « Ce n'est pas dans l'intérêt du vendeur car il n'est pas sûr de retrouver un acheteur au même prix », répond Ari Bitton.

Certains particuliers, désireux d'être installés dans leur nouveau logement pour la rentrée scolaire, s'interrogent : est-il encore possible d'obtenir un crédit ? Si vous venez à peine de lancer votre projet, il vaut mieux le reporter. Mais s'il est bien avancé, vous avez une chance. « Depuis une semaine, les banques prennent de nouveaux dossiers, mais seulement s'ils sont simples et complets, souligne Philippe Taboret, directeur général adjoint du courtier Cafpi. Elles peuvent se montrer souples sur l'apport et l'endettement. »

G. E.

## La crise risque de

JEAN-BERNARD LITZLER @JB\_Litzler

Dans un marché immobilier à l'arrêt, prévoir l'impact de l'épidémie sur les prix est un exercice délicat auquel peu d'experts se risquent. « Il faut apprendre à dire "je ne sais pas", confie Laurent Vimont, président de Century 21 France. Personne ne peut prédire ce qui se passera après la crise du Covid-19. »

Hors quelques transactions finalisées en mars, il ne se passe plus rien, ce qui rappelle à ce vétéran du secteur les trois mois d'arrêt du marché après l'élection de François Mitterrand, en 1981. Dans son réseau de 900 agences, Century 21 a connu, avant l'arrêt complet d'avril, une chute du volume des transactions de 81 % pour les appartements et de 80 % pour les maisons.

Après deux années records, les transactions descendront forcément sous le million atteint en 2019. Le marché immobilier reste pourtant plus solide que nombre d'autres. L'appétit pour la pierre est tel que l'offre reste loin de répondre à la demande et les prix, même historiquement élevés, n'ont rien de spéculatif.

Reste à savoir comment le recul des ventes impactera les prix. Sur ce terrain, Henry Buzy-Cazaux, président de l'Institut du management des services immobiliers, se risque à des prévisions. « Malgré la solidité de ce marché, une réalité

# de logement du marché

d'agences craignent pour leur survie.

offices en sont équipées. « Ce texte très attendu devrait être de nature à débloquent beaucoup de ventes », estime Rosenn Le Beller, notaire à Lanester (Morbihan) et responsable du pôle immobilier au Conseil supérieur du notariat.

De rares nouveaux dossiers apportent une légère bouffée d'air frais aux agents immobiliers. Les acheteurs ayant du cash disponible n'ont pas totalement déserté le marché. Certains profitent du contexte pour continuer de prospecter sans concurrence. « En temps normal, on a dix acheteurs pour un bien. Là, l'acheteur se retrouve tout seul. Il est même en capacité de négocier le prix, ce qu'on ne voyait plus depuis plusieurs mois », indique Nathalie Naccache, de l'agence parisienne Fortis Immo. Mais ces acquéreurs opportunistes restent une minorité.

## 3000 agences menacées

Les craintes restent vives sur le terrain pour les agences. « La situation est critique », s'alarme Jean-Marc Torrolion, le président de la Fnaim. Les agences ne touchent leurs honoraires qu'à la signature de l'acte de vente définitif chez le notaire. Leur situation de trésorerie se tend donc. « Beaucoup d'agences n'ont pas plus de 30 jours de trésorerie devant elles », insiste Jean-Marc Torrolion, qui chiffre le manque à gagner de ses troupes à 400 millions d'euros (honoraires bloqués). La Fnaim

chiffre à près de 3000 le nombre d'agence menacée par la paralysie du marché.

« Plusieurs collègues sont venus me dire qu'ils arrêtaient. Ils se sont lancés il y a moins de deux ans, ils ne peuvent pas tenir », indique Paulo Canaveira, franchisé Era à Neuilly-sur-Marne. Les plus optimistes, misent sur une reprise du marché en septembre, car les mois d'été sont traditionnellement très calmes.

Les agences ayant une casquette de gestionnaire locatif ou de syndics s'en sortent mieux. « Dans ces métiers, l'activité n'a pas cessé », confirme Telmo Madeira, agent immobilier à Asnières-sur-Seine. Les franchisés peuvent parfois compter sur l'appui de leur maison mère. « Le réseau a négocié avec tous les partenaires habituels afin de geler les créances, ça nous donne un peu d'air », indique Paulo Canaveira.

Les réseaux de mandataires immobiliers et les agences sur internet, qui ont digitalisé la plupart des étapes entre le vendeur et l'acheteur (visite virtuelle, mandat de vente à distance ou offres d'achat électronique), sont un peu moins impactés. Les charges sont moins lourdes, les commerciaux ont l'habitude de travailler depuis chez eux. « On continue à rentrer quelques mandats de vente. Mais il ne faut pas rêver, l'activité s'est réduite de près 90 % », indique Philippe Buyens, directeur général de CapiFrance. ■

Julien Denormandie,  
ministre chargé de la Ville  
et du Logement.  
FRANÇOIS BOUCHON/  
LE FIGARO



## Julien Denormandie : « Suspendre les loyers des particuliers aurait mis en difficulté certains propriétaires »

PROPOS RECUEILLIS PAR  
GUILLAUME ERRARD  
@GuillaumeErrard  
ET CÉCILE CROUZEL @ccrouzel

Alors que le marché de l'immobilier s'est quasiment arrêté, le ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires, chargé de la Ville et du Logement, espère le dégriffer grâce à des mesures de numérisation. Julien Denormandie précise que des aides sont mises en place pour les locataires ayant des difficultés à payer leur loyer. Il s'agit d'éviter que la chaîne de l'immobilier ne se rompe, beaucoup de propriétaires ayant besoin de ces loyers pour vivre. Le gouvernement travaille aussi à un plan de relance, au sortir du confinement, avec notamment des mesures pour les futurs acquéreurs.

LE FIGARO. - Le marché immobilier est à l'arrêt. Comment le faire repartir ?  
JULIEN DENORMANDIE. - Mon rôle de ministre est de soutenir le marché immobilier, qui est très impacté dans cette période inédite. Avec le confinement, le nombre de transactions a chuté. La semaine dernière, on a observé une baisse de plus de 60 % des actes notariés. C'est pourquoi nous avons décidé, avec la garde des Sceaux, de prendre des mesures fortes, comme la possibilité de signer des actes de vente à distance par visioconférence ou de manière complètement dématérialisée. Le confinement renvoie par ailleurs à des enjeux majeurs liés à notre vie quotidienne. Tout d'abord, la qualité du logement, qui est ma première préoccupation depuis que je suis ministre : vivre dans un petit appartement insalubre est un sacrifice encore plus fort que d'ordinaire. Ensuite, le télétravail : cette période inédite va sans doute changer nos usages d'habitation.

La Fédération des agents immobiliers redoute la fermeture de 3000 agences si le confinement se prolonge. Que lui répondez-vous ?

Je suis conscient des inquiétudes et des difficultés des agents immobiliers. Notre rôle est de les aider à faire face à la crise en trouvant des solutions pour maintenir l'activité en toute sécurité et pour les soutenir comme le recours au chômage partiel et le fonds de solidarité. Les acteurs de l'immobilier et du bâtiment regroupent plus de 1,5 million d'actifs. Nous sommes tous animés par la volonté de faire bloc.

Avec cette crise économique, ne craignez-vous pas que certains Français n'aient plus les moyens d'accéder à la propriété ?  
Il est trop tôt pour le dire. Mais mon objectif est de soutenir le secteur, et notamment les futurs acquéreurs. Je travaille actuellement avec tous les acteurs de l'immobilier et du bâtiment pour trouver les meilleures solutions. Ces deux secteurs ont un

Mon objectif est de soutenir le secteur, et notamment les futurs acquéreurs.

JULIEN DENORMANDIE

rôle fondamental dans la préparation de la relance de l'activité économique.

Quel type de solutions ? Des aides ?  
On y travaille, on les mettra en œuvre le moment venu.

Le bâtiment accuse le gouvernement de plombier son activité, en allongeant les procédures. Que lui répondez-vous ?

Les ordonnances que nous avons publiées fin mars ont été prises pour apporter en urgence une solution à un certain nombre de situations juridiques qui se posaient. Par exemple, elles permettent de prolonger les mandats des syndics tant que les assemblées de copropriété ne peuvent se tenir. Mais je reconnais que dans certains cas (suspension provisoire des délais d'instruction, notamment pour les demandes de permis de construire, NDLR), elles posent des difficultés. Nous travaillons à des

aménagements. Nous allons, en lien avec les collectivités territoriales et les associations d'élus, les adapter pour que les collectivités puissent continuer de délivrer autant que possible, pendant la période de confinement, les autorisations d'urbanisme. Nous examinons la possibilité de réduire l'allongement de la durée des recours tout en préservant ce droit, bien évidemment.

Pourquoi ne pas avoir suspendu les loyers pour les particuliers, comme vous l'avez fait pour les petites entreprises en difficulté ?

La situation des particuliers est différente de celle des entreprises qui n'ont plus de ressources. Pour les ménages, nous avons décidé de tout faire pour maintenir leurs revenus, via des dispositifs comme le chômage partiel, pour qu'ils puissent faire face à leurs dépenses courantes. Suspendre les loyers aurait par ailleurs mis en difficulté certains propriétaires. Contrairement à une idée reçue, beaucoup de propriétaires sont modestes. Ce sont par exemple des retraités qui, avec ces loyers, se constituent un complément de revenus.

Nous sommes également conscients que certains locataires ont des difficultés pour payer leur loyer. C'est une réalité que nous traitons avec beaucoup d'attention. Pour les aider, nous avons mis en place des accompagnements individualisés avec les bailleurs sociaux, quand il s'agit de locataires du parc social, et avec les Agences départementales pour l'information sur le logement, pour tout le monde. Toutes les personnes concernées sont accueillies par des professionnels (au 0 805 160 075) qui leur expliquent qu'ils peuvent bénéficier d'aides de l'État ou des collectivités. Nous avons également convenu avec les départements que le Fonds de solidarité pour le logement, doté de 305 millions d'euros, soit rapidement mobilisé.

Les propriétaires ont pris acte du report de la trêve hivernale mais redoutent d'avoir des loyers impayés. Que leur dites-vous ?  
L'accompagnement individualisé peut également profiter aux propriétaires, qui ont notamment des échéances de prêt à payer. Concernant la trêve hivernale, la mise en œuvre des expulsions locatives décidées par la justice est suspendue jusqu'à la fin du mois de mai. C'est-à-dire que dans ce cas il n'y aura aucune utilisation de la force publique. La responsabilité de l'État peut être engagée de ce fait et ce dernier indemniserait le propriétaire.

Ne craignez-vous pas un regain de tensions entre les propriétaires et les locataires avec cette crise ?  
Mon rôle est de protéger les Français face à la crise sanitaire et économique que nous vivons. La bienveillance est essentielle et la solidarité ne doit pas être une victime du Covid-19. Les comportements des propriétaires qui demandent à leur locataire de partir, de peur d'être contaminés, sont abjects. Mais ce sont des cas isolés. À l'inverse, il faut saluer les nombreux breux de solidarité partout sur le territoire.

Parmi eux, les propriétaires qui mettent à disposition gratuitement leur logement. Combien ont été loués via la plateforme que vous avez lancée avec Airbnb ?  
En deux semaines, plus de 8000 appartements ont été mis à la disposition gratuitement de plus de 1000 soignants en France. Sans compter les 1200 logements loués via le site PAP. Nous avons encore des besoins, notamment dans les grandes métropoles comme Paris, Lille, Lyon ou encore Marseille. Suivant l'exemple de la France, Airbnb vient de lancer ce dispositif au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Espagne et a prévu de le faire au total dans douze pays. Le gouvernement accueille également 172000 personnes dans les centres d'hébergement d'urgence, contre 157000 avant le confinement. Par ailleurs, en trois semaines, plus de 8000 chambres d'hôtel ont été réquisitionnées en France. C'est l'État qui les finance. ■



## faire chuter les ventes et les prix

s'impose violemment à nous tous : l'économie est en train de s'auto-détruire, estime-t-il. Tous les ménages sans exception vont voir leur capacité de financement diminuée. » Que ce soit pour des pertes de revenus, un portefeuille boursier qui a fondu ou un bien immobilier que l'on peine à vendre pour en acheter un nouveau.

## Rebond incertain

De la crise de 1929 à celle de 2008 en passant par la guerre du Golfe (1991), ces chocs d'origine diverse n'ont jamais causé plus de 20 à 30 % de recul de la demande sur le marché résidentiel, rappelle Henry Buzy-Cazaux. En s'appuyant sur des mécanismes classiques d'ajustement de la demande au prix, il entrevoit une baisse des prix de 5 à 10 % dans les secteurs les plus recherchés et de 10 à 15 % dans les villes ayant moins la cote.

Selon lui, ces baisses interviendront rapidement et ne seront pas gommées avant un an. Et encore, une remontée ne se fera que si l'optimisme est de retour et si les banques jouent le jeu en continuant à prêter aux particuliers dans des conditions avantageuses. Sinon, rien n'empêchera de s'enfoncer dans une crise « classique ».

Le site Meilleursagents, spécialiste de l'évaluation, préfère s'en tenir à deux scénarios, sans chiffres précis. Dans le premier, l'épidémie est maîtrisée avant l'été

et les mesures publiques de soutien financier, comme les dizaines de milliards d'euros promis par le gouvernement français, suffisent à éviter le pire.

Dans ce cas, « le marché immobilier pourrait repartir sans trop de heurts dès septembre ». Hypothèse plus sombre : avec des faillites dues à un arrêt prolongé de l'économie ou des difficultés durables pour maîtriser le virus, on peut imaginer « une phase de repli qui durerait plusieurs années ».

« La durée du confinement sera l'élément clé de l'impact de cette crise », estime Christian de Kérangal, directeur de l'Institut de l'épargne immobilière et foncière (IEIF). Son institut entrevoit un scénario en V (chute courte et rapide suivie d'une remontée rapide) pour l'hôtellerie d'affaires et le commerce de pied d'immeuble.

L'immobilier de bureaux en région parisienne et les logements de luxe dans les grandes villes pourraient connaître un scénario en L (baisse nette et maintien à un niveau inférieur en ayant perdu une partie de sa clientèle). « Globalement, l'immobilier résidentiel devrait être l'actif le plus résilient, mais les inégalités géographiques en ressortiront renforcées », souligne-t-il. Les villes dynamiques ne devraient pas connaître selon lui de baisse supérieure à 10 %. Reste un scénario noir : la crise en W avec une succession de crises sanitaires et de baisses des prix. ■

## NOTAIRES

Depuis samedi, ils peuvent superviser la signature de l'acte authentique de vente par visioconférence. Mais les dossiers prennent des semaines de retard à cause du manque de documents essentiels à la vente.

# Le coronavirus plonge la France dans une brutale et inédite récession économique

Au premier trimestre, le PIB semble avoir reculé de 6 %, selon la Banque de France. Du jamais vu depuis 1945.

ANNE DE GUIGNÉ @adeguigne

**CONJONCTURE** C'est officiel, la France est entrée en récession en début d'année. Même si la nouvelle était attendue, la violence de la chute frappe : selon la première estimation de la Banque de France, le PIB du pays a dévissé de 6 % entre janvier et mars. L'activité s'étant déjà repliée de 0,1 % sur les trois derniers mois de 2019, l'usage veut qu'on parle de récession en cas de recul du PIB pendant au moins deux trimestres consécutifs. En raison du calendrier des publications, l'Hexagone est ainsi le premier pays du G20 à officialiser ce nouvel état de déprime économique avancée.

C'est la troisième fois depuis la crise de 2007 que la France affronte un tel choc. Cette nouvelle récession s'annonce toutefois bien plus dévastatrice que les précédentes de 2008 ou 2012. Jamais depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'activité du pays n'a décroché aussi brusquement en trois mois. Au deuxième trimestre de 1968, en raison des blocages du mois de mai, le repli avait atteint 5,3 %, mais les entreprises avaient fortement rebondi au suivant.

La situation actuelle est plus préoccupante car la reprise qui suivra le déconfinement s'annonce complexe et incertaine, et ce d'autant que ce choc vient heurter une économie déjà en très petite forme. Avant la crise du coronavirus, la Banque de France tablait pour le premier trimestre sur un gain de PIB de 0,1 %. « Cette crise sera violente, globale et durable », avait déjà prévenu en début de semaine Bruno Le Maire, qui ne voyait pas « d'autre comparaison, en termes de choc économique que la crise de 1929. »

## Industrie au ralenti

Avant la Banque de France, l'Insee s'était risquée il y a quinze jours à publier une estimation de l'impact du confinement sur les entreprises. Le travail des deux institutions convergent pour souligner la catastrophe économique. La Banque de France, qui s'appuie notamment sur une enquête auprès de 8 500 entreprises entre le 27 mars et le 3 avril « avec des taux de réponse très satisfaisants en dépit du contexte », a ainsi pu mesurer concrètement les conséquences des mesures prises contre le coronavirus. Des pans entiers de l'économie sont bien totalement gelés.

La Banque de France considère que chaque quinzaine de confinement (ici, le Forum des Halles, à Paris, fermé au public) entraînera une perte de PIB de 1,5 % sur un an.

ISA HARSIN/SIPA

François Villeroy de Galhau, le gouverneur de l'institution, a résumé le choc, au micro de RTL. « L'économie française tourne aux deux tiers de sa vitesse habituelle », a-t-il avancé ce mercredi. Plus précisément, l'activité a été inférieure de 32 % à la normale sur les quinze derniers jours de mars. Alors que les conditions et le calendrier du futur déconfinement ne sont pas connus, la Banque de France ne s'avance pas sur une prévision de récession annuelle. Elle donne néanmoins une piste en considérant que chaque quinzaine de confinement entraînera une perte de PIB de 1,5 % sur un an. Les prévisions annuelles des économistes des institutions privées tournent de leur côté, aujourd'hui

pour la France, autour de chute de la richesse nationale entre 5 % et 10 %. Du jamais vu, hors période de guerre.

Le choc affecte les secteurs de manière asymétrique. Dans les services, l'hébergement, la restauration, le travail temporaire ou encore la réparation automobile, l'activité est quasiment à l'arrêt. « Dans l'industrie, les secteurs les plus affectés sont l'industrie automobile, la métallurgie et les fabrications de machine et d'équipement », précisent les experts de la Banque de France. Un chiffre illustre bien le choc global sur la production pour l'ensemble de l'industrie : le taux d'utilisation des capacités de production est passé de 78 % en février

à... 56 % en mars, soit le plus bas niveau jamais enregistré dans cette enquête de la Banque de France.

Pour limiter les faillites, l'État a mis en place un vaste plan d'aides - chômage partiel, report des charges et d'impôts... -, qu'il adapte en temps réel et qui lui coûtera très cher : « un peu plus de 1 % de déficit public supplémentaire par quinzaine de confinement », estime François Villeroy de Galhau. Si le déconfinement est bien organisé, ces mesures permettront au pays de ne pas s'enliser dans la récession. « La croissance devrait être positive en 2021 », a ainsi soutenu le gouverneur de la Banque de France, pour ce qui relève à ce stade plus d'un souhait que d'une prévision. ■

## Plan de relance : Bercy et les députés de la majorité affinent leur copie

Début mars, aux premiers jours de la crise du coronavirus, le plan de marche à Bercy semblait clair comme de l'eau de roche. Dans un premier temps, l'État allait mettre tous les moyens nécessaires pour soutenir les entreprises : chômage partiel, report des échéances fiscales, fonds de solidarité pour les TPE... Puis, une fois le pic de l'épidémie passée, un plan de relance par l'offre, coordonné au niveau européen, prendrait le relais. Un mois plus tard, les lignes se sont brouillées. La décision de confiner la population a plongé l'économie dans une hibernation forcée.

« L'impact économique sera considérable, il est encore beaucoup trop tôt pour l'apprécier, puisqu'il sera très directement lié à la durée de confinement », a prévenu le premier ministre au Sénat ce mercredi. Dans ce contexte, la priorité pour l'exécutif est plus que jamais d'éviter les faillites. Des dizaines et des dizaines de milliards d'euros de fonds publics sont mobilisés à cette fin. Alors que ni le coût définitif de ces mesu-

res d'urgence, ni la manière dont l'État pourra les financer ne sont connus, le projet d'un vaste plan de relance - ou « de rebond », comme le dénomme Gérard Darmanin - dans les nouvelles technologies, la transition écologique... a du plomb dans l'aile. Plus personne n'imagine aujourd'hui de dispositifs mobilisant des centaines de milliards d'euros.

En revanche, l'État devra bien accompagner le retour à la normale de l'activité économique. D'abord par le maintien, sans doute encore de longs mois, des dispositifs d'aide, ensuite par un panel de mesures spécifiques. « Nous ne sommes pas en 1945, tout n'est pas à reconstruire. Il va falloir se poser les bonnes questions », plaide Roland Lescure, député LREM des Français d'Amérique du Nord et président de la commission des affaires économiques. Dans certains secteurs, les capacités de production ont été affaiblies, dans d'autres non. Le choc économique vient de l'offre et de la demande, il faudra mettre en



place des mesures pour répondre des deux côtés. » Côté soutien à la consommation, « il faudrait sans doute cibler une partie de la population, via des mesures sur la prime d'activité ou le RSA », avance le député macroniste.

## La piste de la fiscalité

Interrogé sur cette relance dans *Le Journal du Dimanche*, Bruno Le Maire a affirmé que « l'investissement des entreprises sera la priorité absolue (...). Certaines filières du bâtiment touchées, comme l'aéronautique ou le tourisme, vont également avoir besoin d'une attention particulière et d'un plan de soutien. » L'État va devoir faire du sur-mesure : côté tourisme ou restauration, il s'agira de rassurer les ménages, tandis que pour l'aé-

# 13,8 %

Estimation d'Unicredit - sans doute la plus pessimiste parmi les spécialistes - du recul du PIB hexagonal en 2020

ronautique, il devra veiller à ce qu'aucun maillon faible parmi les milliers de sous-traitants de cette industrie ne vienne rompre les chaînes de production.

Pour relancer l'investissement, une action sur la fiscalité pourrait être envisagée. « Une baisse des impôts de production prendrait tout son sens dans la période », avance ainsi

Laurent Saint-Martin, député LREM du Val-de-Marne. Le rapporteur de la commission des finances défend l'idée d'une « relance économique qui ciblera les secteurs les plus touchés, accompagnée d'une relance de l'action publique qui ne reprenne pas les périmètres classiques des investissements d'avenir mais se tourne vers la santé, l'éducation... »

Émilie Cariou, députée LREM de la Meuse et ex-coordonnatrice de la majorité à la commission des finances, plaide également pour une re-définition des cibles d'une politique de relance. « Au niveau européen, il va falloir s'interroger sur ce qui définit notre souveraineté au-delà des télécoms et de la défense. À la sortie de la crise, il faudra investir sur la pharmacie, l'agroalimentaire... » ■ **A.G.**

## L'État appelé à renforcer les fonds propres des entreprises en sortie de crise

Pour éviter un effet boule de neige, le seul levier efficace est l'apport de fonds propres sous forme de capital. C'est la voie choisie par l'Allemagne

LES GRACQUES

BERTILLE BAYART @BertilleBayart

Ça cogite. La violence de la récession, pressentie depuis le début du confinement et confirmée par les calculs de l'Insee et, désormais, de la Banque de France, accélère les réflexions sur les suites à donner au plan d'urgence déjà mis en place. Les Gracques, un think-tank de patrons et hauts fonctionnaires teintés à gauche, ont mis en circulation leur propre projet sous le titre « Pour une stratégie de fonds propres ». Un axe qui rejoint une préoccupation exprimée par de nombreux acteurs.

Car les mesures, nécessaires, de trésorerie ne suffisent pas. « Le mur a été éloigné, mais il sera toujours là », explique d'ailleurs Patrick Martin, président délégué du Medef. La machine économique française, des plus petites entreprises aux plus grands groupes, aura besoin de ca-

pital pour absorber les pertes, relancer la production et reprendre ses investissements. Et à cette échelle, il faudra de l'argent public. « Il y a certainement un dispositif à imaginer, en particulier pour soutenir l'investissement en sortie de crise », confirme Philippe Varin, le président de France Industrie. « La seule façon d'aider les entreprises, si elles n'arrivent pas à générer du chiffre d'affaires, et seul le gouvernement peut le faire, c'est de leur faire des prêts à très long terme pour qu'elles puissent rembourser leurs charges », a récemment affirmé Philippe Petitcolin, le patron de Safran, dans *Le Monde*.

À ce stade, rien n'a été décidé au niveau de l'exécutif. Le gouvernement a simplement établi une liste d'une vingtaine de grandes entreprises, susceptibles d'avoir besoin d'une aide particulière y compris sous la forme d'une nationalisation partielle ou totale. Mais beaucoup

de voix plaident pour une démarche beaucoup plus systématique.

## Le capital-investissement en renfort

Les Gracques déclinent leur plan selon les segments d'entreprises. L'Agence des participations de l'État, la Caisse des dépôts et Bpifrance sont déjà rodées à l'investissement dans les sociétés cotées. C'est dans l'univers des entreprises non cotées, PME et ETI, que l'exercice est plus complexe. L'État est moins équipé pour descendre au niveau de granularité nécessaire dans le contexte d'une crise qui affecte en profondeur l'ensemble du tissu économique. Les Gracques suggèrent de développer une industrie du capital-investissement en faisant appel aux professionnels de ce secteur et à des fonds publics (CDC, Bpifrance, régions...) et privés. Pour les TPE et les artisans, « les subventions sont la

manière la plus expédiente de compenser les pertes », écrivent-ils. L'Allemagne a prévu 150 milliards d'euros dont 50 milliards de subventions aux TPE et 100 milliards de prises de participation en capital. Les montants ne sont pas directement transposables à la France, mais ils donnent une idée de l'enjeu. Heureusement - si l'on peut dire - l'investissement en capital par l'État pèse sur le niveau de la dette mais pas sur le déficit public...

Quant aux instruments, il existe plusieurs écoles. L'État doit-il apporter des fonds propres sous forme d'actions ou de prêts de long terme (quasi-fonds propres) ? L'arbitrage est à la fois financier et politique.

Sur un plan financier, pour les ETI et les grands groupes, cela dépendra du traitement qu'appliqueront les agences de notation.

Sur un plan politique, le plan de soutien aux banques de 2009, sous

forme de prêts subordonnés, a laissé dans l'opinion le souvenir tronqué d'une socialisation des pertes sans participation aux profits pour les contributeurs. Les Gracques plaident donc pour une intervention en actions, qui permettra à l'État de profiter du retour à meilleure fortune des entreprises qu'il aura aidées, en réalisant dans l'avenir des plus-values. Mais il prendrait aussi un plus grand risque. Le banquier Jean Peyrelevade, qui défend aussi un vaste plan de recapitalisation, préfère la piste des prêts de long terme et l'imagine souscrit directement au niveau de la Banque centrale européenne.

Reste enfin, toujours d'un point de vue politique, à caler les conditions en termes de modération de dividendes et de rémunérations patronales, et d'engagements de non-délocalisation, voire de relocalisation d'activités. ■

# Une longue nuit de visioconférence européenne et au bout, l'échec

Les ministres des Finances reprennent leurs discussions ce jeudi, faute d'accord sur le financement des mesures anticrise.

ANNE ROVAN @AnneRovan  
CORRESPONDANTE À BRUXELLES

**UNION EUROPÉENNE** Les Européens n'ont rien perdu de leurs « bonnes » vieilles habitudes. Alors que certains affirmaient mordicus qu'à l'ère du coronavirus, les réunions par visioconférence ne pouvaient traîner en longueur parce qu'il était bien difficile d'avoir de vraies discussions, les dirigeants de l'Union conservent toute leur endurance. C'est encore plus vrai lorsqu'il est question de gros sous. Les ministres des Finances sont ainsi parvenus à tenir seize longues heures. Leur réunion avait débuté mardi à 16 heures. Elle s'est achevée mercredi peu avant 8 heures du matin. Un marathon au cours duquel certains ont tout de même piqué du nez. « À 6 heures du matin, Klaus Regling (le patron du MES, Mécanisme européen de stabilité, NDLR) dormait devant son écran », raconte une source proche des négociations. « J'en ai vu plusieurs autres somnoler. Ce sont des humains, après tout », complète un autre.

Les ministres des Finances avaient une pression maximale. Ils devaient réussir là où les dirigeants européens avaient échoué deux semaines plus tôt : se mettre d'accord sur les mesures pour aider les États membres à faire face à la crise du coronavirus qui plonge le Vieux Continent en récession et fragilise particulièrement l'Italie et l'Espagne. Sur la table, un plan à plus de 500 milliards d'euros, dont 240 milliards piochés dans le MES, les fonds de sauvetage de la zone euro, pour soutenir les investissements des entreprises et 100 milliards pour « Sûre », le mécanisme de réassurance chômage proposé par la Commission. Au menu aussi, les fonds de relance que Paris appelle de ses vœux pour accompagner la reprise des pays les plus touchés, une fois la crise passée.

Mais cette curieuse réunion, interrompue à de nombreuses reprises, parfois durant d'interminables heures pour permettre les coups de fil en aparté, s'est terminée sur un échec. Les ministres reprendront leur discussion ce jeudi, en fin d'après-midi. Bruno Le Maire n'a pas mâché ses mots, mercredi matin. « Avec Olaf Scholz (son homologue allemand), nous appelons tous les États européens à être à la hauteur des enjeux exceptionnels pour parvenir à un accord ambitieux », a-t-il tweeté.

Au cours du huis clos, à 5 heures du matin, le ministre français était sorti de ses gonds. « Alors que nous comptons des centaines et des milliers de morts, les ministres des Finances jouent sur les mots et les adjectifs. C'est une honte pour les ministres des Finances, une honte pour l'Eurogroupe et une honte pour l'Europe. Nous devons avoir une compréhension commune de la gravité de la crise et décider d'une réponse commune forte », avait-il mis en garde. Il n'a pas été le seul. Mario Centeno, président de l'Eurogroupe et ministre portugais des Finances, aurait aussi élevé la voix. Tout comme le Maltais Edward Scicluna, un des plus anciens de ce cénacle.

## Ligne dure

Deux sujets ont concentré les crispations – le MES et le fonds de relance. Et deux pays se sont affrontés durement : l'Italie et les Pays-Bas. Pour les Néerlandais, il n'est pas question de lâcher 240 milliards d'euros sans que cela soit assorti de conditions. Au grand dam de l'Italie qui n'entend pas tomber sous le joug de Bruxelles. Les Hollandais « estiment que ces prêts dureront bien plus longtemps que la crise du coronavirus. Et qu'il faut demander aux pays qui en bénéficient de faire des réformes une fois la crise terminée », analyse un bon connaisseur du dossier. C'est la ligne dure qu'a tenue durant toute la réunion le ministre néerlandais des Finances, Wopke Hoekstra, soutenu au début mais lâché ensuite par ses homologues finlandais, autrichiens et suédois. « Il a même appelé Mark Rutte en début de soirée, mais son premier ministre s'est montré encore plus inflexible », raconte une source bruxelloise. L'Élysée voit dans le nœud de La Haye un blocage « contre-productif, incompréhensible qui ne peut pas durer ».

## Le commerce mondial va s'effondrer

« Ces chiffres sont affreux. » Roberto Azevêdo, le directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), commente ainsi les prévisions publiées mercredi par ses experts. L'incertitude provoquée par la pandémie de Covid-19 est telle que l'OMC présente deux scénarios. Dans la version optimiste, le

volume des échanges de marchandises reculera de 13 % en 2020. Dans l'hypothèse pessimiste, le commerce s'effondrera d'un tiers (32 %). Un choc bien pire que celui de la crise de 2008-2009 (12 %), qui n'épargnera aucune région. Les exportations d'Amérique du Nord et d'Asie devraient cependant être les plus

touchées. Les secteurs les plus atteints devraient être ceux dépendant de chaînes de valeur complexes comme l'électronique ou l'automobile. L'OMC ne s'attend pas à un rebond rapide du commerce en 2021 et rappelle qu'après la crise de 2008-2009 il n'a pas retrouvé son rythme de croissance antérieur. F.N.-L.



Bruno Le Maire au côté de sa conseillère Juliette Oury, tient une conversation téléphonique, mercredi, pendant une interruption de la réunion par visioconférence des ministres des Finances de l'Eurogroupe. THOMAS SAMSON / AFP

Nous devons avoir une compréhension commune de la gravité de la crise et décider d'une réponse commune forte

BRUNO LE MAIRE



DÉCRYPTAGE  
Florentin Collomp  
@fcollomp

Une « honte pour l'Europe », un échec « inacceptable ». Bruno Le Maire n'a pas de mots assez durs contre certains de ses collègues ministres des Finances européens après seize heures de vaines discussions sur une relance économique commune. Le schéma est pourtant connu. L'ex-premier ministre finlandais Alexander Stubb rappelle les trois phases classiques des crises européennes : « D'abord la prise de conscience, puis le chaos et, enfin, une solution imparfaite. »

Après la zizanie des réponses isolées, voire concurrentes, entre États membres au début de la crise, un ressassement était espéré pour voir l'Europe faire front de concert en imaginant des solutions collectives. Or, loin d'une simple cacophonie, c'est la polarisation sur ses divisions profondes qui s'enracine au pire moment.

Autre bras de fer : le fonds de relance soutenu par Paris, Rome et Madrid notamment dont les Néerlandais et d'autres pays du Nord de l'Union (l'Allemagne notamment) ne veulent pas entendre parler. Un compromis a toutefois été trouvé

entre Paris et Berlin sur le fait qu'il était nécessaire de réfléchir à un instrument de relance. Mais pas question à ce stade d'en dessiner les contours ou d'évoquer une éventuelle mutualisation de la dette. « On sait qu'il n'y a pas de

consensus, admet l'Élysée. L'idée est que le sujet reste ouvert. » Reste à savoir si cela pourrait satisfaire les Italiens, pour lesquels la solidarité européenne se jugera, avant tout, par la création de « vrais » eurobonds. ■

## L'Europe étale ses divisions irréductibles

On attendait la bataille des coronabonds, ces obligations communes controversées qui permettraient de mutualiser les ressources. Elle n'a même pas eu lieu. Le sujet, très politique, a à peine été évoqué à l'Eurogroupe tant il divise, laissé à la confrontation à venir au plus haut niveau entre chefs d'État et de gouvernement. Le bras de fer s'est concentré sur le recours au Mécanisme européen de stabilité (MES), alors qu'un consensus semblait en vue sur le sujet ces derniers jours. L'affrontement s'est focalisé entre deux irréductibles, les Pays-Bas, qui rechignent à assouplir les conditions d'utilisation de ce fonds de sauvetage de la zone euro, et l'Italie, qui ne veut pas avoir affaire à cette institution, synonyme, pour elle, de mise sous tutelle économique. La France et la majorité des autres soutiennent Rome sur ce point.

## Politique intérieure

Il reste, certes, des lignes de front continentales entre fourmis et cigales dans ce débat. Mais, pour les Hollandais comme pour les Italiens, c'est avant tout une question de politique intérieure. Depuis son banc de touche après s'être lui-même exclu du gouvernement, le chef de la Lega Matteo Salvini souffle sur les braises de l'euro-scepticisme croissant chez ses concitoyens qui se sentent oubliés par l'Europe. Il avait préparé le terrain en faisant du MES un *casus belli* dès la fin 2019, position reprise par le premier ministre Giuseppe Conte. Aux Pays-Bas, l'intraitable ministre des Finances Wopke Hoekstra, allié, mais aussi rival, du premier ministre Mark Rutte au sein de la coalition au pouvoir,

nourrit de grandes ambitions personnelles. À sa façon, il mise, lui aussi, sur la défiance d'une partie importante de ses concitoyens envers le principe d'une solidarité européenne obligatoire avec les moins riches. Malgré ses regrets exprimés récemment sur un « manque d'empathie » pour l'Italie, cette bataille se livre à mains nues.

Exaspérés, Emmanuel Macron et Bruno Le Maire tentent de sauver un compromis, en dramatisant les enjeux pour l'avenir de l'Europe. Paris veille à ménager son partenariat avec Berlin, indispensable à l'élaboration d'une solution, malgré l'alignement naturel de l'Allemagne avec les Pays-Bas et l'extrême frilosité de la chancellerie Merkel sur ces questions. À en croire l'Élysée, elle accepterait désormais de parler de fonds de relance commun. Quitte à constituer une alliance d'un petit groupe au sein du club de l'eurozone, ce qui créerait un précédent incertain.

Bruxelles se targue d'avoir déjà mobilisé très vite un certain nombre d'outils pour répondre à la crise. En partie héritées de la crise de l'euro, en 2010 – il avait fallu deux ans pour les mettre en place. Cette fois, il devient indécrottable d'ergoter « sur des mots et des adjectifs » quand on « compte les morts par centaines de milliers », s'est énervé Bruno Le Maire devant ses homologues. D'autant que, sur les marchés de la dette, l'écart des taux d'intérêt (« spreads ») auxquels l'Italie et l'Allemagne empruntent, se creuse à nouveau dangereusement. La Banque centrale européenne a beau jouer son rôle, elle ne peut pas être laissée seule en première ligne sans relais budgétaire d'envergure. ■

## Le PIB de l'Allemagne se contractera de 10 % au deuxième trimestre, du jamais vu

L'Allemagne est plutôt bien placée pour faire face (...) grâce à la bonne situation de ses finances publiques

TIMO WOLLMERSHÄUSER, DE L'IFO

ARMELLE BOHNEUST @armellella

Une première dans l'histoire récente de l'Allemagne. L'économie, outre-Rhin, devrait se contracter au deuxième trimestre de 9,8 % par rapport à la même période en 2019, prévoient les principaux instituts économiques du pays. La régression sera deux fois plus importante que celle enregistrée au premier trimestre 2009, au pic de la crise financière. Et elle représentera le pire déclin depuis que les comptes nationaux sont publiés, soit 1970, pointent les économistes des instituts DIW, IFO, IFW, IWH et RWI.

Le premier trimestre 2020,

moins marqué par la paralysie mondiale due au Covid-19, ne devrait enregistrer qu'un recul de 1,9 %. Par conséquent, sur l'ensemble de l'année, l'impact du coronavirus entraînera une récession de 4,2 %, pronostiquent les instituts, qui se montrent moins pessimistes que le gouvernement allemand. Celui-ci table sur un recul d'au moins 5 %.

L'Allemagne, confrontée comme de nombreux pays à une « grave récession », verra son taux de chômage se hisser jusqu'à 5,9 % de la population active. Cela représentera 2,5 millions de personnes sans emploi. Au pire de la crise, à peu près autant de salariés seront placés en chômage partiel, redoutent les économistes.

-4,2 %  
Recul  
du PIB prévu sur l'ensemble de l'année 2020

La reprise pourrait toutefois être rapide : en 2021, les cinq instituts prévoient une hausse du PIB de 5,8 %. Sauf, évidemment, si la relance de l'économie déclenche une nouvelle vague d'infections et que le processus de confinement était réactif. Dans ce cas, le sou-

tien public n'empêcherait pas une hausse des faillites d'entreprises et cela créerait des distorsions du système financier, avertit l'IFO.

## Finances saines

Pour autant, l'Allemagne est plutôt « bien placée pour faire face à l'effondrement économique » et « retrouver sur le moyen terme le niveau de croissance qu'elle avait avant la crise », assure Timo Wollmershäuser. L'expert de l'IFO relève aussi « la bonne situation des finances publiques » (le pays affichait en 2019 un excédent budgétaire de 13,5 milliards d'euros) qui autorise Berlin à « prendre des mesures d'envergure pour parer aux conséquences négatives immédiates » de l'épidémie.

L'Allemagne a lancé il y a quinze jours un plan géant de soutien, inédit depuis la Seconde Guerre mondiale, qui s'élève au total à 110 milliards d'euros. Pour cela, elle a suspendu sa sacro-sainte règle d'équilibre budgétaire, dite du « zéro déficit », et mis en veilleuse la règle constitutionnelle du « frein à l'endettement » qui dicte sa conduite depuis des années.

L'épidémie de Covid-19 est une circonstance exceptionnelle qui autorise un déficit supérieur à 0,35 % du PIB, a justifié Berlin. Pour la première fois depuis 2013, l'État a contracté de nouvelles dettes, à hauteur de 155 milliards d'euros pour 2020. ■

# Fronde patronale contre les assureurs

Les dirigeants de PME et TPE exigent que leurs pertes d'exploitation soient en partie remboursées.

ANNE-HÉLÈNE POMMIER  
@ahpommier1

**ENTREPRISES** Face à eux, même les banquiers, « maintenant mobilisés », ont retrouvé la cote. Un peu plus de trois semaines après le début du confinement, qui a sonné le glas de l'activité de nombre d'entreprises, les assureurs focalisent toutes les critiques. « Il y a une incompréhension totale de la part des chefs d'entreprise. Ils se disent qu'ils se sont assurés contre la perte d'exploitation, pour eux c'est clair ils sont couverts. Et maintenant qu'ils ont payé leurs primes, on leur dit que non », rapporte Alain Griset, président de l'U2P, organisme représentant des entreprises de proximité. Les récriminations sont les mêmes à la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), à la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), au Syndicat des indépendants (SDI), chez Croissance-Plus... En bref, pas un patron pour trouver ne serait-ce que des circonstances atténuantes à des assureurs qui « ne jouent pas le jeu ».

Juridiquement, bien sûr, tous admettent que les arguments de la Fédération française de l'assurance (FFA) sont valables. « La perte d'exploitation ne prévoit que le vol, le bris de machine et la catastrophe naturelle. Pas la catastrophe sanitaire », explique Jean-Eudes du Mesnil, le secrétaire général de la CPME. Mais aujourd'hui, aucun ne peut comprendre que cela suffise à clore la discussion. Surtout quand les grands groupes, Axa en tête, admettent qu'il faut réfléchir pour l'avenir à mettre en place de nouveaux contrats couvrant le risque de pandémie. « Si c'est là leur réponse à la situation actuelle, c'est une mauvaise blague », s'insurge Jean-Eudes du Mesnil.

Et ce ne sont pas les 200 millions d'euros promis au gouvernement par la FFA (promis il y a trois semaines et versés ce lundi) pour

abonder le fonds de solidarité aux TPE qui vont apaiser les tensions. « Une obole », « des cacahuètes », « un manque de solidarité et d'humanité »... réagissent en chœur les organismes patronaux. Et les mêmes de rappeler que, pas plus tard que jeudi dernier, la Maif a pris acte de la baisse des accidents pendant le confinement et rendu 100 millions à ses clients. « Si une seule entreprise, mutualisée, peut rendre 100 millions, je pense que l'ensemble des groupes d'assurance peut aller largement au-delà de 200 millions », pointe Marc Sanchez, le président du SDI.

## Catastrophe naturelle

Les petits patrons, qui se défendent d'être « des fous furieux » et comprennent « qu'on ne peut pas demander aux assureurs d'absorber 60 milliards d'euros de pertes », veulent privilégier la discussion. Leurs doléances soumises au ministre de l'Économie, ils doivent organiser avec son aval une réunion avec les assureurs dans les prochains jours, et faire des propositions. « Une première solution pourrait être de permettre l'indemnisation des restaurateurs, des fleuristes, dont les chambres froides étaient pleines le soir de l'annonce du confinement et qui ont tout perdu », affirme Christian Vabret, numéro deux de la CMA.

La deuxième option serait de déclarer un état de catastrophe sanitaire, sur le modèle de l'état de catastrophe naturelle. « Dans le cas d'une catastrophe naturelle, les assureurs sont engagés jusqu'à un certain montant de remboursement et l'État prend le relais au-delà. Pourquoi ce n'est pas le cas ici ? Si la crise sanitaire n'est pas une catastrophe naturelle pour la grande majorité des entreprises à l'arrêt ou au ralenti, je ne vois pas ce que c'est », s'étonne Olivier Duha, co-CEO de Webhelp et ex-président de Croissance-Plus.

Une solution intermédiaire pourrait prévoir de limiter le béné-



Alain Griset, président de l'U2P, organisme représentant des entreprises de proximité.  
ERIC TSCHÄEN/REA

fice de la couverture de pertes d'exploitation aux plus petites entreprises, celles de moins de 10 salariés. « L'idée est d'obtenir une couverture au moins partielle », explique Christian Vabret. Et aussi « d'offrir aux assureurs une porte de sortie honorable », renchérit Alain Griset. Le patron de l'U2P pointe d'ailleurs le risque qu'il y aurait pour les assureurs à ne pas prendre en compte la spécificité de cette crise, et son impact sur leurs assurés et clients qui « auront de la mémoire ». Un assureur averti en veut deux...

« Tout le monde fait des efforts, sauf eux », s'insurgent ensemble les organisations patronales, à l'exception du Medef... silencieux au motif que la FFA est l'une de ses fédérations les plus puissantes. Et il n'est pas exclu que des propositions de loi, mettant les assureurs devant le fait accompli, finissent par être votées au Parlement... ■

➤ Pourquoi le chef Stéphane Jégo veut faire payer les assureurs (version enrichie)  
[www.lefigaro.fr/economie](http://www.lefigaro.fr/economie)

## Le chef Stéphane Jégo en première ligne

À la tête de la fronde contre les assureurs, on trouve Stéphane Jégo, le chef de L'ami Jean, rue Malard à Paris. Dès la fermeture de son établissement, le restaurateur a lancé une pétition (qui a dépassé 120 000 signatures) pour appeler les assureurs à la responsabilité. « Même les banques jouent le jeu, alors pourquoi pas eux, surtout avec les montants de prime qu'on paye chaque année pour se prémunir des pertes d'exploitation ? », s'empare-t-il. L'entrepreneur a consulté des avocats pour voir comment se retourner contre le monde de l'assurance. « On a exhumé des contrats qui prennent bien en compte la perte d'activité en cas de pandémie mais qui ne sont pas

proposés », dénonce-t-il. Sa demande ? Que les assureurs mettent la main au portefeuille au cas par cas et au-delà des 200 millions d'euros promis pour le fonds de solidarité et dont il ne bénéficie pas. « C'est une question de survie, jure le chef qui emploie 18 personnes et réalise 1,9 million de chiffre d'affaires par an. S'ils ne nous aident pas, les PME comme la mienne ne se relèveront pas ». Aussi espère-t-il un geste de sa compagnie, Axa, pour prendre en charge une partie de son manque à gagner (il lui faut 40 000 euros par semaine pour couvrir ses charges) et financer une part des 5 000 euros qu'il aura à débours pour reconstituer ses stocks et se relancer... au ralenti. M. L.

## Face aux critiques, les compagnies d'assurances défendent leurs actions pour soutenir les petites entreprises fragilisées par la crise

DANIELÉ GUINOT @danieleguinot

Très discrets au début du confinement, les assureurs ont été contraints de sortir de leur silence pour défendre leurs actions. Alors que les appels à l'indemnisation des pertes d'exploitation liées à l'arrêt de l'activité des entreprises se multiplient, ils n'ont de cesse d'expliquer que cela n'est pas possible. « Les assureurs ne peuvent hélas pas faire de miracle avec l'argent qu'on leur a confié », expliquait la semaine dernière dans une tribune, Florence Lustman, la présidente de la Fédération française de l'assurance (FFA). De fait, seules les pertes d'exploitation liées à un dommage matériel sont indemnisées par les assurances et le risque d'épidémie est exclu dans la quasi-totalité des contrats. Par ailleurs, le poids financier d'une prise en charge de toutes les pertes d'exploitation est colossal. « Si les assureurs devaient couvrir ces pertes évaluées entre 50 et 80 milliards d'euros, il n'y aurait plus d'assureurs-dommages, car l'ensemble des fonds propres du secteur s'élève à 57 milliards d'euros », insiste Jean-Laurent Granier, vice-président de la Fédération française de l'assurance (FFA) et PDG de Generali France. Il s'agirait d'un risque systémique pour le secteur. »

La France n'est pas une exception : au niveau mondial aucune assurance ne couvre les pertes d'exploitation liées à une pandémie. C'est pour cette raison que le superviseur européen des assurances, l'EIOPA, a prévenu que la solvabilité du secteur pourrait être menacée s'il lui fallait couvrir rétroactivement des sinistres initialement non couverts dans leurs contrats. Le régula-

teur de l'assurance américain a ex-primé les mêmes craintes. Le secteur de l'assurance cherche des solutions pour éviter de revivre une telle situation lors d'une prochaine crise sanitaire. Dimanche, Thomas Buberl, le directeur général d'AXA, a plaidé pour la mise en place d'un régime d'assurance pandémie, inspiré de celui qui existe déjà pour les catastrophes naturelles. Un tel régime « pourrait appartenir à 50 % à l'État et à 50 % à un pool d'assureurs privés », a suggéré le dirigeant du deuxième assureur mondial. « On encaisserait chaque année des primes qui seraient mises en réserve. En cas de crise, les assureurs paieraient jusqu'à deux à trois fois le montant des primes, l'État prenant le relais au-delà. » « Un fonds de catastrophe sanitaire devra s'appuyer sur un mécanisme spécifique et compte tenu des sommes en jeu, il ne pourra sûrement exister que dans le cadre d'un partenariat public-privé », abonde Jean-Laurent Granier. L'idée d'un tel

Le secteur fournit un effort considérable de soutien à l'économie évalué pour l'instant à plus de 3 milliards d'euros

JEAN-LAURENT GRANIER, VICE-PRÉSIDENT DE LA FFA ET PDG DE GENERALI FRANCE

fonds, soutenue par les assureurs, est approuvée par les pouvoirs publics. « Je souhaite qu'on puisse aboutir rapidement sur la définition d'un dispositif de catastrophe sanitaire qui puisse être couvert par les assureurs », a indiqué lundi Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie et des Finances. Le secteur espère pouvoir présenter les grandes lignes d'un projet d'ici à la fin de l'année.

## Loyers reportés

En attendant, et après avoir été rappelés à l'ordre par les pouvoirs publics, les assureurs ont lancé plusieurs actions pour venir en aide aux petites entreprises fragilisées par la crise. Ils ont ainsi assuré que les contrats d'assurance des petites entreprises en difficulté (TPE, commerçants, artisans) ne seraient pas résiliés en cas de retard de paiement des cotisations. Et les compagnies d'assurances propriétaires de parcs immobiliers d'entreprises ont reporté les loyers du deuxième tri-

mestre. Le secteur s'est aussi engagé à verser 200 millions d'euros au Fonds national de solidarité en faveur des très petites entreprises et indépendants. Les premiers versements ont été effectués en fin de semaine dernière.

Dans le même temps, les compagnies multiplient les initiatives personnelles (dons à des fonds ou des fondations, réductions de primes...). « Au total, le secteur fournit un effort considérable de soutien à l'économie évalué pour l'instant à plus de 3 milliards d'euros », explique Jean-Laurent Granier. Chez Generali France, nous avons déjà mobilisé plus de 150 millions d'euros. Les trois milliards d'euros tiennent compte de la prise en charge des arrêts de travail et des remboursements de santé. « La crise coûte cher aux assureurs santé et prévoyance proposant des contrats collectifs aux entreprises, qui prennent en charge les remboursements médicaux et les arrêts de travail », explique Cyrille Chartier-Kastler, fondateur de Facts & Figures. Certains ayant peu de réserves financières ne s'en remettront pas et cela donnera sûrement lieu à une nouvelle vague de concentration du secteur. »

En revanche, la période est plus favorable pour les assureurs auto. En raison du confinement, les Français sont très peu nombreux à prendre leur voiture et le nombre d'accidents a chuté de 75 % environ. Cela représente une économie substantielle pour les assureurs, qui versent en moyenne 1,3 milliard d'euros d'indemnités par mois aux assurés. Pour l'heure, seule la Maif s'est engagée à rendre 100 millions de cotisations d'assurances auto à ses assurés. Aux États-Unis, plusieurs assureurs ont fait un geste envers les automobilistes confinés. ■

## EN BREF

### DÉJÀ 6,3 MILLIONS DE SALARIÉS EN CHÔMAGE PARTIEL

Le recours au chômage partiel a été demandé par 586 000 entreprises et associations pour 6,3 millions de salariés, soit 500 000 de plus qu'il y a deux jours, un nouveau record. Parmi ces salariés, 60 % viennent d'entreprises de moins de 50 salariés.

### LA CDC PRÊTE À FINANCER L'APRÈS-CRISE

La Caisse des dépôts (CDC), bras financier de l'État, est prête à contribuer au financement de relocalisations d'entreprises après la crise. « Nous allons certainement devoir (...) réimplanter en France des filières de fabrication de divers produits, de médicaments, de produits médicaux », a estimé jeudi Eric Lombard, le directeur général de la CDC.

### COMMERCE : L'APPEL À LA GRÈVE DE LA CGT PEU SUIVI

La CGT a appelé lundi les salariés du commerce et des services à se mettre en grève ce mercredi. Le syndicat souhaite que les salariés soient mieux protégés contre le Covid-19. La mobilisation a été peu suivie, de sources syndicales et professionnelles.

➤ Netflix dédie 1 million d'euros pour aider le cinéma et l'audiovisuel français  
[www.lefigaro.fr/economie](http://www.lefigaro.fr/economie)

# La nouvelle vie de Matthieu Pigasse à la tête de la banque Centerview à Paris

L'ancien dirigeant de Lazard compte développer la banque américaine en France et en Europe.



A 52 ans, Matthieu Pigasse (ici à la banque Lazard, à Paris en 2019), l'un des banquiers d'affaires les plus réputés de sa génération, rebondit chez Centerview. RENAUD KHAN/HABACA

Nous sommes convaincus de la résilience des entreprises françaises et européennes et de leur capacité à contribuer de manière essentielle à la reprise économique mondiale

BLAIR EFFRON

BERTILLE BAYART @BertilleBayart

**FINANCE** On le dit heureux. Convaincu d'avoir fait le bon choix. A 52 ans, Matthieu Pigasse, l'un des banquiers d'affaires les plus réputés de sa génération, rebondit chez Centerview. La banque conseil américaine a officiellement mercredi l'ouverture de son bureau parisien, son premier en Europe continentale, dont elle confie les clés à Matthieu Pigasse, l'ancien PDG en France et responsable des fusions et acquisitions de Lazard. Six mois après son divorce d'avec la célèbre maison, qui avait fait du bruit dans l'univers du conseil financier, le banquier iconoclaste est prêt à refaire parler de lui.

Blair Efron et Robert Pruzan, les deux fondateurs qu'il avait côtoyés, l'un dans le cadre d'une opération, l'autre quand il travaillait chez Wasserstein Perella,

l'ont convaincu. Le modèle de Centerview, qui ne fait que du conseil, n'est pas coté en Bourse, et est organisé sous la forme d'un vrai partenariat, correspond à cette culture « entrepreneuriale » que Matthieu Pigasse avait recherchée au moment de son départ de Lazard, quand il décrivait son envie d'ouvrir « un nouveau chapitre » après dix-sept ans au sein de la maison du boulevard Haussmann. À ses côtés, il a déjà recruté quatorze banquiers, dont deux seniors venus comme lui de chez Lazard : Nicolas Constant et Pierre Pasqual. L'équipe devrait encore être renforcée pour atteindre vingt à vingt-cinq banquiers à l'été.

## Malgré la pandémie

Le moment n'est pas neutre. Lancer une nouvelle banque d'affaires sur la place de Paris en plein confinement, et surtout en plein marasme économique, est

un pari. Ou plutôt une marque de confiance sur le long terme, dit un proche du dossier. Dans un communiqué, Blair Efron affirme que « malgré les défis actuels, nous sommes convaincus de la résilience des entreprises françaises et européennes et de leur capacité à contribuer de manière essentielle à la reprise économique mondiale ». De fait, passé la phase de sidération provoquée par la pandémie, la sortie de crise s'annonce active pour les métiers du conseil puisque le marché s'attend à une séquence de restructurations et de consolidations particulièrement intense.

Le débarquement en Europe continentale de Centerview vient

prolonger le développement rapide de la banque américaine qui, créée en 2006, s'est installée aux premiers rangs du marché du conseil aux États-Unis et a conseillé plus de 3000 milliards de dollars de transactions. Elle revendique compter 20 % des cinquante premières entreprises du monde par la capitalisation boursière parmi ses clients et affiche 1 milliard de dollars de revenus.

Récemment, elle a conseillé le joaillier Tiffany dans le cadre de son rachat par le groupe français LVMH pour 16,5 milliards de dollars, ou encore la 21st Century Fox pour la cession de 70 milliards de dollars d'actifs à Walt

Disney. Outre-Atlantique, la banque est particulièrement reconnue dans les secteurs de la pharmacie, des médias, de la grande consommation et de la tech. De ce côté-ci de l'océan, où elle a déjà un bureau à Londres, Matthieu Pigasse n'entend pas mettre de priorité sur un secteur en particulier. Le banquier compte par ailleurs poursuivre dans une des spécialités, le conseil aux gouvernements.

À titre personnel, sa nouvelle carrière chez Centerview ne change rien à ses investissements réalisés par ailleurs dans le secteur des médias, notamment à travers Nova, Les Inrocks et Mediawan. ■

## Après Renault, PSA crée un fonds pour maintenir les salaires

Les syndicats ont signé un accord sur les rémunérations, les congés d'été et la mise en œuvre des mesures barrières.

47 000 salariés concernés en France

VALERIE COLLET @V.Collet

**AUTOMOBILE** Une semaine après la signature du « contrat de solidarité et d'avenir » par trois syndicats de Renault pour permettre à tous de conserver 100 % de leur rémunération pendant le chômage partiel, PSA vient de conclure avec quatre organisations syndicales (FO, CFTC, CFE-CGC, CFTD) un accord d'entreprise donnant naissance à un fonds de « solidarité Covid-19 ». Le principe est assez similaire à celui mis en œuvre chez Renault.

Pour permettre aux ouvriers et agents de maîtrise qui ne perçoivent pas l'intégralité de leur rémunération pendant le chômage partiel mais seulement 84 % du salaire net, l'ensemble des 47 000 salariés

de PSA en France vont donner des journées de congés et de RTT. Deux jours pour les cadres et une journée pour les agents de maîtrise et les ouvriers d'ici à la fin avril. Ces journées apportées par les salariés, représenteront 60 % de la dotation du fonds, les 40 % restants étant abondés par l'entreprise. « Cela faisait partie de nos premières revendications : que la crise économique ne vienne pas s'ajouter à la crise sanitaire », explique Olivier Lefebvre, délégué syndical central FO, qui salue la qualité du dialogue social qui a conduit à cet accord. L'entreprise et les salariés sont protégés. »

Ce fonds de solidarité fait partie d'un accord plus large qui prévoit des mesures de sécurité sanitaire renforcée lors de la reprise du travail et encadre aussi les semaines

de congé des salariés, notamment cet été. Ainsi, tous pourront prendre douze jours au minimum entre juillet et en août.

Les syndicats travaillent sur cet accord depuis la fin mars. Mais les discussions avaient été interrompues après des informations sur la réouverture anticipée, en avril, de deux sites industriels, à Douvren et à Valenciennes. « Nous avons alors adressé un courrier à Carlos Tavares pour dire que nous n'étions pas contre le démarrage de la machine économique mais que deux conditions devaient être réunies, explique Franck Don, de la CFTC. La première : que le pic épidémique soit passé. La seconde : que la reprise ne pourrait être envisagée tant que les médecins, soignants, pompiers, ne bénéficieraient pas d'équipements de protection en quantité suffisante. »

Après cet épisode, les discussions ont donc repris et abouti.

## Reprenre l'activité

La direction de PSA met l'accent sur le premier chapitre de l'accord, « le plus important » : le protocole de sécurité renforcé, un ensemble de mesures sanitaires extrêmement détaillées garantissant la sécurité des salariés lorsqu'ils reprendront leur activité. « Le port du masque sur site avec dotation individuelle quotidienne de lunettes mais aussi le respect des distances entre personnes dans les salles de réunion, à chaque poste ou dans les zones de pause avec marquage au sol, la ventilation des espaces de travail, le nettoyage régulier et la désinfection des outils et surfaces de travail, un temps d'attente lors de tout échange de pièces (main à la

main)... », énumère le texte signé mardi soir. « Sa mise en œuvre sera déployée partout dans le monde, souligne Xavier Chéreau, le DRH du groupe. Ce protocole s'applique aux salariés travaillant sur les sites industriels, dans la R&D, les emplois tertiaires, commerciaux avec la même exigence. Les mesures seront auditées par des équipes internes déjà formées. » C'est déjà le cas à Vesoul, sur le site de fabrication de pièces détachées en activité et demain à Poissy, où des ouvriers réalisent les boîtiers de respirateurs artificiels.

Si le cadre est désormais en place, plus personne n'évoque de calendrier de réouverture. Le pic de l'épidémie n'est pas en vue. Mais tous sont conscients de la nécessité de reprendre l'activité le plus tôt possible. ■

## LA SÉANCE DU MERCREDI 8 AVRIL

| LE CAC            | EUR    | NYAR  | AMT    | BARCEL | BRUX  | CHICAGO | FR/12              |        | EUR   | NYAR   | AMT/100 | BARCEL | BRUX   | CHICAGO | FR/12 |
|-------------------|--------|-------|--------|--------|-------|---------|--------------------|--------|-------|--------|---------|--------|--------|---------|-------|
| ACCOR             | 28,27  | +269  | 28,56  | 26,64  | 0,447 | -32,29  | MICHELIN           | 87,9   | +214  | 88,86  | 85,1    | 0,245  | -19,43 |         |       |
| AIR LIQUIDE       | 118,15 | -158  | 120,8  | 116    | 0,324 | -6,38   | ORANGE             | 114,65 | -119  | 114,65 | 115     | 0,205  | -12,61 |         |       |
| AIRBUS            | 59,81  | +486  | 59,81  | 54,63  | 0,477 | -54,16  | PERNOD RICARD      | 134,1  | -889  | 135,25 | 133,4   | 0,156  | -15,87 |         |       |
| ARCELOMITTALS SA  | 9,42   | -128  | 9,494  | 9,16   | 0,251 | -39,78  | PEUGEOT            | 13,33  | -227  | 13,84  | 13,15   | 0,405  | -37,42 |         |       |
| ATOS              | 60,44  | -124  | 61,22  | 59,56  | 0,342 | -18,68  | PUBLICIS GROUPE SA | 29,24  | -614  | 29,53  | 28,38   | 0,476  | -27,55 |         |       |
| AXA               | 15,308 | -0,42 | 15,308 | 14,78  | 0,286 | -39,04  | RENAULT            | 18,388 | -0,52 | 18,43  | 17,78   | 0,501  | -56,41 |         |       |
| BNP PARIBAS ACT A | 26,955 | -0,77 | 26,955 | 25,64  | 0,419 | -48,98  | SAFRAN             | 74,98  | +414  | 74,98  | 67,02   | 0,401  | -55,03 |         |       |
| BOUYGUES          | 29,04  | +179  | 29,27  | 27,59  | 0,335 | -23,34  | SAINT-GOBAIN       | 24,81  | -17   | 25     | 24,25   | 0,317  | -42,33 |         |       |
| CAPGEMINI         | 77,16  | +236  | 77,16  | 74,62  | 0,287 | -29,15  | SANOFI             | 82     | -238  | 83,01  | 80,93   | 0,19   | -8,5   |         |       |
| CARREFOUR         | 14,69  | -0,24 | 14,645 | 14,325 | 0,31  | -174    | SCHNEIDER ELECTRIC | 82,22  | +629  | 82,36  | 78,94   | 0,269  | -10,14 |         |       |
| CREDIT AGRICOLE   | 6,76   | -0,24 | 6,73   | 6,502  | 0,39  | -48,04  | SOCIETE GENERALE   | 14,586 | -0,08 | 14,586 | 13,95   | 0,558  | -52,97 |         |       |
| DANONE            | 57     | -24   | 57,68  | 56,52  | 0,429 | -22,87  | SODEXO             | 63,42  | -291  | 64,6   | 61,7    | 0,28   | -39,97 |         |       |
| DASSAULT SYSTEMES | 128,2  | +538  | 128,7  | 122    | 0,109 | -12,52  | STMICROELECTRONICS | 21,17  | +302  | 21,17  | 20,26   | 0,345  | -16,8  |         |       |
| ENGIE             | 9,422  | -0,68 | 9,46   | 9,072  | 0,37  | -34,57  | THALES             | 72,68  | -207  | 74,7   | 70,86   | 0,265  | -21,44 |         |       |
| ESSILORLUXOTTICA  | 106    | +199  | 107,1  | 103,1  | 0,434 | -21,94  | TOTAL              | 33,88  | -112  | 33,88  | 32,76   | 0,285  | -31,14 |         |       |
| HERMES INTL       | 636    | +305  | 636    | 611    | 0,058 | -4,53   | UNIBAIL-RODAMCO-WE | 59,62  | -126  | 59,62  | 55,36   | 0,938  | -57,61 |         |       |
| KERING            | 475,35 | -0,35 | 480,05 | 465,55 | 0,107 | -16,77  | VEOLIA ENVIRONN    | 16,665 | -0,56 | 16,79  | 16,216  | -21,28 |        |         |       |
| L'OREAL           | 242,4  | +1    | 242,4  | 233,2  | 0,093 | -8,38   | VINCI              | 74,16  | +311  | 74,16  | 70,22   | 0,255  | -25,09 |         |       |
| LEGENDRI          | 59,14  | -0,03 | 60,4   | 58,5   | 0,211 | -18,58  | VIVENDI            | 21,16  | +134  | 21,16  | 20,5    | 0,225  | -18,05 |         |       |
| LVMH              | 343,2  | -0,38 | 350    | 339,7  | 0,092 | -17,14  | WORLDLINE          | 59,46  | +4,65 | 59,46  | 55,26   | 0,273  | -5,84  |         |       |

## LES DEVISES MONNAIE 1 EURO=

|                       |        |     |
|-----------------------|--------|-----|
| AUSTRALIE             | 1,7596 | AUD |
| CANADA                | 1,5233 | CAD |
| GOE BRETAGNE          | 0,8795 | GBP |
| HONG KONG             | 8,4277 | HKD |
| DOLLAR DE HONG KONG   | 108,36 | USD |
| YEN                   | 109,57 | CHF |
| FRANC SUISSE          | 10,871 | USD |
| ETATS-UNIS            | 1,0871 | USD |
| DOLLAR                | 3,141  | TND |
| DINAR TUNISIEN        | 11,03  | MAD |
| DIRHAM                | 7,3798 | TRY |
| NOUVELLE LIVRE TURQUE | 17,01  | EGP |
| LIVRE EGYPTIENNE      | 7,6818 | CHF |
| CHINE                 | 82,873 | INR |
| INDO                  | 136,8  | DD  |
| ALGERIE               |        |     |

SICAV ET FCP  
VALEURS LIQUIDATIVES EN EUROS (OU EN DEVISES), MORS FRAIS

|             |        |          |
|-------------|--------|----------|
| UNICHOCE C  | 225,66 | 06/04/20 |
| BETELGEUSE  | 38,50  | 06/04/20 |
| BELLATRIX C | 265,64 | 06/04/20 |
| SIRIUS      | 46,13  | 06/04/20 |

## L'OR JOUR VEILLE 31/12

| COTATION QUOTIDIENNE ASSURÉE PAR LOOMIS-CPOR |         |         |        |
|----------------------------------------------|---------|---------|--------|
| www.cpordevises.com                          |         |         |        |
| MONNAIE                                      | JOUR    | VEILLE  | 31/12  |
| LINGOT DE 999,9                              | 50960   | 50970   | +16,43 |
| BARRETT                                      | 312,2   | 318,9   | +20,59 |
| PIECE 10 DOLLARS                             | 918     | 917     | +17,69 |
| PIECE 20 DOLLARS                             | 183,9   | 183,8   | +18,41 |
| PIECE 50 DOLLARS                             | 1835    | 1835    | +22,55 |
| PIECE 100 DOLLARS                            | 301     | 301     | +15,81 |
| PIECE 200 DOLLARS                            | 458     | 458     | +15,95 |
| PIECE 500 DOLLARS                            | 1949,75 | 1949,75 | +17,6  |
| PIECE 1000 DOLLARS                           | 175     | 175     | +18,48 |
| PIECE 2000 DOLLARS                           | 34,2    | 315,1   | +22,73 |
| PIECE 5000 DOLLARS                           | 391     | 309     | +21,75 |
| PIECE 10000 DOLLARS                          | 391     | 390     | +18,84 |
| PIECE 20000 DOLLARS                          | 1679,75 | 1712    | +15,05 |

RETROUVEZ  
SITE D'INFORMATIONS EXCLUSIVES  
WWW.WANSQUARE.COM

## LES ANALYSTES DE MORGAN STANLEY PLUS PRUDENTS AVEC DANONE ET L'ORÉAL

Les analystes de Morgan Stanley ont abaissé mercredi leurs recommandations sur les titres Danone (de « surpondérer » à « en ligne ») et L'Oréal (de « en ligne » à « sous-pondérer »). Pour la Banque américaine, la crise aura un impact sur les ventes de produits laitiers et du portefeuille d'eau du géant de l'agroalimentaire français. Ce sera

surtout vrai dans les pays émergents, où la demande des consommateurs diminue. Or, « Danone réalise environ 45 % de ses ventes dans les pays émergents avec souvent des produits premium, historiquement les facteurs de croissance principaux du groupe », écrivent les analystes de Morgan Stanley. Résultat, ils s'attendent à une ré-

duction des marges de Danone à court terme et ont révisé à la baisse de 5 à 15 % leurs objectifs de bénéfice par action pour 2020-2022. L'action Danone a perdu mardi 2,4 % (57 euros) à la Bourse de Paris.

La pandémie de Covid-19, qui enferme quatre milliards de personnes à la maison, crée aussi à court terme sur les

ventes de L'Oréal. Selon Morgan Stanley, le marché va rester difficile. En conséquence, les analystes anticipent une baisse des marges opérationnelles de L'Oréal de 125 points de base en 2020. Le géant français du luxe, qui a réalisé en 2019 sa meilleure croissance de la décennie, a certes la capacité de rebondir : il est leader mondial du secteur. Mais

Morgan Stanley estime que le marché sous-estime l'impact de la fermeture des parfumeries, salons de coiffure et magasins d'aéroport. L'action L'Oréal a tout de même gagné 1 % (242,40 euros) mercredi. Une performance supérieure à celle de l'indice CAC 40, qui après deux séances en fortes hausses a fait du surplus (+0,10 % à 4 442,75 points). ■

duignot@lefigaro.fr

# Coronavirus : Twitter, mauvais élève de la lutte contre la désinformation

Presque 60 % des « fake news » pourtant avérées continuent de circuler sans avertissement sur le réseau social.

GUILLAUME GUICHARD  
@guillaume\_gui

**RÉSEAUX SOCIAUX** C'est une question que se posent avec insistance les autorités politiques et sanitaires ces dernières semaines. Quelle est l'efficacité réelle de la lutte contre la désinformation menée à grand renfort de communication par les réseaux sociaux ? Une étude de l'université d'Oxford et du Reuters Institute donne de précieuses indications à ce sujet. Pour ce faire, les chercheurs se sont penchés sur un échantillon de 225 fausses nouvelles labellisées comme telles par les journalistes et autres vérificateurs de nouvelles (« fact checkers ») travaillant en partenariat avec les plateformes.

Les moins bons résultats sont enregistrés par Twitter. Pas moins de 59 % des « fake news » pourtant vérifiées continuent de circuler sur le réseau social sans être accompagnées de l'avertissement prévu. C'est bien pire que sur YouTube (27 %) continuant à y circuler sans être étiquetées et Facebook (24 %). « Il est surprenant

qu'autant de faits dont il a été démontré qu'ils sont faux continuent de circuler en ligne » sans être labellisés comme tels, s'est étonné l'un des auteurs de l'étude, Philip N. Howard, directeur de l'Internet Institute d'Oxford.

## Tweet de Donald Trump

Twitter s'est défendu de mal faire en soulignant que sa politique sur le coronavirus avait été lancée le 18 mars, alors que l'étude porte sur une période débutant en janvier - période pendant laquelle le coronavirus ne préoccupait pas encore tellement le grand public dans les pays occidentaux. Cependant, c'est début février que Twitter avait durci sa politique générale anti-« fake news », en commençant à étiqueter les contenus factuellement faux. Rapidement, le réseau social avait même fait parler de lui en labellisant « fake news » un tweet de Donald Trump.

« Nous retirons en priorité les contenus qui peuvent entraîner des dommages à nos utilisateurs, a défendu une porte-parole du réseau social auprès du Washington Post.

Nous ne réagissons pas au moindre tweet qui comporte des informations incomplètes. »

Depuis le 18 mars, Twitter dit avoir retiré plus de 1100 tweets et ciblé 1,5 million de trolls qui paraissent des discussions sur le coronavirus. Depuis le début de l'épidémie, les plateformes communiquent au compte-gouttes ce

genre de statistiques. Mais ces données ne sont d'aucune utilité pour mesurer l'efficacité réelle de leurs stratégies contre la désinformation. En effet, elles ne donnent pas le nombre total de contenus faux, partiels ou nocifs qui circulent sur leurs sites.

La Commission européenne s'est justement plainte la semaine

dernière du manque d'informations données par les plateformes sur leurs résultats en la matière. Lors d'une réunion avec les plateformes, la vice-présidente de la Commission, Vera Jourova, a pressé les réseaux sociaux de partager leurs données avec les chercheurs et la communauté des fact checkers afin de mieux évaluer l'efficacité de leurs réponses.

Les fausses nouvelles les plus répandues sur le coronavirus portent sur l'action des gouvernements et des autorités sanitaires, ont également repéré les chercheurs. Il y a une logique : parmi les diffuseurs les plus puissants de ces « fake news » figurent les hommes politiques, qui ont diffusé « seulement » 20 % des faux contenus, mais ont pesé pour 60 % de l'« engagement » généré par ces contenus - notion qui mesure leur diffusion réelle. ■

## Covid-19 : Jack Dorsey donne 1 milliard de dollars

Le fondateur et patron de Twitter, Jack Dorsey, a annoncé qu'il donnait 1 milliard de dollars pour participer à la lutte contre la pandémie de coronavirus. Dans un message posté sur le réseau social, il explique que la

somme représente 28 % de sa fortune. Pour parvenir à ce montant, il va progressivement céder des actions de son autre société, Square, spécialisée dans le paiement numérique. « Quand nous aurons désamorcé cette

pandémie, les fonds seront orientés vers la santé et l'éducation des filles, ainsi que le revenu universel », a ajouté le milliardaire, dont la fortune est estimée à 3,3 milliards de dollars par Forbes.



De fausses nouvelles sont quotidiennement déversées sur les réseaux sociaux.

FRANÇOIS BOUCHON / LE FIGARO

désinformation sur le Covid-19 y trouve un terrain fertile. La messagerie est priseée des familles, qui créent des groupes de discussions afin de se donner des nouvelles entre parents, cousins, oncles et tantes... « Ces personnes veulent aider leurs proches et pensent bien faire en transférant ce qu'ils pensent être de bons conseils pour se prémunir du virus. Ce n'est pas de la désinformation militante », explique Grégoire Lemarchand, directeur des réseaux sociaux et du fact checking à l'AFP. Et beaucoup n'osent pas relever les bêtises partagées sur le groupe fami-

lial de peur de créer des tensions ou de paraître irrespectueux.

## Chatbots officiels

Selon Grégoire Lemarchand, la France était jusque-là préservée des « fake news » diffusées sur WhatsApp. Ce n'est plus le cas. « C'est très net et très fort depuis le début du confinement. Nous recevons de nombreux messages d'internautes nous signalant des messages douteux », souligne-t-il.

Pour contrer cette désinformation, l'Organisation mondiale de la santé a lancé le 20 mars sur

WhatsApp un chatbot d'informations officielles sur la pandémie. Plusieurs gouvernements, dont celui de la France, ont fait de même. Ces initiatives se font en collaboration avec la messagerie qui, en parallèle, a fait un don de 1 million de dollars pour soutenir le travail des structures membres de l'International Fact-Checking Network (IFCN). Cette dernière affirme que les sollicitations des internautes, qui peuvent lui transmettre des messages à vérifier, surpassent aujourd'hui de très loin les volumes rencontrés lors des campagnes électorales. ■

## WhatsApp, terrain fertile de la « fake news » sanitaire

CHLOÉ WOITIER @W\_Chloe

Lundi, un groupe de sénateurs démocrates américains a écrit à Mark Zuckerberg pour lui demander de prendre des mesures fortes autour de WhatsApp, qualifiée de « boîte de Petri de la désinformation autour du Covid-19 ». Presque au même moment, le groupe Facebook décidait de donner un coup de frein à la diffusion de messages viraux sur cette messagerie aux 2 milliards d'utilisateurs.

Tout message ayant déjà été partagé plus de cinq fois sur le réseau ne pourra plus être transféré qu'à un seul groupe de discussion, contre cinq auparavant. Cela sera-t-il suffisant ?

Boire des tisanes maison, consommer des aliments alcalins, respirer l'air d'un sèche-cheveux... Ces faux conseils pour se prémunir du coronavirus pullulent sur WhatsApp, tout comme les théories du complot sur l'origine du Covid-19. La désinformation est un phénomène ancien

sur WhatsApp, qui lui a déjà posé des problèmes en Inde et au Brésil. Mais il lui est impossible de répliquer les mécaniques d'endiguement des « fake news » utilisées par Facebook, YouTube ou Twitter.

## Messagerie cryptée

Car cette messagerie privée est chiffrée de bout en bout : seuls le locuteur et le destinataire peuvent consulter les messages échangés. Cette confidentialité ne permet pas à la plateforme de repérer les messages de désinformation, de les supprimer et de remonter à leur source. WhatsApp ne peut pas non plus alerter ses utilisateurs lorsqu'ils s'apprennent à diffuser une information fautive. La messagerie n'a d'autre choix que de tailler dans le vif en restreignant son outil de partage, qui permet de transférer en deux clics un message à ses contacts. Elle affirme aussi supprimer chaque mois 2 millions de comptes aux comportements suspects.

Une autre caractéristique de WhatsApp explique pourquoi la

## L'incroyable histoire de « La Maison Lumni »

Cédric Clech a monté en trois jours ce programme éducatif tout en étant élu maire de Tonnerre.



Cédric Clech est devenu, en quelques jours, un producteur à succès. MÉDIATV / RACHELE CASSETTA

ENGUÉRAND RENAULT @erenault

**AUDIOVISUEL** Il y a des semaines où tout bascule. Pour Cédric Clech, producteur et fondateur de Media TV, celle du 9 au 15 mars a été marquante. En quelques jours, il est devenu l'un des producteurs à succès de la télévision française et a été élu maire de la ville de Tonnerre (Yonne) au premier tour avec 61 % des voix.

Mi-mars, alors le gouvernement français hésite encore à imposer le confinement tout en décidant de maintenant le premier tour des municipales, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation, dévoile lors d'une conférence de presse que France Télévisions s'apprete à mettre à l'antenne des programmes pour continuer d'éduquer les enfants en cas de

confinement. Cette annonce précipite une mobilisation générale sans précédent de France Télévisions.

L'idée avait été avancée par Amel Cogard, directrice de l'unité éducation de France Télévisions. Début mars, elle appelle Cédric Clech pour plancher sur un petit programme éducatif pour la plateforme jeunesse du groupe. Elle avait déjà travaillé avec le producteur et son présentateur Alex Goude pour le programme « Tous prêts pour la dictée », diffusé en juin sur les chaînes régionales de France 3.

## Validé en 72 heures

Cédric Clech arrive le 13 mars avec un projet numérique encore mal ficelé. Amel Cogard et Olivier Montels, directeur adjoint des antennes et des programmes du groupe, lui expliquent alors qu'il

faut en faire une émission télé quotidienne de 52 minutes et qu'elle sera à l'antenne dès le 23 mars !

En 72 heures, Takis Candilis, directeur des programmes et des antennes de France Télévisions, valide le projet alors qu'il n'avait jamais rencontré Cédric Clech, monte une coproduction avec France Télévisions, réserve un studio à La Plaine Saint-Denis et décide que l'émission sera non seulement diffusée sur France 4 mais aussi sur France 5 et sur France 2 le matin. Du jamais vu dans l'histoire de France Télévisions, dont les processus de décision sont réputés pour être longs, et même du jamais vu dans l'histoire de la télévision française. « La capacité de la maison France Télévisions à se mobiliser m'a réellement impressionné », commente Takis Candilis.

En une semaine, « La Maison Lumni », présentée par Alex Goude, totalise quotidiennement une audience cumulée de 3,1 millions de téléspectateurs sur les trois chaînes. Dans les studios de La Plaine Saint-Denis, Alex Goude tourne maintenant deux à trois émissions par jour et la coproduction s'est étendue à la création des « cours Lumni » pour les enfants du CP et diffusés sur France 4. « Nous avons signé pour 30 émissions « La Maison Lumni », mais cela pourra être renouvelé en cas de prolongement du confinement », explique Cédric Clech. Ce dernier navigue entre Paris et Tonnerre car, le dimanche 15 mars, il a été élu maire sans étiquette de la petite ville de l'Yonne. « Je ne suis pas encore entré en fonction car le premier conseil municipal aura lieu le 15 mai prochain », confie-t-il. ■

## EN BREF

### DÉCONFINEMENT : LE CSA SE PENCHE SUR LES FAUSSES RÉVÉLATIONS D'HANOUNA

■ Selon nos informations, le Conseil supérieur de l'audiovisuel va instruire un dossier concernant les fausses révélations de Cyril Hanouna à propos des dates de déconfinement. Lundi 6 avril sur C8, l'animateur avait en effet évoqué une fausse carte de France indiquant, région par région, les dates de déconfinement. « L'une des missions majeures du CSA est de veiller au respect de la déontologie dans les médias, ce qui implique une grande vigilance sur le respect du principe de l'honnêteté de l'information », indique le régulateur. Son verdict est attendu dans les prochaines semaines.